

Note méthodologique

Systeme français de comptabilité nationale

LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS INDUSTRIELS (HORS AGROALIMENTAIRES)

Base 2020

N° 3 – MAI 2024

Note méthodologique

Système français de comptabilité nationale

LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS INDUSTRIELS (HORS AGROALIMENTAIRES)

Base 2020

Auteurs :

Paul-Antoine Beretti, Karl Bernasconi, Thomas Cohadon, Julian Lasfargues,
Rodolphe Mathieu, Maxime Nespoulous, Fabien Soulé

Remerciements :

Julia Cuvilliez, de la Division Synthèses des biens et services, du Département des comptes nationaux

Sophie Armoogum, de la Division Concepts, méthodes et évaluation des comptes nationaux, du Département des comptes nationaux

Base 2020 des comptes nationaux

Liste des notes méthodologiques parues en mai 2024

Tome 1 La dépense de consommation finale des ménages et la consommation effective finale des ménages Base 2020 Julia Cuvilliez	Mai 2024
Tome 2 La consommation des ménages en produits agricoles et agroalimentaires Base 2020 Julian Lasfargues, Rodolphe Mathieu	Mai 2024
Tome 3 La consommation des ménages en produits industriels (hors agroalimentaires) Base 2020 Paul-Antoine Beretti, Karl Bernasconi, Thomas Cohadon, Julian Lasfargues, Rodolphe Mathieu, Maxime Nespoulous, Fabien Soulé	Mai 2024
Tome 4 La consommation des ménages en services Base 2020 Paul-Antoine Beretti, Thomas Cohadon, Dylan Collet, Patrick Kwok, Julian Lasfargues, Henri Martin, Rodolphe Mathieu, Rémi Monin, Linda Moukkes, Robin Navarro, Maxime Nespoulous, Thomas Renaud, Fabien Soulé	Mai 2024

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	11
CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE	12
PLAN DU DOCUMENT	19
13 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS TEXTILES	21
HC13Z1A FILS ET FILÉS	22
HC13Z1B TISSUS.....	26
HC13Z3A ÉTOFFES À MAILLE.....	30
HC13Z3B LINGE DE MAISON	34
HC13Z3C VOILAGES	38
HC13Z3D PETITS ARTICLES TEXTILES DE LITERIE	41
HC13Z3E AUTRES ARTICLES CONFECTIONNÉS EN TEXTILE.....	44
HC13Z3F TAPIS ET MOQUETTES	48
HC13Z3G FICELLES, CORDES ET FILETS.....	51
HC13Z3H PRODUITS TEXTILES NON COMPRIS AILLEURS.....	54
14 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DE L'HABILLEMENT	57
HC14Z1A VÊTEMENTS EN CUIR.....	58
HC14Z1B VÊTEMENTS DE TRAVAIL	61
HC14Z1C VÊTEMENTS DE DESSUS POUR HOMMES ET GARÇONNETS	65
HC14Z1D VÊTEMENTS DE DESSUS POUR FEMMES ET FILLETES	69
HC14Z1E CHEMISERIE	73
HC14Z1F SOUS-VÊTEMENTS ET VÊTEMENTS DE NUIT	76
HC14Z1G SOUTIENS-GORGE, CORSETS	80
HC14Z1H LAYETTE	83
HC14Z1I VÊTEMENTS DE SPORT.....	86
HC14Z1J ACCESSOIRES DE L'HABILLEMENT	89
HC14Z1K VÊTEMENTS EN FOURRURE.....	93
HC14Z2A CHAUSSETTES, BAS ET COLLANTS.....	97
HC14Z2B PULL-OVERS ET ARTICLES SIMILAIRES.....	102
15 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE	107
HC15Z0A ARTICLES DE VOYAGE, DE MAROQUINERIE ET DE SELLERIE.....	108
HC15Z0B CHAUSSURES EN CUIR OU TEXTILE	113
16 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS ISSUS DU TRAVAIL DU BOIS ET DU LIEGE (HORS MEUBLES)	117
HC16Z1 SCIAGE, RABOTAGE ET IMPRÉGNATION DU BOIS.....	118
HC16Z2 PLACAGE ET PANNEAUX DE BOIS	121
HC16Z4 EMBALLAGES ET OBJETS DIVERS EN BOIS, LIÈGE, VANNERIE ET SPARTERIE.....	125
17 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS EN PAPIER ET EN CARTON	129
HC17B2A ARTICLES EN PAPIER À USAGE DOMESTIQUE.....	130
HC17B2B ARTICLES EN PAPIER À USAGE SANITAIRE.....	133
HC17B2C ARTICLES DE PAPETERIE.....	136
HC17B2D PAPIERS PEINTS.....	140
HC17B2E AUTRES ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON.....	144
19 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS ISSUS DE LA COKEFACTION ET DU RAFFINAGE	149
HC19Z1 COKÉFACTION.....	150
HC19Z2A AGGLOMÉRÉS ET BRIQUETTES DE HOUILLE	151
HC19Z2B ESSENCE, SUPER PLOMBÉE	153

HC19Z2C SUPER SANS PLOMB	154
HC19Z2D GASOIL	157
HC19Z2E AUTRES FIOULS (WHITE SPIRIT).....	160
HC19Z2F FIOUL DOMESTIQUE	162
HC19Z2G LUBRIFIANTS.....	165
HC19Z2H GAZ PÉTROLIER LIQUÉFIÉ.....	167
20 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS CHIMIQUES.....	171
HC20A1A ALCOOL ÉTHYLIQUE	172
HC20A1B AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUE DE BASE.....	176
HC20A1C GAZ INDUSTRIELS	179
HC20A3 PRODUITS AZOTÉS ET ENGRAIS	182
HC20B1 SAVONS, DÉTERGENTS ET PRODUITS D'ENTRETIEN.....	185
HC20B2 PARFUMS ET PRODUITS POUR LA TOILETTE.....	187
HC20C1 PESTICIDES ET AUTRES PRODUITS AGROCHIMIQUES	191
HC20C2 PEINTURES, VERNIS, ENCRE ET MASTICS	195
HC20C3A FEUX D'ARTIFICES ET ARTICLES DE PYROTECHNIE	199
HC20C3B ALLUMETTES.....	202
HC20C3C COLLES.....	205
HC20C3D HUILES ESSENTIELLES.....	208
HC20C3E RECHARGES DE CIGARETTES ÉLECTRONIQUES	211
HC20C3F PRODUITS CHIMIQUES NON COMPRIS AILLEURS	214
21 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS PHARMACEUTIQUES.....	217
HC21Z1 PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE - PRODUITS STUPEFIANTS.....	218
HC21Z2A SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES HUMAINES.....	220
HC21Z2B SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES VÉTÉRINAIRES	223
HC21Z2C AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES.....	225
22 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE.....	229
HC22A1 FABRICATION ET RECHAPAGE DE PNEUMATIQUES	230
HC22A2A PRÉSERVATIFS	234
HC22A2B AUTRES ARTICLES EN CAOUTCHOUC	236
HC22B2 EMBALLAGES EN MATIÈRES PLASTIQUES.....	239
HC22B3 ÉLÉMENTS EN MATIÈRES PLASTIQUES POUR LA CONSTRUCTION.....	242
HC22B5 PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE EN MATIÈRES PLASTIQUES	245
23 - LA CONSOMMATION EN AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES.....	249
HC23A1 FAÇONNAGE ET TRANSFORMATION DU VERRE PLAT.....	250
HC23A2 VERRE CREUX.....	253
HC23B1 PRODUITS RÉFRACTAIRES, CÉRAMIQUE, BRIQUES, TUILES	257
HC23B5A PIERRE TAILLÉE, FAÇONNÉE ET FINIE	261
HC23B5B PRODUITS ABRASIFS.....	264
HC23B5C PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES NON COMPRIS AILLEURS	267
24 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS ISSUS DE LA MÉTALLURGIE	269
HC24B2 MÉTALLURGIE DE L'ALUMINIUM.....	270
25 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS MÉTALLIQUES (HORS MACHINES ET ÉQUIPEMENTS)....	273
HC25C0 ARMES ET MUNITIONS	274
HC25E1A COUTELLERIE	277
HC25E1B SERRURES ET FERRURES	282
HC25E1C OUTILLAGE À MAIN ET OUTILLAGE MÉCANIQUE.....	285
HC25E2A ARTICLES EN FILS MÉTALLIQUES	289
HC25E2B VIS ET BOULONS	293
HC25E2C ARTICLES MÉTALLIQUES MÉNAGERS	297
HC25E2D AUTRES ARTICLES MÉTALLIQUES.....	301
26 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS INFORMATIQUES, ÉLECTRONIQUES ET OPTIQUES.....	305
HC26A0 COMPOSANTS ET CARTES ÉLECTRONIQUES.....	306

HC26B0A ORDINATEURS ET TABLETTES.....	311
HC26B0B ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES PÉRIPHÉRIQUES ET CONSOMMABLES.....	314
HC26C0A TÉLÉPHONES MOBILES	317
HC26C0B AUTRES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIE.....	320
HC26C0C ANTENNES DE RÉCEPTION ET ALARMES DOMESTIQUES	323
HC26D0A TÉLÉVISEURS	326
HC26D0B CONSOLES DE JEUX ET JEUX VIDÉO	329
HC26D0C AUTRES PRODUITS ÉLECTRONIQUES GRAND PUBLIC.....	332
HC26E0A INSTRUMENTS ET APPAREILS DE MESURE, D'ESSAIS ET DE NAVIGATION	335
HC26E0B HORLOGERIE	339
HC26F0 ÉQUIPEMENTS D'IRRADIATION MÉDICALE ET ÉLECTROMÉDICALE	343
HC26G0 MATÉRIELS OPTIQUE ET PHOTOGRAPHIQUE ; SUPPORTS MAGNÉTIQUES ET OPTIQUES.....	345
27 - LA CONSOMMATION EN EQUIPEMENTS ELECTRIQUES.....	349
HC27A0A GROS APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS POUR LA CUISINE.....	350
HC27A0B GROS APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS POUR LA BUANDERIE.....	353
HC27A0C RADIATEURS ET APPAREILS DE TRAITEMENT DE L'AIR	356
HC27A0D APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS POUR LE NETTOYAGE	359
HC27A0E PETITS APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS POUR LA PRÉPARATION DE NOURRITURE	362
HC27A0F PETITS APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS POUR LA PRÉPARATION DE BOISSONS	365
HC27A0G AUTRES PETITS APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS	368
HC27A0H APPAREILS DE TOILETTE ÉLECTRIQUES.....	371
HC27A0I APPAREILS MÉNAGERS NON ÉLECTRIQUES.....	374
HC27B3A PILES ÉLECTRIQUES.....	378
HC27B3B BATTERIES DE VOITURE	383
HC27B3C APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION POUR VÉHICULES	387
HC27B3D LAMPES.....	391
HC27B3E APPAREILS D'ÉCLAIRAGE HORS VÉHICULES	396
HC27B3F CIGARETTES ÉLECTRONIQUES (HORS RECHARGES)	401
HC27B3G AUTRES MATÉRIELS ÉLECTRIQUES (HORS CIGARETTES ÉLECTRONIQUES).....	405
HC27B4 FILS, CÂBLES ET MATÉRIEL D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE	409
28 - LA CONSOMMATION EN MACHINES ET EQUIPEMENTS NON CLASSES AILLEURS.....	413
HC28A7 MATÉRIEL DE LEVAGE ET DE MANUTENTION.....	414
HC28A8 MACHINES ET ÉQUIPEMENTS DE BUREAU (HORS ORDINATEURS ET ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES)	417
HC28A9 OUTILLAGE PORTATIF À MOTEUR INCORPORÉ	421
HC28A11A APPAREILS DE PESAGE	424
HC28A11B MATÉRIEL DE SOUDAGE NON ÉLECTRIQUE.....	428
HC28B0 MACHINES AGRICOLES ET FORESTIÈRES	432
HC28D2 AUTRES MACHINES SPÉCIALISÉES	435
29 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS AUTOMOBILES	439
HC29A1A ÉCHANGE STANDARD MOTEUR.....	440
HC29A1B1 ET HC29A1B2 VOITURES PARTICULIÈRES NEUVES HORS LEASING ET EN LEASING	442
HC29A1B3 TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION POUR LES VOITURES NEUVES.....	445
HC29A1C1 VOITURES DE DÉMONSTRATION	447
HC29A1C2 VOITURES D'OCCASION VENDUES PAR LES PROFESSIONNELS D'ORIGINE AUTRE QUE MÉNAGES	450
HC29A1C3 VOITURES D'OCCASION VENDUES PAR LES PROFESSIONNELS D'ORIGINE MÉNAGES	453
HC29A1C4 TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION POUR LES VOITURES D'OCCASION..	456
HC29A1D1 CAMPING-CARS	458
HC29A1D2 TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION POUR LES CAMPING-CARS	460
HC29A2 CARROSSERIES ET REMORQUES	462
HC29B0 ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILES.....	464
30 - LA CONSOMMATION EN AUTRES PRODUITS DE TRANSPORT.....	467
HC30A2 BATEAUX DE PLAISANCE.....	468
HC30C0 AÉRONEFS ET ENGINS SPATIAUX	471
HC30E0A MOTOCYCLES	473

HC30E0B BICYCLETTES A MOTEUR ELECTRIQUE (VAE)	476
HC30E0C AUTRES ENGINS ELECTRIQUES	479
HC30E0D BICYCLETTES (HORS VAE)	481
HC30E0E VÉHICULES POUR INVALIDES	484
HC30E0F LANDAUS ET POUSETTES	487
31 - LA CONSOMMATION EN MEUBLES	491
HC31Z1A SIÈGES DE BUREAU ET DE MAGASIN	492
HC31Z1B MEUBLES DE BUREAU	496
HC31Z2A MEUBLES ET SIÈGES DE CUISINE	500
HC31Z2B MATELAS ET SOMMIERS	504
HC31Z2C SIÈGES D'AMEUBLEMENT D'INTÉRIEUR	508
HC31Z2D MEUBLES MEUBLANTS ET MEUBLES DIVERS	512
HC31Z2E MEUBLES ET SIÈGES DE JARDIN ET D'EXTÉRIEUR	516
32 - LA CONSOMMATION EN AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS	519
HC32A0A BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVREURIE	520
HC32A0B BIJOUTERIE FANTAISIE	524
HC32A0C INSTRUMENTS DE MUSIQUE	527
HC32B1 MATÉRIEL MÉDICO-CHIRURGICAL ET DENTAIRE	530
HC32B2A LUNETTES CORRECTRICES	533
HC32B2B LUNETTES SOLAIRES	536
HC32C0A ARTICLES DE SPORT	539
HC32C0B JEUX ET JOUETS	542
HC32C0C BROSSERIE	545
HC32C0D STYLOS ET ARTICLES POUR ÉCRIRE	549
HC32C0E CERCUEILS	552
HC32C0F AUTRES PRODUITS MANUFACTURÉS NON COMPRIS AILLEURS	555
33 - LA CONSOMMATION EN REPARATION ET INSTALLATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS	559
HC33Z1 RÉPARATION D'OUVRAGES EN MÉTAUX, DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENTS	560
HC33Z2 INSTALLATION DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS	562
35 - LA CONSOMMATION EN ELECTRICITE, GAZ, VAPEUR ET AIR CONDITIONNE	565
HD35A3A ABONNEMENT D'ÉLECTRICITÉ	566
HD35A3B CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ	568
HD35B2A ABONNEMENT DE COMBUSTIBLES GAZEUX PAR CONDUITES	572
HD35B2B CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES GAZEUX PAR CONDUITES	574
HD35B4 DISTRIBUTION DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	577
36 - LA CONSOMMATION EN CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	579
HE36Z0 CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	580
37 - LA CONSOMMATION EN COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	583
HE37Z0 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	584
38 - LA CONSOMMATION EN COLLECTE, TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS ET RECUPERATION	587
HE38Z0 COLLECTE, GESTION DES DÉCHETS ; RÉCUPÉRATION	588

AVANT-PROPOS

Ce document s'adresse à un public spécifiquement intéressé par les méthodes de calcul et les sources statistiques très détaillées servant à l'évaluation de la consommation des ménages en base 2020. Il s'inscrit dans une série de quatre notes ayant une approche par produit :

- ⇒ La synthèse de la consommation des ménages ;
- ⇒ La consommation de produits agricoles, sylvicoles et de la pêche (fruits, légumes, œufs, fleurs, poissons, crustacés, bois brut) et des produits des industries agroalimentaires (viandes, produits laitiers, boissons alcoolisées et non alcoolisées, pain, épicerie, tabac) ;
- ⇒ La consommation de produits industriels hors agroalimentaires (meubles, équipement et entretien du logement, textiles, habillement, automobiles, bijouterie, horlogerie, articles de loisirs) et produits de l'énergie (gaz, fiouls, carburants, électricité, eau) ;
- ⇒ La consommation en services (construction, transports, télécommunications, logement, santé, hôtels, cafés, restaurants, action sociale, services domestiques, etc.).

Cette note correspond à l'actualisation du tome 5 des notes méthodologiques publiées en septembre 2018 en base 2014 des comptes nationaux.

CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

A. LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN COMPTABILITÉ NATIONALE

La consommation dans le système de comptabilité nationale SEC 2010

Les comptes nationaux français en base 2020 sont établis selon le Système Européen des Comptes 2010 (SEC 2010). Dans ce système, deux concepts de consommation finale sont distingués : la dépense de consommation finale et la consommation finale effective.

- ⇒ La dépense de consommation finale des ménages recouvre les dépenses consacrées par les ménages résidents à l'acquisition de biens et de services utilisés pour la satisfaction directe des besoins humains « individuels ». Cette dépense se limite aux dépenses que les ménages supportent directement ;
- ⇒ La consommation finale effective des ménages recouvre l'ensemble des biens et des services qu'ils utilisent effectivement (ou consomment) quelle que soit la manière dont ils sont financés ;
- ⇒ Les « transferts sociaux en nature des administrations » constituent l'écart entre ces deux notions. Ils correspondent aux remboursements de sécurité sociale, aux aides au logement, aux dépenses de la collectivité en éducation, en santé, etc.

Le concept de consommation effective, visant à mesurer les biens et les services à la disposition des ménages, indépendamment de la manière dont ceux-ci y accèdent, permet en particulier d'améliorer la pertinence des comparaisons internationales.

De la dépense de consommation des ménages...

La consommation des ménages qui doit être évaluée est celle des ménages résidents, qu'elle ait lieu dans ou hors du territoire économique national. Selon le SEC 2010, « on considère comme unités résidentes, les ménages qui ont un centre d'intérêt économique dans le pays, même s'ils se rendent à l'étranger pour une courte durée (moins d'un an) ». Le territoire économique français inclut les départements ou régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte), mais exclut les collectivités d'outre-mer.

Pour des raisons de difficulté de production statistique, on ne peut la plupart du temps évaluer par produit, qu'une consommation territoriale, représentant l'ensemble des achats effectués sur le territoire par des ménages résidents ou non. La consommation totale est obtenue en retranchant la consommation des non-résidents sur le territoire et en additionnant la consommation des résidents hors du territoire. Les données nécessaires sont obtenues par un traitement particulier de la balance des paiements.

Les biens et services marchands constituent l'essentiel de la **dépense des ménages** ; ils correspondent aux achats de biens neufs (sauf les logements, mais y compris les achats en leasing pour les automobiles), aux achats de biens d'occasion (passant par le commerce type friperies ou plateforme avec intermédiaires), et aux achats de services marchands. Les transactions entre ménages sans intermédiaire (biens d'occasion de ménage à ménage, brocantes, plateforme sans intermédiaires) ne sont pas prises en compte dans le champ de la comptabilité nationale car ces transactions ne participent pas à la production de valeur (PIB).

Les biens et services marchands comprennent aussi l'autoconsommation de produits alimentaires, les avantages en nature fournis par les employeurs à leurs salariés ou par l'armée aux militaires, les loyers « imputés » aux propriétaires occupant leur logement, qui, tous, viennent en contrepartie des revenus de même montant inclus dans le revenu disponible des ménages. S'y ajoutent les services domestiques fournis par le personnel salarié employé par les ménages (employés de maison, nourrices, concierges et gardiens d'immeubles), qui ont leur contrepartie en production pour compte propre des ménages.

Quand ces biens et services marchands sont utilisés par des entrepreneurs individuels pour leur activité productive, on ne les prend pas en compte dans la consommation finale des ménages. Pour les biens et services à usage mixte, on ne retient ici qu'une partie de leur valeur, proportionnelle à l'utilisation domestique qui en est faite.

Les services non marchands pris en compte dans la dépense de consommation finale des ménages comprennent tout d'abord les paiements partiels des ménages aux administrations publiques (APU) (hôpitaux, enseignement, musées, théâtres) ou aux Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM) (séances de ciné-club, spectacles amateurs, offices religieux).

En revanche, la dépense de consommation des ménages ne tient pas compte de la production pour compte propre de services d'activité domestique (préparation des repas, travail ménager, aide aux enfants dans leurs devoirs scolaires, bricolage, etc.).

...à la consommation effective

Pour passer de la dépense de consommation des ménages à la consommation effective, il faut ajouter les transferts sociaux en nature versés par les APU et ISBLSM, qui constituent une dépense de consommation finale pour ces entités.

Les dépenses de consommation finale des administrations publiques sont subdivisées entre dépenses de consommation finale individualisable (celles dont le consommateur effectif est identifiable), santé et éducation pour l'essentiel, et dépenses de consommation collective correspondant aux fonctions régaliennes des administrations : justice, défense, police, administration générale.

Les transferts sociaux en nature des administrations publiques aux ménages correspondent aux dépenses de consommation finale individualisable de ces administrations.

La consommation effective des administrations publiques ne comprend alors que les biens et services inclus dans les dépenses de consommation finale collective.

L'ensemble de la dépense de consommation des ISBLSM, qui est considéré comme individualisable, constitue une consommation effective des ménages. Il n'y a donc pas de consommation finale effective pour les ISBLSM.

	Ménages	Administrations Publiques	ISBLSM	Total
Consommation finale individuelle	Dépense de consommation finale	Transferts sociaux en nature (santé, éducation, etc.)	Transferts sociaux en nature	Consommation finale effective des ménages
Consommation finale collective	Néant	Dépense collective (justice, défense, etc.)	Néant	Consommation finale effective des administrations publiques
Total	Dépense de consommation finale des ménages	Dépense de consommation finale des APU	Dépense de consommation finale des ISBLSM	Consommation finale effective = Dépense de consommation finale

... en passant par la notion de la dépense des ménages

La dépense de consommation des ménages définie par la comptabilité nationale est différente de la dépense qui ressort des enquêtes auprès des ménages comme l'enquête Budget de famille ou l'enquête nationale logement. La dépense de consommation en comptabilité nationale comprend en effet l'autoconsommation, les avantages en nature, les loyers imputés aux propriétaires occupant leur logement, les SIFIM (Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés).

Mais la dépense de consommation en comptabilité nationale est aussi une notion plus restreinte de dépense que celle qui ressort des enquêtes, car l'achat et les gros travaux d'amélioration du logement, les intérêts liés à ceux-ci et les impôts ne sont pas classés en consommation par la comptabilité nationale. Elle ne retrace pas non plus les transactions entre ménages : seules les marges commerciales des éventuels intermédiaires revendeurs sont prises en compte. C'est notamment le cas pour le poste « voitures d'occasion ».

Si elles couvrent des champs différents et satisfont à des contraintes particulières, ces deux notions ont aussi des utilisations complémentaires. La consommation mesurée par les comptes nationaux est une variable privilégiée pour l'analyse des séries temporelles et l'analyse économétrique et source de comparaison dans le temps et dans l'espace. La dépense saisie par les enquêtes auprès des ménages est plus apte à mettre en évidence les disparités internes aux populations enquêtées (socioprofessionnelles, démographiques ou géographiques), et permet d'introduire des données autres que comptables, plus qualitatives, dans des études à caractère micro-économique.

La consommation effective peut être rapprochée du chiffre d'affaires du commerce

Une partie des achats des ménages est effectuée auprès du commerce, essentiellement de détail. On peut ainsi rapprocher le chiffre d'affaires des commerçants de la consommation des ménages telle qu'elle vient d'être définie. Ce rapprochement ne porte en fait que sur la partie dite « commercialisable » des achats des ménages, celle susceptible de transiter par un commerçant. En sont exclus l'eau, le gaz naturel, l'électricité et tous les services.

Les statistiques de chiffre d'affaires apportent des informations complémentaires par rapport aux données de la comptabilité nationale. Elles permettent en particulier de décrire de façon détaillée le système de distribution (commerce spécialisé ou non, types de commerces tels qu'hypermarché, magasin populaire, supérette en succursales, tranche de chiffre d'affaires ou d'effectif salarié).

La notion de volume

Du fait de la hausse des prix, la monnaie se déprécie au cours du temps. Pour corriger cet effet, on distingue les évolutions en « valeur » (évaluées à prix courants, sans correction de l'effet de l'inflation), des évolutions en « volume », (évaluées avec une correction éliminant l'effet de l'inflation, en calculant la consommation d'une année aux prix de l'année précédente). Pour chaque poste élémentaire, on multiplie les quantités de l'année considérée par les prix de l'année précédente. A partir des chiffres ainsi obtenus, on en déduit des évolutions (ou des indices) de volume comme étant les sommes des quantités de l'année N valorisées aux prix de l'année N-1 divisées par les sommes des quantités de l'année N-1 valorisées aux prix de l'année N-1. L'effet direct des hausses ou des baisses de prix est alors effacé. Les évolutions en volume sur plusieurs années sont ensuite calculées par chaînage, c'est-à-dire en multipliant les indices obtenus pour chacune de ces années. Pour la consommation des ménages, le calcul est effectué pour tous les postes et à tous les niveaux de détail.

Les différentes approches de la consommation finale

Dans les comptes nationaux français, la consommation des ménages est appréhendée par une double approche : une approche « demande » et une approche « production ».

Dans l'approche « demande » du PIB, une évaluation de la dépense de consommation finale des ménages est établie à un niveau très détaillé de produits de consommation (s'appuyant sur la nomenclature d'activités française NAF rév.2), avec un souci de cohérence globale et de synthèse de l'ensemble de la consommation. Pour établir les niveaux de la consommation, les résultats des enquêtes sur les dépenses de consommation sont comparés, en niveau et en évolution, avec les résultats de la plupart des autres sources disponibles, directes et indirectes : production, commerce extérieur, formulaires administratifs, panels privés de ménages ou de commerçants, enquêtes auprès des ménages (comme Budget de famille), etc.

Ces résultats sont soumis à deux tests ultérieurs : celui des équilibres ressources-emplois (ERE) et celui des ventes du commerce de détail.

D'une part, les propositions finales par produit sont introduites dans les équilibres ressources-emplois (la plupart du temps à un niveau plus agrégé de nomenclature). Établis par les « responsables secteur-produit » dans une optique « production », ces équilibres ressources-emplois résultent d'une utilisation aussi poussée que possible des statistiques de production et du commerce extérieur pour calculer la demande intérieure par produit. On procède alors à la répartition de cette demande entre les emplois possibles, dont la consommation des ménages. Si les propositions d'évaluation de la consommation en approche « demande » sont jugées incompatibles avec les ressources et les autres emplois estimés par les responsables secteur-produit, une vérification et un nouvel examen des sources, en tenant compte de leur degré de précision, sont menés afin d'arriver à des estimations convergentes.

D'autre part, les propositions des statisticiens de la consommation font également l'objet d'une confrontation avec les chiffres d'affaires du commerce de détail. Cette confrontation est partielle, en ce sens qu'elle ne concerne que la partie de la consommation susceptible d'être vendue par le commerce. Tous les services sont donc exclus, ainsi que des produits comme le gaz et l'électricité. En 2019, par exemple, la comparaison portait sur environ 40 % des dépenses de consommation. Par ailleurs, elle ne peut se faire que sur des regroupements de produits (41 catégories) en raison de la difficulté d'analyser de façon fiable la répartition par produit du chiffre d'affaires du commerce non spécialisé.

Une phase de discussions s'engage alors entre les différents producteurs, afin de parvenir à un consensus sur les montants de consommation des ménages. Elle porte sur les niveaux lors de l'établissement de la base, puis, par la suite, pour les comptes dits « courants », sur les indices d'évolution en volume et en valeur de la consommation.

L'ensemble des équilibres ressources-emplois (ERE) est ensuite intégré dans le Tableau des Entrées-Sorties (TES) : la valeur ajoutée issue du TES est alors confrontée à la valeur ajoutée, calculée par une approche « revenus », issue des comptes des secteurs institutionnels. Il en résulte généralement un arbitrage qui implique une expertise supplémentaire et éventuellement une correction de la consommation des ménages.

La consommation des ménages et le compte des ménages

En principe, des impératifs de cohérence entre le compte du secteur institutionnel « ménages » et le montant total de la consommation peuvent amener à un arbitrage et une remise en cause de cette dernière. Il faut souligner que cette éventualité se présente rarement en pratique.

Dans le SEC 2010, aux deux notions de consommation finale correspondent deux définitions du revenu :

- La dépense de consommation est un emploi du compte d'utilisation du revenu disponible. A ce stade, le revenu inclut, en ressources des ménages, les seuls transferts en espèces, au titre des transferts reçus par les administrations ;

- La consommation effective apparaît au compte d'utilisation du revenu disponible ajusté. Pour passer du revenu disponible au revenu disponible ajusté, sont ajoutés les transferts sociaux en nature en provenance des administrations et des ISBLSM (de la même façon que l'on passe de la dépense de consommation des ménages à leur consommation effective).

La réconciliation entre la consommation des ménages par produit et l'agrégat du compte des ménages a lieu principalement au niveau du compte d'utilisation du revenu disponible, le passage à la consommation effective n'ayant pas d'effet sur le solde comptable des deux comptes : l'épargne des ménages.

B. LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS INDUSTRIELS HORS AGROALIMENTAIRES

Sources, méthodes

Sources

Les évolutions annuelles, en volume, de la dépense de consommation des ménages et de la dépense individualisable des administrations publiques (APU) sont déterminées à partir de nombreuses sources :

- * des indices de prix et de production, des résultats d'enquête et des données démographiques, issus de différentes sources Insee :
 - * Les Indices des Prix à la Consommation (IPC) ;
 - * Les Indices des Prix à la Production (IPP) ;
 - * Les Indices de Chiffre d'Affaires (CA3) ;
 - * Les Indices de Production de l'Industrie (IPI) ;
 - * Les Enquêtes Annuelles de Production (EAP) ;
 - * Les statistiques démographiques (nombre de naissances et de décès) ;
- * des données de consommation en valeur, en prix ou en quantité émanant de sources administratives :
 - * Les comptes ou analyses satellites : compte de l'énergie, compte de la santé, compte des transports... ;
 - * La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) pour les données du commerce extérieur ;
 - * La Direction Générale du Trésor (DGT) et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), pour les prestations sociales en nature ;
 - * etc.
- * des données de consommation en valeur et en quantité issues de panels de consommateurs et de distributeurs :
 - * Kantar ;
 - * GFK ;
 - * NielsenIQ ;
 - * l'Institut Français de la Mode (IFM) ;
 - * etc.
- * les données de production, de vente, des quantités communiquées par différents organismes ou syndicats professionnels tels que :

- * Le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) ;
- * Le Comité Professionnel du Pétrole (CPDP) ;
- * Le Syndicat National des Caoutchoucs et des Polymères (SNCP) ;
- * L'institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA) ;
- * etc.

Méthodes

En campagne courante et pour chacun des postes, l'évolution en volume et en prix est déterminée. Pour se faire, différentes méthodes sont utilisées.

Dans la mesure du possible, l'indice de volume est obtenu en déflatant les indices de valeur par les indices de prix de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee ou bien en valorisant les quantités de l'année N et de l'année N-1 de différents produits, par les prix moyens France entière de l'année N-1.

Dans certains cas, la méthode consiste à essayer de reconstituer un équilibre ressources-emplois (ERE). Pour cela, est calculé un « disponible sur le marché intérieur » à partir de la production augmentée des importations et diminuée des exportations. En outre, pour certains produits, le calcul est affiné en retirant les quantités de produits destinés à la transformation, ainsi que les variations de stocks. A partir de ce « disponible », un indice de valeur ou un indice de quantité sont déterminés.

Dans d'autres cas, les évolutions sont déterminées à partir d'un panel de consommateurs ou de distributeurs. Le panel distributeur recense les ventes auprès des distributeurs et peut ainsi contenir les achats réalisés par les entreprises dans ces points de vente. Cependant, les entreprises pouvant se fournir soit auprès de distributeurs, soit auprès de centrales d'achat, elles privilégient très souvent la seconde option. Leurs achats auprès des distributeurs sont donc très faibles. De ce fait, les évolutions fournies par ce type de sources reflètent bien celles de la consommation des ménages.

In fine, les évolutions en valeur des produits commercialisés sont calculées en analysant les différentes sources de données disponibles pour chacun des produits. Elles peuvent alors être modifiées, de même lorsque les évolutions de la consommation sont soumises à l'équilibre ressources-emplois.

PLAN DU DOCUMENT

Chaque produit fait l'objet d'une fiche détaillée présentant les méthodes utilisées pour évaluer leur évolution annuelle en volume et en prix. Les produits sont classés dans l'ordre de la nomenclature des équilibres ressources-emplois (ERE) et tels qu'ils sont traités par les responsables secteur-produit.

Pour tous les produits, l'architecture de chaque fiche est identique. Elle comporte quatre parties :

1 - Définition

Cette partie décrit avec précision le contenu du poste concerné ainsi que sa position dans la nomenclature d'activités françaises.

2 - Sources utilisées en campagne courante

Cette partie présente les différentes sources mobilisées pour établir les indices d'évolution en volume et en prix.

3 - Méthodes

Cette partie détaille source par source la méthode employée pour établir les indices d'évolution en volume ou en prix. Elle précise les éventuelles limites des indicateurs retenus (couverture du champ de la consommation des ménages ou du produit suivi).

4 - Fixation du niveau de base

Dans cette partie, figurent le montant du niveau retenu pour l'année de base 2019 ainsi que la méthode qui a permis d'établir ce niveau.

Le principe général de fixation des niveaux a été décrit dans le 1^{er} tome de ces notes sur la consommation effective et la dépense de consommation des ménages. Cette partie précise la ou les sources retenues et si nécessaire la méthode d'élaboration du niveau si elle diffère des méthodes utilisées en campagne courante.

Remarque : la plupart des produits étant des produits de consommation commercialisable, les niveaux obtenus à partir des différentes sources de campagne courante et de la statistique d'entreprise ont été confrontés à un niveau plus agrégé. Lorsque l'arbitrage a conduit à reprendre les données de la statistique d'entreprise disponible à un niveau agrégé, le niveau de consommation du produit a alors été obtenu, soit par solde entre le total arbitré et les niveaux de consommation des autres produits déjà connus (à partir des sources de campagne courante), soit en conservant le poids de ce produit dans le total en base 2014.

Le montant retenu a ensuite été soumis à l'arbitrage final lié à l'équilibre ressources-emplois des produits.

13 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS TEXTILES

HC13Z1A FILS ET FILÉS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 13.10Z (Préparation de fibres textiles et filature) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
13.10.50	Fils de laine conditionnés ou non pour la vente au détail fils de poils fins ou grossiers ou fils de crin
13.10.62	Fils à coudre de coton
13.10.83	Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que fils à coudre), contenant moins de 85 % en poids de ces fibres
13.10.84	Fils de fibres discontinues artificielles (autres que fils à coudre)
13.10.85	Fils à coudre en fibres et filaments artificiels ou synthétiques

La consommation des ménages comprend les dépenses en fils à tricoter en laine, fils à coudre de toutes matières textiles et fils à broder.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Mercerie-laine » et depuis 2020 du groupe « Tissu & Mercerie-laine »

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 13.10Z sont sélectionnés.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 13.10Z est sélectionné.

2.5 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.6 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.7 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Tissu & Mercerie-laine » recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC13Z1A, comme par exemple les boutons, les fermetures-éclair.

L'indice d'évolution du groupe « Tissu & Mercerie-laine » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour le comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC13Z1A.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (fils et filés) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 74,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Kantar.

HC13Z1B TISSUS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 13.20Z (Tissage) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
13.20.11	Tissus de soie ou de déchets de soie
13.20.12	Tissus de laine cardée ou peignée, de poils fins ou grossiers ou de crins
13.20.13	Tissus de lin
13.20.14	Tissus de jute et d'autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre commun et de la ramie)
13.20.19	Tissus d'autres fibres textiles végétales ; tissus de fils de papier
13.20.20	Tissus de coton
13.20.31	Tissus en fils de filaments artificiels ou synthétiques
13.20.32	Tissus en fibres synthétiques discontinues
13.20.33	Tissus en fibres artificielles discontinues
13.20.41	Velours et peluches tissés et tissus de chenille (autres que tissus éponge et articles de rubanerie)
13.20.42	Tissus éponge et étoffes bouclées similaires (autres qu'articles de rubanerie), en coton
13.20.43	Autres tissus éponge et étoffes bouclées similaires (autres qu'articles de rubanerie)
13.20.44	Tissus à point de gaze (autres qu'articles de rubanerie)
13.20.45	Surfaces textiles touffetées, autres que tapis
13.20.50	Imitation de fourrure par tissage

La consommation des ménages comprend les dépenses en tissus de coton, de laine, de soie et d'autres textiles.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Tissu au mètre ».et depuis 2020 du groupe « tissu & Mercerie-laine »

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 13.20Z est sélectionné.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

L'indice d'évolution du groupe « Tissu & Mercerie-laine » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (tissus) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 118,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Institut Français de la Mode (IFM).

HC13Z3A ÉTOFFES À MAILLE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 13.91Z (Fabrication d'étoffes à maille) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
13.91.11	Velours, peluches et étoffes bouclées à maille
13.91.19	Autres étoffes à maille, y compris imitation de fourrure

La consommation des ménages comprend les dépenses en étoffes à maille : velours, peluches et étoffes de bonneterie.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Tissu au mètre ».et depuis 2020 du groupe « tissu & Mercerie-laine »

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 13.91Z sont sélectionnés.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 13.91Z est sélectionné.

2.4 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.5 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

L'IPC retenu est celui du HC13Z1B (Tissus).

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

L'indice d'évolution du groupe « Tissu & Mercerie-laine » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (étoffes à maille) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC13Z3A, on considère que l'évolution des prix de ce produit est égale à celui des tissus (HC13Z1B).

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 9,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir des sources issues de l'enquête Budget de Famille (BDF) et de l'Institut Français de la Mode (IFM).

HC13Z3B LINGE DE MAISON

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 13.92Z (Fabrication d'articles textiles, sauf habillement) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
13.92.11	Couvertures, à l'exclusion des couvertures électriques
13.92.12	Linge de lit
13.92.13	Linge de table
13.92.14	Linge de toilette ou de cuisine

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Linge de maison ».

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 13.92Z est sélectionné.

2.4 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.5 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la

nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Linge de maison » recouvre un champ moins large que la consommation des ménages du HC13Z3B : il exclut par exemple, les couvertures.

L'indice d'évolution du groupe « Linge de maison » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour le comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC13Z3B.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (linge de maison) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 431,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Kantar.

HC13Z3C VOILAGES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 13.92Z (Fabrication d'articles textiles, sauf habillement) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
13.92.15	Rideaux (y compris doubles rideaux) et stores d'intérieur ; cantonnières et tours de lit

La consommation des ménages comprend les dépenses en articles textiles d'ameublement confectionnés : rideaux, voilages, tours de lit, etc.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Tissu au mètre » et depuis 2020 du groupe « tissu & Mercerie-laine »

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Tissu & Mercerie-laine » ne recouvre pas exactement le champ de la consommation des ménages du HC13Z3C car il comprend par exemple en plus, le tissu pour confectionner les vêtements, mais ne prend pas en compte les rideaux déjà confectionnés.

L'indice d'évolution du groupe « Tissu & Mercerie-laine » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour le comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC13Z3C.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (voilages) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 271,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Kantar.

HC13Z3D PETITS ARTICLES TEXTILES DE LITERIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 13.92Z (Fabrication d'articles textiles, sauf habillement) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
13.92.16	Articles d'ameublement n.c.a. assortiments composés de pièces de tissus et de fils pour la confection de tapis, de tapisseries et d'articles similaires
13.92.24	Couettes, édredons, coussins, poufs, oreillers, sacs de couchage, équipés de ressorts ou garnis intérieurement d'un matériau quelconque, de caoutchouc mousse ou de plastique

La consommation des ménages comprend les dépenses en couettes, oreillers, traversin, couvre-lits, housses pour sièges, édredons, coussins, sacs de couchage, etc.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Linge de maison ».

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Linge de maison » ne recouvre pas exactement le champ de la consommation des ménages du HC13Z3D car il comprend par exemple, en plus, les draps mais ne prend pas en compte les oreillers.

L'indice d'évolution du groupe « Linge de maison » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour le comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC13Z3D.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (petits articles textiles de literie) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 424,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Kantar.

HC13Z3E AUTRES ARTICLES CONFECTIONNÉS EN TEXTILE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 13.92Z (Fabrication d'articles textiles, sauf habillement) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
13.92.22	Bâches, bannes et stores d'extérieur voiles pour bateaux, planches à voile ou chars à voile ; tentes et articles de camping (y compris matelas pneumatiques)
13.92.23	Parachutes, parapentes
13.92.29	Autres articles textiles confectionnés (y compris serpillières, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires, ceintures et gilets de sauvetage)

La consommation des ménages comprend les dépenses en tentes et matériels de campement en textile, bâches, stores, housses de protection pour machines, voiles pour bateaux, drapeaux et fanions, chiffons à épousseter, serpillières, chamoisettes et articles d'entretien similaires.

Elle ne comprend pas les dépenses en sacs de couchage (classées en HC13Z3D : Petits articles textiles de literie).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 13.92Z est sélectionné.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (autres articles confectionnés en textile) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ des produits suivis par l'indice CA3 est plus large que celui de la consommation du produit HC13Z3E : il reprend l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble des articles textiles hors habillement. Il intègre donc l'évolution du linge de maison (HC13Z3B), des voilages (HC13Z3C), des petits articles de textiles de literie (HC13Z3D). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 207,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC13Z3F TAPIS ET MOQUETTES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 13.93Z (Fabrication de tapis et moquettes) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
13.93.11	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, à points noués
13.93.12	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés, ni floqués
13.93.13	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés
13.93.19	Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles (y compris en feutre)

La consommation des ménages comprend les dépenses en tapis et autres revêtements de sol en matière textile, à points noués, tissés, touffetés et en feutre.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Union Française des Tapis et Moquettes (UFTM)

L'Union Française des Tapis et Moquettes (UFTM), syndicat regroupant une vingtaine de fabricants et représentant 90 % du marché français des tapis et moquettes, met à disposition les ventes annuelles de la production française vendue en France en millions de m².

Les données sont disponibles pour l'année N du compte semi-définitif, en octobre de l'année N+1. En principe, les données ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 13.93Z sont sélectionnés.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 13.93Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source UFTM

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais intègre également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises, et ne comprend pas les importations. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que cet indicateur.

L'indice d'évolution des quantités de tapis et moquettes entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 223,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir des sources issues de l'enquête Budget de Famille (BDF) et de la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB).

HC13Z3G FICELLES, CORDES ET FILETS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 13.94Z (Fabrication de ficelles, cordes et filets) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
13.94.11	Ficelles, cordes, cordages et câbles, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes
13.94.12	Filets à mailles nouées, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages filets confectionnés en matières textiles ; articles en fils, lames, n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses en ficelles, filets et cordages.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.2 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 13.94Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3- Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (ficelles, cordes et filets) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 59,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC13Z3H PRODUITS TEXTILES NON COMPRIS AILLEURS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 13.96Z (Fabrication d'autres textiles techniques et industriels) et 13.99Z (Fabrication d'autres textiles non compris ailleurs) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
13.96.14	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts n.c.a.
13.96.17	Articles de rubanerie ; rubans sans trame encollés (bolducs) ; articles de passementerie
13.99.11	Tulles et tulles bobinots, à l'exclusion des articles tissés ou de bonneterie dentelles en pièces, bandes ou motifs
13.99.12	Broderies en pièces, bandes ou motifs
13.99.15	Fils guipés et guipures ; chenilles ; chaînettes
13.99.16	Pièces textiles de capitonnage
13.99.19	Autres textiles et articles textiles n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses en rubans, dentelles, broderies, feutres, tissus enduits, houppes et gants à poudrer.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Mercerie-laine » et depuis 2020 du groupe « Tissu & Mercerie-laine »

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 13.99Z sont sélectionnés.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 13.99Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

L'IPC retenu est celui du HC13Z1A (Fils et filés).

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Tissu & Mercerie-laine » recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC13Z3H, car il comprend par exemple les fils ou les boutons.

L'indice d'évolution du groupe « Tissu & Mercerie-laine » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC13Z3H, on considère que l'évolution des prix de ce produit est égale à celui des fils et filés (HC13Z1A).

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 314,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

14 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DE L'HABILLEMENT

HC14Z1A VÊTEMENTS EN CUIR

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 14.11Z (Fabrication de vêtements en cuir) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
14.11.10	Vêtements en cuir naturel ou reconstitué

La consommation des ménages comprend les dépenses en vêtements en cuir naturel ou reconstitué, pour hommes ou femmes : blousons, manteaux, vestes, costumes, pantalons.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 14.11Z est sélectionné.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour les comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1A.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas

en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (vêtements en cuir) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 045,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir du calcul de la moyenne entre les valeurs issues des sources Kantar et Esane.

HC14Z1B VÊTEMENTS DE TRAVAIL

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 14.12Z (Fabrication de vêtements de travail) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
14.12.11	Ensembles et vestes de travail pour hommes
14.12.12	Pantalons, salopettes, culottes et shorts de travail pour hommes
14.12.21	Ensembles et vestes de travail pour femmes
14.12.22	Pantalons, salopettes, culottes et shorts de travail pour femmes
14.12.30	Autres vêtements de travail

La consommation des ménages comprend les dépenses en vêtements spécifiques pour le travail, pour hommes ou femmes : combinaisons, salopettes, blouses, tabliers de travail, etc.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « Prêt-à-porter homme » et « Prêt-à-porter femme ».

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 14.12Z est sélectionné.

2.4 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.5 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, le groupe couvre l'ensemble du « Prêt-à-porter » donc un champ beaucoup plus large que la consommation des ménages du HC14Z1B.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution du « prêt-à-porter » pour hommes et pour femmes par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour le comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1B.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (vêtements de travail) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 27,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir du calcul de la moyenne entre les valeurs issues des sources Kantar et Esane.

HC14Z1C VÊTEMENTS DE DESSUS POUR HOMMES ET GARÇONNETS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 14.13Z (Fabrication de vêtements de dessus) et 14.19Z (Fabrication d'autres vêtements et accessoires) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
14.13.11	Manteaux, pardessus, paletots, pèlerines, anoraks, coupe-vent, parkas et articles similaires, en maille, pour hommes et garçonnet
14.13.12	Costumes, complets, vestes, vestons, pantalons, salopettes, culottes et shorts, en maille, pour hommes et garçonnet
14.13.21	Manteaux, pardessus, imperméables, paletots, pèlerines, anoraks, coupe-vent, parkas et articles similaires, en tissu, pour hommes et garçonnet
14.13.22	Costumes et complets, en tissu, pour hommes et garçonnet
14.13.23	Vestes et vestons, en tissu, pour hommes et garçonnet
14.13.24	Pantalons, salopettes, culottes et shorts, en tissu, pour hommes et garçonnet
14.19.32	Imperméables, cirés

La consommation des ménages comprend les dépenses en vêtements de dessus pour hommes et garçonnet : manteaux, vêtements de pluie, costumes, vestes, pantalons, anoraks, cirés, imperméables, etc.

Elle ne comprend pas les dépenses en vêtements de travail (classées en HC14Z1B) et en vêtements de sport et de loisirs (classées en HC14Z1I)

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Prêt-à-porter homme ».

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 14.13Z est sélectionné.

2.4 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.5 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Prêt-à-porter homme » recouvre un champ différent de la consommation des ménages du HC14Z1C, car il ne prend pas en compte les vêtements pour garçonnets.

L'indice d'évolution du groupe « Prêt-à-porter homme » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour le comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1C.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ des produits suivis par l'indice CA3 est plus large que celui du poste HC14Z1C car il inclut les vêtements de dessus pour femmes et fillettes (suivis dans le poste HC14Z1D). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (vêtements de dessus pour hommes et garçonnets) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 983,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir du calcul de la moyenne entre les valeurs issues des sources Kantar et Esane.

HC14Z1D VÊTEMENTS DE DESSUS POUR FEMMES ET FILLETTES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 14.13Z (Fabrication de vêtements de dessus) et 14.19Z (Fabrication d'autres vêtements et accessoires) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
14.13.13	Manteaux, pardessus, paletots, pèlerines, anoraks, coupe-vent, parkas et articles similaires, en maille, pour femmes et fillettes
14.13.14	Costumes-tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, pantalons, salopettes, culottes et shorts, en maille, pour femmes et fillettes
14.13.31	Manteaux en tissus
14.13.32	Costumes, tailleurs ensembles en tissus pour femmes et fillettes
14.13.33	Vestes en tissu, pour femmes et fillettes
14.13.34	Robes, jupes en tissu
14.13.35	Pantalon, salopettes, shorts en tissus pour femme
14.19.32	Imperméables, cirés

La consommation des ménages comprend les dépenses en vêtements de dessus pour femmes et fillettes : manteaux, vêtements de pluie, vestes, pantalons, anoraks, ensembles, robes et jupes, cirés, imperméables.

Elle ne comprend pas les dépenses en vêtements de travail (classées en HC14Z1B) et en vêtements de sport et de loisirs (classées en HC14Z1I)

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Prêt-à-porter femme ».

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 14.13Z est sélectionné.

2.4 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.5 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Prêt-à-porter femme » ne recouvre pas exactement le champ de la consommation des ménages du HC14Z1D, car il ne prend pas en compte les vêtements pour fillettes.

L'indice d'évolution du groupe « Prêt-à-porter femme » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour le comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1D.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ des produits suivis par l'indice CA3 est plus large que celui du poste HC14Z1D car il inclut les vêtements de dessus pour hommes et garçonnet (suivis dans le poste HC14Z1C). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (vêtements de dessus pour femmes et fillettes) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 8 210,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir du calcul de la moyenne entre les valeurs issues des sources Kantar et Esane.

HC14Z1E CHEMISERIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 14.14Z (Fabrication de vêtements de dessous) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
14.14.11	Chemises et chemisettes, en maille, pour hommes et garçonnets
14.14.13	Chemisiers et tuniques, en maille, pour femmes et fillettes
14.14.21	Chemises et chemisettes, en tissu, pour hommes et garçonnets
14.14.23	Chemisiers et tuniques, en tissu, pour femmes et fillettes
14.14.30	Tee-shirts et maillots de corps, en maille

La consommation des ménages comprend les dépenses en chemises et chemisettes pour hommes, chemisiers et tuniques pour femmes en maille et en tissu et tee-shirts et maillots de corps en maille.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « Petites pièces pour homme » et « Petites pièces pour femme ».

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les groupes « Petites pièces pour homme » et « Petites pièces pour femme » recouvrent un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z1E, car il comprend par exemple, les survêtements et les maillots de bain.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution des « petites pièces » pour hommes et pour femmes par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour le comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1E.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (chemiserie) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 5 705,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir du calcul de la moyenne entre les valeurs issues des sources Kantar et Esane.

HC14Z1F SOUS-VÊTEMENTS ET VÊTEMENTS DE NUIT

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 14.14Z (Fabrication de vêtements de dessous) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
14.14.12	Slips, caleçons, gilets de corps, pyjamas, peignoirs, robes de chambre et articles similaires, en maille, pour hommes et garçonnetts
14.14.14	Slips, culottes, jupons, combinaisons, chemises de nuit, pyjamas, robes de chambre, déshabillés, peignoirs et articles similaires, en maille, pour femmes et fillettes
14.14.22	Maillots et autres tricots de corps, slips, caleçons, pyjamas, peignoirs, robes de chambre, en tissu, pour hommes et garçonnetts
14.14.24	Maillots et autres tricots de corps, slips, culottes, jupons, combinaisons, chemises de nuit, pyjamas, robes de chambre, déshabillés, peignoirs et articles similaires, en tissu, pour femmes et fillettes
14.14.25	Soutiens-gorge, corsets, gaines, bustiers, porte-jarretelles, jarretières et articles similaires, et leurs parties, en maille ou en tissu

La consommation des ménages comprend les dépenses en slips, caleçons, pyjamas, chemises de nuit, robes de chambre, peignoirs et body en tissu ou en maille.

Elle ne comprend pas les dépenses en soutiens-gorge, corset (classées en HC14Z1G).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « sous-vêtements et chaussants pour homme » et « lingerie et chaussants pour femme ».

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur

l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les groupes « sous-vêtements et chaussants pour homme » et « lingerie et chaussants pour femme » recouvrent un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z1F, car il comprend par exemple, les soutiens-gorge, les chaussettes, les collants.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution des « sous-vêtements et chaussants pour homme » et « lingerie et chaussants pour femme » par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour les comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1F.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (sous-vêtements et vêtements de nuit) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 809,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir du calcul de la moyenne entre les valeurs issues des sources Kantar et Esane.

HC14Z1G SOUTIENS-GORGE, CORSETS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 14.14Z (Fabrication de vêtements de dessous) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
14.14.25	Soutiens-gorge, corsets, gaines, bustiers, porte-jarretelles, jarretières et articles similaires, et leurs parties, en maille ou en tissu

La consommation des ménages comprend les dépenses en soutiens-gorge, corsets, gaines, porte-jarretelles et jarretières en tissu, maille ou dentelle.

Elle ne comprend pas les dépenses en bodies (classées en HC14Z1F : Sous-vêtements et vêtements de nuit).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « lingerie et chaussants pour femme ».

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « lingerie et chaussants » ne recouvre pas exactement le champ de la consommation des ménages du HC14Z1G, car il comprend, par exemple, en plus les chaussettes, mais ne comprend pas les soutiens-gorge de fillettes.

L'indice d'évolution du groupe « lingerie et chaussants pour femme » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour le comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1G.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (soutiens-gorge, corsets) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 310,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir du calcul de la moyenne entre les valeurs issues des sources Kantar et Esane.

HC14Z1H LAYETTE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 14.19Z (Fabrication d'autres vêtements et accessoires) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
14.19.11	Layette et accessoires du vêtement, en maille
14.19.21	Layette et accessoires de l'habillement, en tissu

La consommation des ménages comprend les dépenses en vêtements et accessoires du vêtement comme les nids d'ange, barboteuses, bavoirs, gants, chaussons, etc., en maille et en tissu, pour bébés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Habillement enfant ».

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Habillement enfant » recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z1H, car il comprend par exemple, les vêtements pour enfants.

L'indice d'évolution du groupe « Habillement enfant » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour le comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1H.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (layette) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 181,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir du calcul de la moyenne entre les valeurs issues des sources Kantar et Esane.

HC14Z11 VÊTEMENTS DE SPORT

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 14.19Z (Fabrication d'autres vêtements et accessoires) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
14.19.12	Survêtements, ensembles de ski, maillots de bains et autres vêtements de sport ou de loisir, en maille
14.19.22	Survêtements, ensembles de ski et maillots de bains ; autres vêtements de sport ou de loisir, en tissu
14.19.32	Vêtements confectionnés en feutres, en non-tissés ou en textiles enduits ou imprégnés

La consommation des ménages comprend les dépenses en survêtements de sport, combinaisons et ensembles de ski et autres vêtements de sport ou de loisir, en maille ou en tissu, combinaisons isothermes ou de plongée.

Elle comprend également les dépenses en maillots de bains.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « Petites pièces pour homme » et « Petites pièces pour femme ».

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les groupes « Petites pièces pour homme » et « Petites pièces pour femme » recouvrent un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z11, car il comprend par exemple, les chemises et chemisiers.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution des « petites pièces » pour hommes et pour femmes par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour le comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z11.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (vêtements de sport) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 168,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir du calcul de la moyenne entre les valeurs issues des sources Kantar et Esane.

HC14Z1J ACCESSOIRES DE L'HABILLEMENT

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 14.19Z (Fabrication d'autres vêtements et accessoires) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
14.19.13	Gants, mitaines et moufles, en maille
14.19.19	Autres accessoires de l'habillement et leurs parties, en maille
14.19.23	Mouchoirs, châles, écharpes, voiles, cravates, nœuds papillons, gants et autres accessoires parties de vêtements et d'accessoires, en tissu, n.c.a.
14.19.31	Accessoires de l'habillement, en cuir naturel ou reconstitué, à l'exclusion des gants de sport
14.19.42	Chapeaux et autres coiffures, en feutre, en matières tressées ou assemblées, en bonneterie, en dentelle ou en tissu filets à cheveux
14.19.43	Autres coiffures, à l'exclusion des coiffures en caoutchouc ou en plastique, des casques de sécurité et des casques en amiante ; bandeaux serre-tête, doublures, couvertures, bases et carcasses pour chapeaux, visières et mentonnières

La consommation des ménages comprend les dépenses en accessoires de l'habillement, en maille ou en tissu ou en dentelle : châles, cravates, foulards, mouchoirs, gants, chapeaux, coiffures en feutre, cloches et formes pour chapeaux, toques en fourrure ou en cuir, chapkas, filets à cheveux, bandeaux serre-tête, gants de ville et ceintures, etc. en cuir naturel ou reconstitué.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises dont celle du groupe « Autres accessoires ».

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 14.19Z est sélectionné.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFMPanel (groupe « Autres accessoires »)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. L'indice d'évolution du groupe « Autres accessoires » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ suivi par l'indice CA3 est plus large que celui de la consommation du produit HC14Z1J : il reprend l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble des « autres vêtements et accessoires ». Il intègre donc l'évolution des vêtements de sports (HC14Z1I), des layettes (HC14Z1H). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (accessoires de l'habillement) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 3 053,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir du calcul de la moyenne entre les valeurs issues des sources de l'enquête Budget De Famille (BDF) - Institut Français de la Mode (IFM) et Esane.

HC14Z1K VÊTEMENTS EN FOURRURE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 14.20Z (Fabrication d'articles en fourrure) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
14.20.10	Vêtements, accessoires et autres articles en fourrure, à l'exclusion des coiffures

La consommation des ménages comprend les dépenses en vêtements (manteaux, vestes), accessoires (étoles, manchons) et autres articles de pelleteries (poufs, tapis...) en fourrure naturelle ou comportant de la fourrure.

Elle ne comprend pas d'une part les dépenses en coiffures et toques en fourrure (classées en HC14Z1J : Accessoires de l'habillement), et d'autre part les dépenses en articles en fourrure factice.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Prêt-à-porter femme ».

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 14.20Z est sélectionné.

2.4 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.5 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

L'IPC retenu est celui du HC14Z1D (Vêtements de dessus pour femmes et fillettes).

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Prêt-à-porter femme » recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z1K, car il comprend par exemple, l'ensemble des vêtements de prêt-à-porter en coton ou en maille. On suppose que les autres articles en fourrure naturelle (prêt-à-porter homme et articles de pelleteries), part négligeable, évolue au même rythme que le prêt-à-porter pour femme.

L'indice d'évolution du groupe « Prêt-à-porter femme » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour le comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1K.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (vêtements en fourrure) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC14Z1K, on considère que l'évolution des prix de ce produit est égale à celui des vêtements de dessus pour femmes et fillettes (HC14Z1D).

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 335,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir du calcul de la moyenne entre les valeurs issues des sources Kantar et Esane.

HC14Z2A CHAUSSETTES, BAS ET COLLANTS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 14.31Z (Fabrication d'articles chaussants à mailles) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
14.31.10	Collants, bas, chaussettes et autres articles chaussants à mailles

La consommation des ménages comprend les dépenses en chaussettes, collants, bas et mi-bas, collants de sport et bas à varices.

Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU). Cette dernière correspond aux bas et chaussettes, en particulier les bas de contention, remboursés par la Sécurité sociale (y compris couverture maladie universelle et aide médicale d'État).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « sous-vêtements et chaussants pour homme » et « lingerie et chaussants pour femme ».

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 14.31Z est sélectionné.

2.4 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.5 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) fournit le montant en valeur toutes taxes comprises de la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des administrations publiques (APU) en bas et chaussettes établies à partir du compte de la santé.

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé :

- Les données produites par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) relatives à la dépense remboursée, à la dépense remboursable et aux dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ;
- Les données produites par l'Insee relatives à la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et aux paiements partiels du secteur public hospitalier ;
- Les données produites par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) relatives au compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ;
- Le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS)
- Et enfin des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles pour l'élaboration du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.7 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des remboursements par la Sécurité Sociale en bas et chaussettes en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les groupes « sous-vêtements et chaussants pour homme » et « lingerie et chaussants pour femme » recouvrent un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z2A, car ils comprennent par exemple, les caleçons, les soutiens-gorge.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution des « sous-vêtements et chaussants pour homme » et de la « lingerie et chaussants pour femme » par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Kantar

Cette méthode est utilisée pour le comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z2A.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le poids de la dépense individualisable des administrations publiques dans la consommation effective étant très faible, on suppose que la dépense de consommation finale des ménages évolue au même rythme que l'indicateur retenu.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (chaussettes, bas et collants) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est mobilisé pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des APU.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale effective des ménages s'élève à 1 447,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019 dont 1 441,5 millions de dépense de consommation finale des ménages et 5,8 millions de dépense individualisable des Administrations Publiques (APU).

Ce poste ne comprend pas les dépenses individualisables des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM)

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la dépense de consommation finale des ménages a été obtenu à partir du calcul de la moyenne entre les valeurs issues des sources Kantar et Esane.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) a été obtenu à partir de la source Drees.

HC14Z2B PULL-OVERS ET ARTICLES SIMILAIRES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 14.39Z (Fabrication d'autres articles à mailles) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
14.39.10	Pull-overs, cardigans, chandails, gilets et articles similaires à mailles

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux « IFM-Panel » (anciennement Distribilan) issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « Petites pièces homme » et « Petites pièces femme ».

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 14.39Z est sélectionné.

2.4 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.5 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la

nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les groupes « Petites pièces pour homme » et « Petites pièces pour femme » recouvrent un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z2B, car ils comprennent par exemple, les chemises et chemisiers.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution des « petites pièces » pour hommes et pour femmes par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour le comptes provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z2B.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (pull-overs et articles similaires) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 426,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir du calcul de la moyenne entre les valeurs issues des sources Kantar et Esane.

15 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE

HC15Z0A ARTICLES DE VOYAGE, DE MAROQUINERIE ET DE SELLERIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 15.12Z (Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
15.12.11	Articles de sellerie et de bourrellerie pour tous animaux, en toutes matières
15.12.12	Articles de voyage et de maroquinerie, en cuir naturel ou reconstitué, en feuilles plastiques, en matières textiles, en fibre vulcanisée ou en carton ; trousse de toilettes, nécessaires de couture, à habits ou à chaussures
15.12.13	Bracelets de montre non métalliques et leurs parties

La consommation des ménages comprend les dépenses en articles de sellerie (laises, harnais...), bagages, serviettes, cartables, porte-documents, sacs à main, portefeuilles, étuis, trousse, bracelets de montre non métalliques, en cuir naturel ou reconstitué.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- vêtements en cuir (classées en HC14Z1A) ;
- accessoires de l'habillement tels que gants, cravates, bretelles, ceintures, etc., en cuir (classées en HC14Z1J).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Panéliste Kantar

L'Institut Kantar fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Consommateur » (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Institut Français de la Mode (IFM-Panel)

L'Institut Français de la Mode (IFM) met à disposition les tableaux « IFM-Panel » (anciennement Distribilan) issus du panel distributeurs de l'IFM (tout commerce de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « Maroquinerie ».

Les données sont disponibles dès le compte provisoire et ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans le commerce de détail pour le code NAF 47.72B est sélectionné.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 15.12Z est sélectionné.

2.5 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.6 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée

européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.7 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le champ de l'indicateur obtenu est un peu moins large que le poste HC15Z0A car il ne contient pas par exemple les articles de sellerie, de bourrellerie et les bracelets de montre.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le champ de l'indicateur obtenu est un peu moins large que le poste HC15Z0A car il ne contient pas par exemple les articles de sellerie, de bourrellerie et les bracelets de montre.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Kantar

Cette méthode est utilisée pour le compte provisoire, et reprise pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par Kantar par circuit de distribution, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC15Z0A.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution des « maroquinerie » par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 commerce de détail

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu est issu d'entreprises de commerce de détail. Les chiffres d'affaires mesurés intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès de ces commerçants. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indice CA3 concerne uniquement les achats en magasin spécialisé : les achats réalisés dans la grande distribution, sur les marchés ou sur internet en sont exclus. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 industrie

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en

compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.7 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.8 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 557,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC15Z0B CHAUSSURES EN CUIR OU TEXTILE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 15.20Z (Fabrication de chaussures) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
15.20.11	Chaussures étanches à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, autres que chaussures comportant une coquille de protection en métal
15.20.12	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, autres que chaussures étanches et chaussures de sport
15.20.13	Chaussures à dessus en cuir, autres que chaussures de sport, chaussures comportant une coquille de protection en métal et chaussures spéciales diverses
15.20.14	Chaussures à dessus en textile, autres que chaussures de sport
15.20.21	Chaussures de tennis, basket, gymnastique et similaires
15.20.29	Autres chaussures de sport, à l'exclusion des chaussures de ski et de surf des neiges
15.20.32	Chaussures en bois, chaussures spéciales diverses et autres chaussures n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses en chaussures de ville en cuir et en autres matières, bottes (en cuir, en caoutchouc ou en matières plastiques), pantoufles, chaussures de sport, chaussures comportant une coquille de protection en métal, chaussures en bois tels que les sabots, sandales en cuir et les semelles intérieures amovibles en cuir.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- chaussures à usage exclusif sportif telles que les chaussures de ski, patins à glace, etc. (classées en HC32C0A : Articles de sport) ;
- chaussures orthopédiques (classées en HC32B1 : Matériel médico-chirurgical et dentaire).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Fédération Française de la Chaussure (FFC)

La Fédération Française de la Chaussure (FFC) fournit, à partir d'un panel de distributeurs, la consommation annuelle de chaussures, en valeur toutes taxes comprises, en millions d'euros.

Le montant de l'année N est transmis fin février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Il peut être révisé pour le compte semi-définitif. Il n'est pas révisé pour le compte définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans le commerce de détail pour le code NAF 47.72A est sélectionné.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 15.20Z est sélectionné.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FFC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La FFC interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC15Z0B, comme par exemple les chaussures de sécurité.

L'indice d'évolution de la consommation de chaussures en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 commerce de détail

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu est issu d'entreprises de commerce de détail. Les chiffres d'affaires mesurés intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès de ces commerçants. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indice CA3 concerne uniquement les achats en magasin spécialisé : les achats réalisés dans la grande distribution, sur les marchés ou sur internet en sont exclus. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 industrie

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (chaussures en cuir ou textile) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 9 189,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

16 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS ISSUS DU TRAVAIL DU BOIS ET DU LIEGE (HORS MEUBLES)

HC16Z1 SCIAGE, RABOTAGE ET IMPRÉGNATION DU BOIS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code 16.10A (Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
16.10.21	Bois, profilés sur au moins une face ou une rive (y compris lames et frises à parquet, non assemblées, et moulures et baguettes), de conifères

La consommation des ménages comprend les dépenses en lames pour parquets et lambris ni traités ni assemblés, moulures, baguettes, etc., planches et lattes non traitées en bois.

Elle comprend aussi les piquets et échelas non traités.

Elle ne comprend pas les dépenses en panneaux pour parquets (classées en HC16Z2 : Placage et panneaux de bois).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) et ou les Industriels du Nouvel Habitat (INOHA)

La Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) et ou les Industriels du Nouvel Habitat (INOHA) publie 1 fois par an, les évolutions annuelles des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, des principaux rayons de bricolage dont en particulier celui du « Bois & Menuiserie ».

Les circuits de distribution suivis regroupent les grandes surfaces de bricolage (vente en ligne et magasin), les pures players, les négoce et les grandes surfaces alimentaires.

Ces données sont disponibles lors du compte semi-définitif et ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 16.10A est sélectionné.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

L'IPC retenu est celui du HC16Z2 (Placage et panneaux de bois).

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FMB et ou INOHA

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution du rayon « Bois & Menuiserie » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC16Z1, on considère que l'évolution des prix de ce produit est égale à celui du placage et panneaux de bois (HC16Z2).

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 365,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC162Z PLACAGE ET PANNEAUX DE BOIS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 16.21Z (Fabrication de placage et de panneaux de bois) et 16.22Z (Fabrication de parquets assemblés) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
16.21.11	Bois contreplaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires, en bambou
16.21.12	Panneaux de particules
16.21.13	Panneaux dits "oriented strand board" (osb)
16.21.14	Autres panneaux en bois ou en autres matières ligneuses
16.21.15	Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses
16.21.16	Autres bois contreplaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires, de conifères
16.21.17	Autres bois contreplaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux
16.21.18	Autres bois contreplaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires, d'autres bois
16.21.21	Bois densifiés, en blocs, planches, lames ou profilés
16.21.22	Feuilles de placage, feuilles pour contreplaqués et pour autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur inférieure ou égale à 6 mm, de conifères
16.21.23	Feuilles de placage, feuilles pour contreplaqués et pour autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur inférieure ou égale à 6 mm, de bois tropicaux
16.21.24	Feuilles de placage, feuilles pour contreplaqués et pour autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur inférieure ou égale à 6 mm, d'autres bois
16.22.10	Parquets assemblés en panneaux

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- panneaux de contreplaqués ;
- panneaux de particules ;
- panneaux de fibres ;
- autres panneaux à base de bois ;
- revêtements de panneaux à âme épaisse par replaquage, peinture, mélaminage et autres techniques de décoration ;
- panneaux stratifiés ;
- panneaux en bois pour parquets à coller ou à assembler ;
- certains éléments d'aménagement intérieur en bois (placards et leurs façades, comptoirs).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 16.21Z sont sélectionnés.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 16.21Z est sélectionné.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (placage et panneaux de bois) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 293,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC16Z4 EMBALLAGES ET OBJETS DIVERS EN BOIS, LIÈGE, VANNERIE ET SPARTERIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 16.24Z (Fabrication d'emballages en bois) et 16.29Z (Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
16.24.13	Autres emballages en bois et leurs parties
16.29.11	Outils, manches, montures d'outils, de balais et de brosses, en bois blocs pour la fabrication de pipes ; embauchoirs et tendeurs à chaussures, en bois
16.29.12	Articles en bois pour la table et la cuisine
16.29.13	Bois marqueté et incrusté, coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et articles similaires en bois, statuettes et autres objets d'ornement en bois
16.29.14	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires et autres articles en bois
16.29.15	Pellets et briquettes de bois pressés ou agglomérés et de déchets ou débris végétaux
16.29.22	Articles en liège naturel
16.29.23	Blocs, plaques, feuilles, bandes, dalles, cylindres, en liège aggloméré
16.29.24	Liège aggloméré ; articles en liège aggloméré n.c.a.
16.29.25	Articles de vannerie et sparterie

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- cannes à pêche (classées en HC32C0A : Articles de sport) ;
- cercueils (classées en HC32C0E : Cercueils) ;
- cannes et parapluies (classées en HC32C0F : Autres produits manufacturés n.c.a.).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.2 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 16.29Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

L'IPC retenu est celui du HC16Z2 (Placage et panneaux de bois).

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (fabrication emballage et divers en bois, liège, vannerie et sparterie) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC16Z4, on considère que l'évolution des prix de ce produit est égale à celui du placage et panneaux de bois (HC16Z2).

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 426,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir des sources issues des douanes et de l'Enquête Annuelle de Production (EAP)

17 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS EN PAPIER ET EN CARTON

HC17B2A ARTICLES EN PAPIER À USAGE DOMESTIQUE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 17.22Z (Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
17.22.11	Papier hygiénique, mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes et serviettes de table, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappe de fibres de cellulose
17.22.13	Plats, assiettes, gobelets et articles similaires en papier ou en carton

La consommation des ménages comprend les dépenses en vaisselle (plats, assiettes, gobelets) en papier ou carton et nappes et serviettes de table en papier.

Elle ne comprend pas les dépenses en articles similaires en papier à usage sanitaire (classées en HC17B2B)

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 17.22Z sont sélectionnés.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 17.22Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ suivi par l'indice CA3 est plus large que celui de la consommation du produit HC17B2A : il reprend l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble des « Articles en papier à usage sanitaire ou domestique » y compris ceux composés de ouate de coton. Il intègre donc l'évolution des articles en papier à usage sanitaire (HC17B2B). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 063,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC17B2B ARTICLES EN PAPIER À USAGE SANITAIRE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 17.22Z (Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
17.22.11	Papier hygiénique, mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes et serviettes de table, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappe de fibres de cellulose
17.22.12	Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés, articles similaires à usage hygiénique et vêtements et accessoires de l'habillement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappe de fibres de cellulose

La consommation des ménages comprend les dépenses en articles d'essuyage ménager, mouchoirs en papier, papiers hygiéniques, serviettes à démaquiller, couches et changes complets pour bébé, garnitures périodiques et changes pour incontinence, vêtements et protèges vêtement à jeter en papier, produits de la ouaterie : cotons et cotons tiges.

Elle ne comprend pas les dépenses en articles similaires en papier à usage domestique (classés en HC17B2A)

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 17.22Z sont sélectionnés.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 17.22Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ suivi par l'indice CA3 est plus large que celui de la consommation du produit HC17B2B : il reprend l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble des « Articles en papier à usage sanitaire ou domestique » y compris ceux composés de ouate de coton. Il intègre donc l'évolution des articles en papier à usage domestique (HC17B2A). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 193,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC17B2C ARTICLES DE PAPETERIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 17.21A (Fabrication de carton ondulé), 17.21B (Fabrication de cartonnages) et 17.23Z (Fabrication d'articles de papeterie) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
17.21.13	Boîtes et caisses en carton ondulé
17.21.14	Boîtes et caisses pliantes en carton compact
17.21.15	Classeurs à courrier, boîtes de rangement et de classement et autres articles de bureau en carton
17.23.12	Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton ; boîtes, pochettes et assortiments divers d'articles de correspondance en papier ou en carton
17.23.13	Registres, livres comptables, carnets, formulaires et autres articles de papeterie, en papier ou carton
17.23.14	Autres papiers et cartons utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, imprimés, gaufrés ou perforés

La consommation des ménages comprend les dépenses en cahiers, chemises, carnets, classeurs, papier à lettre et agendas, copies et feuillets mobiles, blocs pour l'écriture, blocs de papier à lettre, papiers en ramettes ou pour imprimantes, enveloppes, cartes postales non illustrée, cartes de correspondance, boîtes et pochettes en carton ou en papier, papier carbone et papiers adhésifs, registres, livrets comptables, carnets à souches, albums pour timbres et photographie, caisses américaines en carton ondulé, classeurs à courrier, boîtes de rangement et de classement et autres articles de bureau en carton.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 17.23Z est sélectionné.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (articles de papeterie) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 591,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC17B2D PAPIERS PEINTS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 17.24Z (Fabrication de papiers peints) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
17.24.11	Papiers peints et revêtements muraux similaires ; vitrophanies
17.24.12	Revêtements muraux textiles

La consommation des ménages comprend les dépenses en papiers peints et revêtements muraux en matières textiles à coller.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) et ou les Industriels du Nouvel Habitat (INOHA)

La Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) et ou les Industriels du Nouvel Habitat (INOHA) publie 1 fois par an, les évolutions annuelles des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, des principaux rayons de bricolage dont en particulier celui du « Revêtements ».

Les circuits de distribution suivis regroupent les grandes surfaces de bricolages (vente en ligne et magasin), les purs players, les négoce et les grandes surfaces alimentaires.

Ces données sont disponibles lors du compte semi-définitif et ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 17.24Z sont sélectionnés.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 17.24Z est sélectionné.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FMB et ou INOHA

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution du rayon « Revêtements » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (papiers peints) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 307,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC17B2E AUTRES ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 17.29Z (Fabrication d'autres articles en papier ou en carton) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
17.29.11	Étiquettes en papier ou carton
17.29.19	Papier à cigarette bobines, canettes et busettes et supports similaires papiers et cartons ; Filtres ; autres articles en papier ou en carton n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses en étiquettes adhésives ou non, imprimées ou non, en papier ou en carton, papier à cigarette, filtres à café, sacs pour aspirateurs, papier sulfurisé, papier cadeau, etc.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 17.29Z est sélectionné.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (autres articles en papier ou en carton) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 391,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir des sources NielsenIQ et GFK.

19 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS ISSUS DE LA COKEFACTION ET DU RAFFINAGE

HC19Z1 COKÉFACTION

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 19.10Z (Cokéfaction) qui correspond au code CPF 19.10.10 Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe ; charbon de cornue

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives au produit précédemment mentionné.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Particularités

La dépense de consommation des ménages est très faible depuis plusieurs années. Elle est nettement inférieure au million d'euros depuis 2007. On considère donc qu'elle est égale à 0 million d'euros à partir de cette date.

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2020.

HC19Z2A AGGLOMÉRÉS ET BRIQUETTES DE HOUILLE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 19.20Z (Raffinage du pétrole) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
19.20.11	Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille
19.20.12	Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir du lignite
19.20.13	Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la tourbe

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Source utilisée en campagne courante

2.1 Source Dido du SDES

Le Service des Données et Etudes Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, fournit, via sa base de données Dido (Diffusion de DOnnées), le prix mensuel moyen en euros hors taxes par tonnes du charbon importé.

Il met également à disposition : d'une part, les quantités mensuelles de la production, des importations, des exportations et des variations de stocks des combustibles minéraux solides (principalement de la houille (93%), mais aussi de la lignite, des produits de récupération, de la coke et agglomérés) ; et, d'autre part, les données mensuelles de livraisons réelles des combustibles minéraux solides au secteur résidentiel-tertiaire (c'est-à-dire les logements des ménages et les activités de service tels que les commerces ou les bureaux).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de quantité à partir de la source Dido du SDES

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et leurs stocks. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indicateur.

L'indice d'évolution des livraisons mensuelles (dont on fait la somme) des combustibles minéraux solides entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Dido du SDES

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des combustibles minéraux solides disponible à l'achat sur le territoire résident. La consommation est estimée à partir de la production des combustibles minéraux solides à laquelle on ajoute les importations et les variations de stock et à laquelle on soustrait les exportations. L'indice d'évolution de ces consommations mensuelles (dont on fait la somme) en quantité entre les années N-1 et N est calculé. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source Dido du SDES-

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation sur les agglomérés et briquettes de houille, on considère que l'évolution des prix est égale à celle des importations du charbon.

L'indice annuel des prix des importations du charbon est calculé en faisant la moyenne arithmétique des prix moyens mensuels. L'indice d'évolution des prix des importations du charbon est obtenu en rapportant l'indice annuel de l'année N à celui de l'année N-1. On multiplie cet indice par le rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1 pour obtenir un indice TTC.

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 63,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la base 2014 a été reconduit pour la base 2020.

HC19Z2B ESSENCE, SUPER PLOMBÉE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 19.20Z (Raffinage du pétrole) qui correspond au code CPF 19.20.21 Essences pour moteurs.

La consommation des ménages comprend les dépenses en essence plombée pour moteur.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Particularités

L'essence super plombée a été supprimée définitivement en 2008. Il n'y a donc plus de dépense de consommation des ménages en ce produit depuis 2008.

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2020.

HC19Z2C SUPER SANS PLOMB

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 19.20Z (Raffinage du pétrole) qui correspond au code CPF 19.20.21 Essences pour moteurs.

La consommation des ménages comprend les dépenses en super carburants sans plomb, comme le sans-plomb 95, 98, 95-E10 ou E85.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP)

Le Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP) transmet dans le bulletin mensuel de janvier N+1 et dans le rapport annuel les consommations d'essence sans plomb 95, 98 et 95-E10 en milliers de mètres cubes. Il fournit également dans le bulletin mensuel du mois de janvier N+1 les prix de vente TTC de l'essence sans plomb 95, 98 et 95-E10 en euros par litre. La consommation en E85 est incluse dans la consommation en sans-plomb 95.

Les consommations correspondent aux ventes des sociétés de pétrole à leur clientèle qui se décompose en deux grandes catégories : les consommateurs directs (industries, entreprises de transports, administrations publiques, immeubles collectifs ou privés, etc.) et les revendeurs en acquitté (ventes TTC) (postes de distribution de carburants, négociants-détaillants, etc.) en France métropolitaine hors besoins militaires.

Les données mensuelles de consommations de l'année N sont disponibles en mars de l'année N+1 pour la préparation du compte provisoire.

Les consommations annuelles de l'année N sont disponibles au troisième trimestre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif de l'année N. Les données annuelles sont révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Compte des transports

Le Service des Données et Etudes Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, publie, dans le compte des transports, la consommation annuelle totale d'essence pour les voitures particulières, ainsi que celle des deux roues, en milliers de mètres cubes.

Le Compte des transports établit la consommation de carburants par type de véhicules à partir du bilan de la circulation en France métropolitaine réalisé par le SDES et des données de consommation de carburants émanant du Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP).

Les données sont disponibles au troisième trimestre de l'année N+1 pour la préparation du compte semi-définitif. Les chiffres ne sont pas révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Bilan énergétique de la France (SDES)

Le Service des Données et Études Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, publie chaque année le bilan énergétique de la France.

Ce bilan fait l'objet chaque année de trois publications. Dans le courant du printemps, des résultats provisoires relatifs aux grands agrégats de l'année précédente sont publiés. Une seconde publication synthétique, accompagnée de l'ensemble des données détaillées, paraît en fin d'année pour présenter les résultats définitifs. Un bilan détaillé est ensuite publié quelques semaines après.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations des entreprises et que l'évolution dans les DOM est similaire à celle en métropole.

L'indice d'évolution de l'ensemble des ventes de super sans plomb (95-E10, 95 et 98) en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP et du Compte des transports

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

On suppose que l'évolution dans les DROM est similaire à celle en métropole. On suppose également que la consommation des ménages évolue comme celle liée aux voitures particulières essence.

Le prix de l'essence sans plomb 95, 98 et 95-E10 ne sont pas uniformes sur une année. Ils varient en fonction du prix du pétrole. Une augmentation des quantités en début, en milieu ou en fin d'année ne se traduira pas de la même façon sur l'évolution annuelle moyenne de la consommation en valeur.

La consommation de super sans plomb en valeur est estimée en pondérant les quantités mensuelles d'essence sans plomb 95, 98 et 95-E10 par leurs prix mensuels respectifs (source CPDP), puis en multipliant la valeur ainsi obtenue par la part des voitures particulières essence dans la consommation totale d'essence (source Compte des transports).

Remarque : lors de la réalisation du compte provisoire, la part des voitures particulières dans la consommation totale d'essence n'est pas connue. On suppose que celle-ci est identique à celle de l'année précédente.

L'indice d'évolution de la consommation d'essence sans plomb 95, 98 et 95-E10 en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution d'essence sans plomb 95, 98 et 95-E10 en volume entre les années N-1 et N est calculé en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix (IPC).

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Bilan énergétique de la France (SDES)

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte définitif.

L'indice de valeur est obtenu en divisant le montant des dépenses des ménages en supercarburant (yc biocarburants) de l'année n par celui de l'année n-1.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix (IPC).

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 15 176,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Bilan énergétique (SDES).

HC19Z2D GASOIL

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 19.20Z (Raffinage du pétrole) qui correspond au code CPF 19.20.26 Gazoles.

La consommation des ménages comprend les dépenses en gazole pour moteur diesel.

Elle ne comprend pas les dépenses en fioul domestique pour le chauffage (classées en HC19Z2F).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP)

Le Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP) transmet dans le bulletin mensuel de janvier N+1 et dans le rapport annuel les consommations de gasoil en milliers de mètres cubes. Il fournit également dans le bulletin mensuel du mois de janvier les prix de vente TTC du gasoil en euros par litre.

Les consommations correspondent aux ventes des sociétés de pétrole à leur clientèle qui se décompose en deux grandes catégories : les consommateurs directs (industries, entreprises de transports, administrations publiques, immeubles collectifs ou privés, etc.) et les revendeurs en acquitté (ventes TTC) (postes de distribution de carburants, négociants-détaillants, etc.) en France métropolitaine hors besoins militaires.

Les données mensuelles de consommations de l'année N sont disponibles en mars de l'année N+1 pour la préparation du compte provisoire.

Les consommations annuelles de l'année N sont disponibles au troisième trimestre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif de l'année N. Les données annuelles sont révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Compte des transports

Le Service des Données et Etudes Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, fournit, dans le compte des transports, la consommation annuelle totale de gasoil pour les voitures particulières en milliers de mètres cubes.

Le Compte des transports établit la consommation de carburants par type de véhicules à partir du bilan de la circulation en France métropolitaine réalisé par le SDES et des données de consommation de carburants émanant du Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP).

Les chiffres sont disponibles pour la préparation du compte semi-définitif. Ils ne sont pas révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Bilan énergétique de la France (SDES)

Le Service des Données et Études Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, publie chaque année le bilan énergétique de la France.

Ce bilan fait l'objet chaque année de trois publications. Dans le courant du printemps, des résultats provisoires relatifs aux grands agrégats de l'année précédente sont publiés. Une seconde publication synthétique, accompagnée de l'ensemble des données détaillées, paraît en fin d'année pour présenter les résultats définitifs. Un bilan détaillé est ensuite publié quelques semaines après.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations des entreprises (y compris consommation pour la pêche). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations des entreprises et que l'évolution dans les DROM est identique à celle en métropole.

L'indice d'évolution de la consommation de gasoil en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP et Compte des transports

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

On suppose que l'évolution dans les DROM est similaire à celle en métropole. On suppose également que la consommation des ménages évolue comme celle liée aux voitures particulières Diesel.

Le prix du gasoil n'est pas uniforme sur une année. Il varie fortement en fonction du prix du pétrole. Une augmentation des quantités en début, en milieu ou en fin d'année ne se traduira pas de la même façon sur l'évolution annuelle moyenne de la consommation en valeur.

La consommation de gasoil en valeur est estimée en pondérant les quantités mensuelles de gasoil par leurs prix mensuels respectifs (source CPDP), puis en multipliant la valeur ainsi obtenue par la part des voitures particulières Diesel dans la consommation totale de gasoil (source Compte des transports).

Remarque : lors de la réalisation du compte provisoire, la part des voitures particulières dans la consommation totale de gasoil n'est pas connue. On suppose que celle-ci est identique à celle de l'année précédente.

L'indice d'évolution du gasoil en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution du gasoil en volume entre les années N-1 et N est calculé en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix (IPC).

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Bilan énergétique de la France (SDES)

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte définitif.

L'indice de valeur est obtenu en divisant le montant des dépenses des ménages en gazole routier (yc biocarburants) de l'année n par celui de l'année n-1.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix (IPC).

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 30 322,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Bilan énergétique du Service des données et Études Statistiques (SDES).

HC19Z2E AUTRES FIOULS (WHITE SPIRIT)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 19.20Z (Raffinage du pétrole) qui correspond au code CPF 19.20.23 White spirit.

La consommation des ménages comprend les dépenses en white spirit.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP)

Le Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP) transmet dans le bulletin mensuel de janvier N+1 et dans le rapport annuel les consommations de white spirit en milliers de mètres cubes.

Les consommations correspondent aux ventes des sociétés de pétrole à leur clientèle qui se décompose en deux grandes catégories : les consommateurs directs (industries, entreprises de transports, administrations publiques, immeubles collectifs ou privés, etc.) et les revendeurs en acquitté (ventes TTC) (postes de distribution de carburants, négociants-détaillants, etc.) en France métropolitaine hors besoins militaires.

Les données mensuelles de consommations de white spirit de l'année N sont disponibles en mars de l'année N+1 pour la préparation du compte provisoire.

Les consommations annuelles de white spirit de l'année N sont disponibles au troisième trimestre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif de l'année N. Les données annuelles sont révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 – Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations des entreprises et que l'évolution dans les DROM est la même qu'en métropole.

L'indice d'évolution de la consommation de white spirit en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 37,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC19Z2F FIOUL DOMESTIQUE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 19.20Z (Raffinage du pétrole) qui correspond au code CPF 19.20.26 Gazoles.

La consommation des ménages comprend les dépenses en fioul domestique pour le chauffage.

Elle ne comprend pas les dépenses en gazole pour moteur diesel (classées en HC19Z2D).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP)

Le Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP) transmet dans le bulletin mensuel de janvier N+1 les livraisons mensuelles de fioul domestique hors gazole non routier en milliers de mètres cubes, ainsi que les prix mensuels TTC du fioul domestique. Il fournit également dans le rapport annuel, outre les consommations de fioul domestique, les consommations de chauffage sur le marché intérieur en milliers de mètres cubes. Les consommations correspondent aux ventes des sociétés de pétrole à leur clientèle qui se décompose en deux grandes catégories : les consommateurs directs (industries, entreprises de transports, administrations publiques, immeubles collectifs ou privés, etc.) et les revendeurs en acquitté (ventes TTC) (postes de distribution de carburants, négociants-détaillants, etc.) en France métropolitaine hors besoins militaires.

Les données mensuelles de consommations de fioul domestique de l'année N sont disponibles en mars de l'année N+1 pour la préparation du compte provisoire.

Les consommations annuelles de fioul domestique en chauffage domestique de l'année N sont disponibles au troisième trimestre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif de l'année N. Les données annuelles sont révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Bilan énergétique de la France (SDES)

Le Service des Données et Études Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, publie chaque année le bilan énergétique de la France.

Ce bilan fait l'objet chaque année de trois publications. Dans le courant du printemps, des résultats provisoires relatifs aux grands agrégats de l'année précédente sont publiés. Une seconde publication synthétique, accompagnée de l'ensemble des données détaillées, paraît en fin d'année pour présenter les résultats définitifs. Un bilan détaillé est ensuite publié quelques semaines après.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP consommation fioul domestique

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations des entreprises pour leur chauffage. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations des entreprises et que l'évolution dans les DROM est identique à celle de métropole.

La consommation en valeur est estimée à partir des quantités de fioul domestique mensuelles pondérées par les prix mensuels de fioul domestique consommé par les clients. L'indice d'évolution en valeur est calculé en rapportant la valeur de l'année N à celle de l'année N-1.

L'indice de volume est ensuite calculé en déflatant l'indice de valeur obtenu par l'indice des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP consommation chauffage domestique en quantité

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations des entreprises et que l'évolution dans les DROM est identique à celle de métropole.

L'indice d'évolution de la consommation de chauffage domestique en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP consommation chauffage domestique

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages en France métropolitaine.

En l'absence de données mensuelles de livraisons de fioul pour le chauffage domestique, le prix moyen annuel pris en compte est celui obtenu en pondérant les prix mensuels de fioul domestique consommé par les clients par les quantités mensuelles de livraisons de fioul domestique.

La consommation est estimée en multipliant les quantités annuelles de fioul domestique utilisées pour le chauffage domestique par le prix moyen annuel du fioul domestique consommé par les clients. L'indice d'évolution en valeur est calculé en rapportant la valeur de l'année N à celle de l'année N-1.

L'indice de volume est ensuite calculé en déflatant l'indice de valeur obtenu par l'indice des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Bilan énergétique de la France (SDES)

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte définitif.

L'indice de valeur est obtenu en divisant le montant des dépenses des ménages en fioul domestique de l'année n par celui de l'année n-1.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix (IPC).

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de groupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir des sources IPC et CPDP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

La consommation de fioul domestique n'est pas uniforme sur une année. Elle varie fortement selon les températures extérieures et les saisons. Une augmentation de prix en début, en milieu ou en fin d'année ne se traduira pas de la même façon sur l'évolution annuelle moyenne des prix.

Pour tenir compte de ce phénomène, l'indice de prix du fioul domestique mensuel est pondéré par les quantités mensuelles de fioul domestique consommées par les clients (source CPDP), afin d'obtenir un indice annuel. L'indice d'évolution des prix est calculé en rapportant l'indice annuel de l'année N à celui de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 3 642,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Bilan énergétique du Service des données et Études Statistiques (SDES).

HC19Z2G LUBRIFIANTS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 19.20Z (Raffinage du pétrole) qui correspond au code CPF 19.20.29 Huiles de pétrole lubrifiantes fractions lourdes n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses en huiles lubrifiantes pour moteurs à base de produits pétroliers raffinés, avec ou sans additifs.

Elle ne comprend pas les dépenses en lubrifiants spéciaux, liquides de frein, etc., à base d'huiles de synthèse (classées en HC20C3F).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP)

Le Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP) transmet dans le bulletin mensuel de janvier N+1 les consommations annuelles (en tonnes) de lubrifiants automobiles.

Les consommations correspondent aux ventes des sociétés de pétrole à leur clientèle qui se décompose en deux grandes catégories : les consommateurs directs (industries, entreprises de transports, administrations publiques, immeubles collectifs ou privés, etc.) et les revendeurs en acquitté (ventes TTC) (postes de distribution de carburants, négociants-détaillants, etc.) en France métropolitaine hors besoins militaires.

Les données mensuelles de consommations de l'année N sont disponibles en mars de l'année N+1 pour la préparation du compte provisoire.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations des entreprises des véhicules de tourisme. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations des entreprises et que l'évolution dans les DROM est identique à celle en métropole.

L'indice d'évolution de la consommation de lubrifiants automobiles entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 706,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC19Z2H GAZ PÉTROLIER LIQUÉFIÉ

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 19.20Z (Raffinage du pétrole), qui correspond au code CPF 19.20.31 Butane et propane, liquéfiés.

La consommation des ménages comprend les dépenses en butane et propane conditionnés en bouteille, propane et butane livrés en vrac, ainsi qu'en GPL carburant.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP)

Le Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP) transmet dans le bulletin mensuel de janvier N+1 les consommations de butane, de propane et de carburant GPL du marché intérieur, c'est-à-dire y compris aux entreprises, en milliers de tonnes.

Il fournit également dans le rapport annuel : d'une part, les consommations de butane et de propane en vrac du marché domestique (achetés par les ménages) : et d'autre part, les consommations en conditionné et de carburant GPL en tonnes sur le marché intérieur.

Les consommations correspondent aux ventes des sociétés de pétrole à leur clientèle qui se décompose en deux grandes catégories : les consommateurs directs (industries, entreprises de transports, administrations publiques, immeubles collectifs ou privés, etc.) et les revendeurs en acquitté (ventes TTC) (postes de distribution de carburants, négociants-détaillants, etc.) en France métropolitaine hors besoins militaires.

Les données mensuelles de consommations de l'année N sont disponibles en mars de l'année N+1 pour la préparation du compte provisoire. Les consommations annuelles de l'année N sont disponibles au troisième trimestre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif de l'année N. Les données annuelles sont révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Dido du SDES

Le Service des Données et Etudes Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, transmet, à partir de sa base de données Dido, les prix mensuels de la tonne de propane en citerne, du litre de GPL Carburant et de la bonbonne de 13 kg de butane.

Les données mensuelles de l'année N sont disponibles en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Bilan énergétique de la France (SDES)

Le Service des Données et Études Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, publie chaque année le bilan énergétique de la France.

Ce bilan fait l'objet chaque année de trois publications. Dans le courant du printemps, des résultats provisoires relatifs aux grands agrégats de l'année précédente sont publiés. Une seconde publication

synthétique, accompagnée de l'ensemble des données détaillées, paraît en fin d'année pour présenter les résultats définitifs. Un bilan détaillé est ensuite publié quelques semaines après.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP mensuelle en quantité

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

On suppose que la consommation des ménages en butane et propane vrac et conditionné représente 40 % des consommations de gaz butane et propane vrac et conditionné sur le marché intérieur et que la consommation des ménages en GPL carburant représente 20 % des consommations de GPL carburant sur le marché intérieur.

On suppose également que l'évolution dans les DROM est identique à celle de métropole.

Les quantités de butane, de propane et de GPL carburant ainsi estimées sont additionnées pour les années N et N-1.

L'indice d'évolution de la consommation en gaz pétroliers liquéfiés en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP mensuelle et Dido

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

On suppose que la consommation des ménages en butane et propane vrac et conditionné représente 40 % des consommations de gaz butane et propane vrac et conditionné sur le marché intérieur et que la consommation des ménages en GPL carburant représente 20 % des consommations de GPL carburant sur le marché intérieur. On suppose également que l'évolution dans les DROM est identique à celle de métropole.

La consommation est estimée en sommant les quantités de propane, butane et de GPL carburant ainsi estimées pondérées par leur prix moyen respectif observé sur l'année (source Dido). L'indice d'évolution de la consommation en gaz pétroliers liquéfiés en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution de la consommation en gaz pétroliers liquéfiés en volume entre les années N-1 et N est calculé en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix (IPC).

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP annuelle en quantité

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

On suppose que la consommation des ménages en butane et propane conditionnés représente 40 % des consommations de gaz butane et propane conditionnés sur le marché intérieur et que la consommation des ménages en GPL carburant représente 20 % des consommations de GPL carburant sur le marché intérieur. On suppose également que l'évolution dans les DROM est identique à celle de métropole.

Les quantités de butane conditionné, de propane conditionné et de GPL carburant ainsi estimées sur le marché intérieur sont additionnées avec les quantités de butane et propane en vrac sur le marché domestique pour les années N et N-1.

L'indice d'évolution de la consommation de GPL en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP annuelle et Dido

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

On suppose que la consommation des ménages en butane et propane conditionnés représente 40 % des consommations de gaz butane et propane conditionnés sur le marché intérieur et que la consommation des ménages en GPL carburant représente 20 % des consommations de GPL carburant sur le marché intérieur. On suppose également que l'évolution dans les DROM est identique à celle de métropole.

La consommation est estimée en pondérant les quantités de propane, butane et de GPL carburant annuelles estimées précédemment à partir des données sur le marché domestique et les quantités de butane et propane en vrac fournies sur le marché domestique par leur prix moyen unitaire respectif observé sur l'année (source Pégase). L'indice d'évolution de la consommation en gaz pétroliers liquéfiés en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution de la consommation en gaz pétroliers liquéfiés en volume entre les années N-1 et N est calculé en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix (IPC).

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Bilan énergétique de la France (SDES)

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte définitif.

La dépense totale en GPL est obtenue en sommant la dépense des ménages en GPL combustible avec celle en GPL carburant. L'indice de valeur est obtenu en divisant le montant de la dépense totale des ménages en GPL de l'année n par celui de l'année n-1.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix (IPC).

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 668,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Bilan énergétique du Service des données et Études Statistiques (SDES).

20 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS CHIMIQUES

HC20A1A ALCOOL ÉTHYLIQUE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF du 20.14Z (Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
20.14.74	Alcool éthylique non dénaturé d'une teneur d'alcool par volume de 80 % ou plus
20.14.75	Alcool éthylique et autres alcools, dénaturés

La consommation des ménages comprend les dépenses en alcool éthylique de distillation ou de synthèse non dénaturé d'une teneur d'alcool par volume de 80 % ou plus, et alcool éthylique et autres alcools de distillation ou de synthèse dénaturé (alcool à brûler, additifs pour essence, etc.).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 20.14Z sont sélectionnés.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 20.14Z est sélectionné.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (alcool éthylique) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC20A1A car il intègre aussi le chiffre d'affaires du charbon de bois (HC20A1B). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 21,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC20A1B AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUE DE BASE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF du 20.14Z (Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
20.14.72	Charbon de bois

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives au produit précédemment mentionné.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 20.14Z est sélectionné.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée

européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC20A1B car il intègre aussi le chiffre d'affaires de l'alcool éthylique (HC20A1A). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (autres produits chimiques organiques de base) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 21,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la base 2014 a été reconduit pour la base 2020.

HC20A1C GAZ INDUSTRIELS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF du 20.11Z (Fabrication de gaz industriels) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
20.11.11	Hydrogène, argon, gaz rares, azote et oxygène

La consommation des ménages comprend les dépenses en cartouches de gaz pour machine à gazéifier les boissons.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Production de l'Industrie (IPP Industrie)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice de Prix à la Production dans l'industrie (IPP industrie).

Les IPP de l'industrie pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA, de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché français. Ils sont ainsi évalués selon le concept des prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites), conformément au règlement européen. Ils sont déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les IPP de l'industrie sont des indices mensuels ou trimestriels (dont on calcule la moyenne annuelle) et disponibles avant chaque compte. Ces indices sont révisés entre le compte provisoire et le compte semi-définitif. Ensuite, ils ne sont pas révisés pour le compte définitif.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP Industrie

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice IPP est mobilisé uniquement lorsque l'IPC n'est pas disponible. On considère alors que l'évolution des prix est égale à celle de la production de ce même produit.

L'indice annuel des prix à la production est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution des prix à la production hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour obtenir un indice d'évolution des prix à la production toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution des prix à la production hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 95,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC20A3 PRODUITS AZOTÉS ET ENGRAIS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 20.15Z (Fabrication de produits azotés et d'engrais) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
20.15.32	Sulfate d'ammonium
20.15.33	Nitrate d'ammonium
20.15.34	Seis doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium
20.15.35	Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant
20.15.36	Solutions d'urée et de nitrate d'ammonium
20.15.39	Autres engrais et mélanges azotés n.c.a.
20.15.41	Superphosphates
20.15.49	Autres engrais phosphatés
20.15.51	Chlorure de potassium (muriate de potasse)
20.15.52	Sulfate de potassium (sulfate de potasse)
20.15.59	Autres engrais potassiques
20.15.60	Nitrate de sodium
20.15.71	Engrais ternaires : azote, phosphore et potassium
20.15.72	Hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)
20.15.73	Phosphate monoammonique
20.15.74	Engrais binaires : azote et phosphore
20.15.75	Engrais binaires : phosphore et potassium
20.15.76	Nitrates de potassium
20.15.79	Engrais minéraux ou chimiques contenant au moins deux éléments fertilisants (azote, phosphore, potassium) n.c.a.
20.15.80	Engrais d'origine animale ou végétale n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses en engrais à usage domestique et mélanges pour plantes en pots à base de tourbe, terre naturelle, sable, argile et de minéraux.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 20.15Z est sélectionné.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 502,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC20B1 SAVONS, DÉTERGENTS ET PRODUITS D'ENTRETIEN

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 20.41Z (Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien) qui se décompose en codes détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
20.41.10	Glycérine
20.41.20	Agents tensioactifs, à l'exclusion du savon
20.41.31	Savons, produits et préparations tensioactifs à usage de savon papier, ouates, feutres et non-tissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents
20.41.32	Détergents et produits de nettoyage
20.41.41	Préparations pour parfumer et désodoriser des locaux
20.41.42	Cires artificielles et préparées
20.41.43	Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux
20.41.44	Pâtes et poudres à récurer et préparations similaires

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- savons ménagers, détergents et produits de nettoyage, comme la lessive et les produits à vaisselle ;
- produits ménagers d'entretien comme les produits pour parfumer ou désodoriser les locaux, cires, cirages et pâtes et poudres à récurer.

Elle ne comprend pas les dépenses en savons de toilette (classées en HC20B2 : Fabrication de parfums et de produits pour la toilette).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants et les magasins spécialisés (de bricolage par exemple).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 5 275,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir des sources NielsenIQ et GFK.

HC20B2 PARFUMS ET PRODUITS POUR LA TOILETTE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 20.42Z (Fabrication de parfums et de produits pour la toilette) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
20.42.11	Parfums et eaux de toilette
20.42.12	Produits pour les lèvres et les yeux
20.42.13	Préparations pour manucures et pédicures
20.42.14	Poudres, fards, fonds de teint
20.42.15	Produits de beauté, de maquillage et de soin de la peau (y compris les préparations solaires) n.c.a.
20.42.16	Shampoings, laques pour cheveux, produits pour permanentes et défrisage
20.42.17	Lotions et autres préparations capillaires n.c.a.
20.42.18	Préparation pour l'hygiène buccale ou dentaire (y compris les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers), fil dentaire
20.42.19	Préparations pour le rasage ; déodorants corporels et produits antisudoraux ; préparations pour bains autres produits cosmétiques, de parfumerie ou de toilette n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses en parfums et eaux de toilette, produits de beauté, de maquillage, produits capillaires et dermatologiques, produits de rasage, d'hygiène buccale et dépilatoires, savons de toilettes.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Fédération Française de la Parfumerie Sélective (FFPS)

La Fédération Française de la Parfumerie Sélective (FFPS) fournit les montants annuels de consommation de parfums, de maquillage de soins de beauté et de produits capillaires en valeur, toutes taxes comprises (en milliers d'euros). Ces chiffres sont issus d'un panel comprenant les chaînes de distribution, les grands magasins, des groupements de franchisés et d'indépendants et e-commerce (hors marques de distributeur).

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans le commerce de détail pour le code NAF 47.75Z (Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé) est sélectionné.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 20.42Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants et dans les chaînes de parfumerie.

De plus, le champ de l'indicateur obtenu est un peu moins large que le poste HC20B2 car il ne couvre que les produits commercialisés en grandes ou moyennes surfaces. Il ne prend donc pas en compte la dépense de consommation en produits de la parfumerie sélective (i.e. les parfums de marques).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FFPS

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La FFPS interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les ventes mesurées recouvrent un champ moins large que la consommation des ménages du HC20B2B car elles ne comprennent que les produits de la parfumerie sélective (les produits et parfums de marques) pour les chaînes de magasins, les grands magasins, les franchisés, etc., mais hors grande distribution.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des articles suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources NielsenIQ et FFPS

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La FFPS et le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les champs des indicateurs issus de NielsenIQ et de la FFPS étant complémentaires, ajouter les ventes mesurées de ces deux indicateurs permettent une meilleure couverture de la consommation des ménages.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des articles suivis pour ce poste issue de la FFPS d'une part et de NielsenIQ d'autre part. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 commerce de détail

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu est issu d'entreprises de commerce de détail. Les chiffres d'affaires mesurés intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès de ces commerçants. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indice CA3 concerne uniquement les achats en magasin spécialisé : les achats réalisés dans la grande distribution en sont exclus. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 industrie

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 11 660,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir des sources NielsenIQ et de la Fédération Française de la Parfumerie Sélective (FFPS).

HC20C1 PESTICIDES ET AUTRES PRODUITS AGROCHIMIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 20.20Z (Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
20.20.11	Insecticides
20.20.12	Herbicides
20.20.14	Désinfectants
20.20.15	Fongicides
20.20.19	Autres pesticides et autres produits agrochimiques

La consommation des ménages comprend les dépenses en insecticides, pesticides, fongicides et herbicides à usage domestique.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 20.20Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources NielsenIQ et GFK

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les panélistes NielsenIQ et GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les champs des indicateurs issus de NielsenIQ et de GFK étant complémentaires, ajouter les ventes mesurées de ces deux indicateurs permet une meilleure couverture de la consommation des ménages.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des articles suivis pour ce poste issue de GFK d'une part et de NielsenIQ d'autre part. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 818,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir des sources NielsenIQ et GFK.

HC20C2 PEINTURES, VERNIS, ENCRE ET MASTICS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 20.30Z (Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
20.30.12	Peintures et vernis à base de polyesters et de polymères acryliques ou vinyliques, en milieu non aqueux ; solutions
20.30.22	Autres peintures et vernis ; siccatifs préparés
20.30.23	Couleurs fines pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires

La consommation des ménages comprend les dépenses en peintures, vernis et produits connexes.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 20.30Z est sélectionné.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (peintures, vernis, encres et mastics) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 314,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC20C3A FEUX D'ARTIFICES ET ARTICLES DE PYROTECHNIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 20.51Z (Fabrication de produits explosifs) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
20.51.13	Feux d'artifice
20.51.14	Fusées de signalisation ou paragrêle, pétards et autres articles de pyrotechnie, à l'exclusion des feux d'artifice

La consommation des ménages comprend les dépenses en feux d'artifice, pétards et articles pyrotechniques divers.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 20.51Z est sélectionné.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Production de l'Industrie (IPP Industrie)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice de Prix à la Production dans l'industrie (IPP industrie).

Les IPP de l'industrie pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA, de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché français. Ils sont ainsi évalués selon le concept des prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites), conformément au règlement européen. Ils sont déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les IPP de l'industrie sont des indices mensuels ou trimestriels (dont on calcule la moyenne annuelle) et disponibles avant chaque compte. Ces indices sont révisés entre le compte provisoire et le compte semi-définitif. Ensuite, ils ne sont pas révisés pour le compte définitif.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC20C3A car il intègre aussi le chiffre d'affaires des allumettes (HC20C3B). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (feux d'artifices et articles de pyrotechnie) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP Industrie

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice IPP est mobilisé uniquement lorsque l'IPC n'est pas disponible. On considère alors que l'évolution des prix est égale à celle de la production de ce même produit.

L'indice annuel des prix à la production est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution des prix à la production hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour obtenir un indice d'évolution des prix à la production toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution des prix à la production hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 24,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC20C3B ALLUMETTES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 20.51Z (Fabrication de produits explosifs) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
20.51.20	Allumettes

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives au produit précédemment mentionné.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 20.51Z est sélectionné.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les petits commerçants ou les débits de tabac.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC20C3B car il intègre aussi le chiffre d'affaires des feux d'artifices (HC20C3A). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de groupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 92,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC20C3C COLLES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 20.52Z (Fabrication de colles) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
20.52.10	Colles

La consommation des ménages comprend les dépenses en rubans adhésifs, en colles pour le bricolage, pour les écoliers, etc.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 20.52Z est sélectionné.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 188,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC20C3D HUILES ESSENTIELLES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 20.53Z (Fabrication d'huiles essentielles) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
20.53.10	Huiles essentielles

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives au produit précédemment mentionné.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgrimer

FranceAgrimer publie annuellement des données chiffrées relatives au marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales d'après les données de vente d'Openhealth Company.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 20.53Z est sélectionné.

2.3 Source Indice des Prix à la Production de l'Industrie (IPP Industrie)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice de Prix à la Production dans l'industrie (IPP industrie).

Les IPP de l'industrie pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA, de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché français. Ils sont ainsi évalués selon le concept des prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites), conformément au règlement européen. Ils sont déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les IPP de l'industrie sont des indices mensuels ou trimestriels (dont on calcule la moyenne annuelle) et disponibles avant chaque compte. Ces indices sont révisés entre le compte provisoire et le compte semi-définitif. Ensuite, ils ne sont pas révisés pour le compte définitif.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgrimer

L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP Industrie

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice IPP est mobilisé uniquement lorsque l'IPC n'est pas disponible. On considère alors que l'évolution des prix est égale à celle de la production de ce même produit.

L'indice annuel des prix à la production est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution des prix à la production hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour obtenir un indice d'évolution des prix à la production toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution des prix à la production hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 497,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source FranceAgrimer.

HC20C3E RECHARGES DE CIGARETTES ÉLECTRONIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 20.59Z (Fabrication d'autres produits chimiques non compris ailleurs) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
20.59.59	Autres produits chimiques divers n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses en recharges pour cigarettes électroniques.

Elle ne comprend pas les dépenses en cigarettes électroniques (classées en HC27B3F).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.2 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 20.59Z est sélectionné.

2.4 Source Xerfi

L'institut d'études économiques privé, Xerfi publie régulièrement des données sur le marché de la cigarette électronique, notamment le montant total des ventes de cigarettes électroniques et de recharges pour cigarettes électroniques. Pour certaines années, elle donne également la répartition entre ces deux produits.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (recharges de cigarettes électroniques) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC20C3E car il intègre aussi le chiffre d'affaires des produits chimiques non compris ailleurs (HC20C3F). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Xerfi

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif (pour les années où la source est disponible).

Pour l'année de base 2020, la répartition entre le montant des ventes des e-recharges (produit HC20C3E) et celui des e-cigarettes (produit HC27B3F) est connue. On met à jour cette répartition annuellement, lorsque l'information est disponible.

L'indice d'évolution en valeur est obtenu en rapportant la valeur annuelle, toutes taxes comprises, de l'année N à la valeur annuelle, toutes taxes comprises, de l'année N-1.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 598,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Xerfi Presse.

HC20C3F PRODUITS CHIMIQUES NON COMPRIS AILLEURS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 20.59Z (Fabrication d'autres produits chimiques non compris ailleurs) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
20.59.30	Encres de bureau et de dessin et autres encres
20.59.41	Lubrifiants spéciaux
20.59.43	Liquides pour freins hydrauliques ; préparations antigel et pour dégivrage
20.59.52	Pâtes à modeler ; cire dentaire et autres préparations pour l'art dentaire à base de plâtre ; préparations et charges pour extincteurs ; milieux de culture ; réactifs composites de diagnostic ou de laboratoire n.c.a.
20.59.56	Préparations pour le décapage
20.59.58	Biodiesel

La consommation des ménages comprend les dépenses en liquides de freins, préparations antigel, pour dégivrage ainsi qu'en cartouches d'encre pour stylos à plume.

Elle ne comprend pas les dépenses en recharges pour cigarettes électroniques (classées en HC20C3E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.2 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 20.59Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (produits chimiques non compris ailleurs : hors E-recharges) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC20C3F car il intègre aussi le chiffre d'affaires des recharges de cigarettes électroniques (HC20C3E). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 349,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

21 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS PHARMACEUTIQUES

HC21Z1 PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE - PRODUITS STUPEFIANTS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans une partie du code NAF 21.10Z (Produits pharmaceutiques de base), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
21.10.51	Provitamines, vitamines et leurs dérivés
21.10.52	Hormones et leurs dérivés autres stéroïdes utilisés principalement comme hormones
21.10.53	Glycosides, alcaloïdes d'origine végétale et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés
21.10.54	Antibiotiques

La consommation des ménages représente uniquement la consommation à usage humain de produits stupéfiants, préparés à l'avance, en provenance principalement de l'étranger, étant mis sur le marché Français de manière illicite. Les produits concernés sont par ordre d'importance :

- Le Cannabis ;
- La Cocaïne ;
- L'Héroïne ;
- L'Ecstasy et les Amphétamines.

Elle ne comprend pas les produits stupéfiants à usage thérapeutique, présentés sous un conditionnement particulier, qui disposent d'une autorisation de mise sur le marché et sont classées en HC21Z2.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies (OFDT)

L'OFDT diffuse tous les deux ou trois ans une publication « Drogues et addictions, chiffres clés » (anciennement « Drogues, chiffres clés »). Les publications plus récentes ont porté sur les années 2019 et 2022. Cette publication fournit des indicateurs utiles à la mise à jour de la consommation des ménages (et des autres postes de l'ERE) en produits stupéfiants. Elle fournit notamment le nombre de consommateurs (dans l'année, réguliers ou quotidiens) et le nombre de doses par jour, ce qui permet d'évaluer un effet quantité dont il sera déduit un volume (via notamment un taux de teneur de THC pour le cannabis).

Les chiffres ne sont pas systématiquement disponibles avant chaque compte, ils peuvent faire l'objet d'une estimation par interpolation ou prévision (cf § 3.méthodes). Ils sont révisés en fonction du calendrier de mise à disposition des publications de l'OFDT.

3 - Méthodes

Selon la disponibilité d'une publication « Drogues, chiffres clés » de l'OFDT, et pour les années concernées par la campagne et par les millésimes disponibles de cette publication, certaines années peuvent faire l'objet d'interpolation (entre deux publications OFDT) ou de prévisions (dans l'attente d'une nouvelle publication OFDT). D'une manière générale, les interpolations sont linéaires, et les prévisions prennent en compte la moyenne des deux évolutions précédentes afin de répercuter les tendances.

En raison de la décomposition de la source, les évaluations sont réalisées sur trois ensembles : le cannabis, la cocaïne, et un poste 'autres' qui comprend l'héroïne, l'ecstasy, et les amphétamines.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source OFDT pour la dépense de consommation des ménages

L'indice de volume est évalué séparément de l'indice de prix et de l'indice de valeur. Cette méthode est utilisée en fonction de la disponibilité de la publication de l'OFDT, dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Sur le cannabis et la cocaïne, l'estimation du volume s'appuie sur un indicateur de quantités calculé par la croissance de la quantité de doses consommée par année (sur la base d'une décomposition du nombre d'utilisateurs actualisé dans les chiffres clés de l'OFDT et d'un nombre de doses par jour évalué en année de base par l'OFDT). Un effet qualité est pris en compte sur le cannabis en intégrant la croissance de la teneur en THC, principe actif de cette drogue. Toutefois, la teneur en THC ne pouvant croître indéfiniment (car le produit devient impropre à la consommation au-delà d'un certain seuil), des hypothèses tendanciennes prudentes ont été formulées dès la base 2014, qui pourront éventuellement faire l'objet d'une réévaluation lors du prochain changement de base des comptes nationaux.

Sur les 'autres' drogues, la production suit conventionnellement la croissance du PIB en l'absence d'indicateurs plus précis. Pour le compte provisoire, une estimation du PIB peut être mobilisée, en s'appuyant soit sur la dernière estimation des comptes trimestriels, soit sur la dernière note de conjoncture.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. Les sources de prix, y compris de l'OFDT, n'ont pas été mobilisées car les prix issus d'enquête sont fournis avec un arrondi trop important (souvent arrondis à 50 centimes d'euros, donc à titre d'exemple le passage à qualité donnée de 5€ le gramme d'une drogue donnée à 5,50€ conduit à une augmentation des prix de 10%). Il a donc été conventionnellement décidé, dans une logique de pouvoir d'achat, que l'indice d'évolution des prix reprendrait l'IPC global pour l'ensemble des produits : Indice annuel des prix à la consommation - Base 2015 pour l'ensemble des ménages au niveau France.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution en valeur à partir de la source IPC

L'indice de valeur est le produit de l'indice de volume et de l'indice de prix (IPC global).

4 - Fixation du niveau de base

La consommation effective des ménages s'élève à 3 939,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019, dont la totalité est enregistrée en dépense de consommation finale des ménages.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la base 2014 a été reconduit pour la base 2020.

HC21Z2A SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES HUMAINES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 21.20Z (Fabrication de préparations pharmaceutiques) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
21.20.11	Médicaments contenant des pénicillines ou d'autres antibiotiques
21.20.12	Médicaments contenant des hormones, mais pas d'antibiotiques
21.20.13	Médicaments contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones ni antibiotiques
21.20.21	Sérums et vaccins
21.20.22	Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones ou de spermicides
21.20.23	Réactifs de diagnostic et autres préparations pharmaceutiques

La consommation des ménages représente tous les médicaments à usage humain préparés à l'avance, présentés sous un conditionnement particulier et ayant reçu une autorisation de mise sur le marché.

Elle ne comprend pas les médicaments à usage vétérinaire préparés à l'avance, présentés sous un conditionnement particulier (classés en HC21Z2B).

Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU). Cette dernière correspond aux montants des médicaments pris en charge par la Sécurité sociale (y compris la couverture maladie universelle et l'aide médicale d'État, après déduction des remises conventionnelles ATU).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) fournit le montant en valeur toutes taxes comprises de la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) en médicaments établies à partir du compte de la santé. La DREES fournit également l'indice d'évolution des prix des médicaments spécifiquement pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des APU.

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé :

- Les données produites par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) relatives à la dépense remboursée, à la dépense remboursable et aux dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ;
- Les données produites par l'Insee relatives à la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et aux paiements partiels du secteur public hospitalier ;
- Les données produites par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) relatives au

- compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ;
- Le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS)
- Et enfin des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles pour l'élaboration du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Compte de la santé et pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

La dépense individualisable des administrations publiques fournie par le Compte de la santé correspond aux remboursements des médicaments de la Sécurité Sociale, auxquels sont retranchées les remises conventionnelles ATU.

L'indice d'évolution des remboursements en médicaments par la Sécurité sociale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense de consommation des ménages

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la dépense de consommation en médicaments en valeur restant à la charge des ménages entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source Compte de la santé

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est mobilisé pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des APU.

L'indice d'évolution des prix fourni par la DREES est repris sans modification.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale effective des ménages s'élève à 33 595,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019 dont 8 173,2 millions d'euros de dépense de consommation finale des ménages et 25 422,6 millions d'euros de dépense individualisable des Administrations Publiques (APU).

Ce poste ne comprend pas les dépenses individualisables des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la dépense de consommation finale des ménages a été obtenu à partir des sources Drees et NielsenIQ.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) a été obtenu à partir de la source Drees.

HC21Z2B SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES VÉTÉRINAIRES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 21.20Z (Fabrication de préparations pharmaceutiques) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
21.20.11	Médicaments contenant des pénicillines ou d'autres antibiotiques
21.20.12	Médicaments contenant des hormones, mais pas d'antibiotiques
21.20.13	Médicaments contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones ni antibiotiques
21.20.21	Sérums et vaccins
21.20.22	Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones ou de spermicides
21.20.23	Réactifs de diagnostic et autres préparations pharmaceutiques

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés. Elle ne comprend pas les dépenses en médicaments, en d'autres préparations pharmaceutiques à usage humain (classées en HC21Z2A ou HC21Z2C).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 21.20Z est sélectionné.

2.2 Source Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole (IPAMPA)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole (IPAMPA). Cet indice mesure les variations des prix d'achat supportés par les exploitations agricoles pour leurs intrants de production et leurs dépenses d'investissement. C'est un indice mensuel (dont on calcule la moyenne annuelle). Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles sont révisées pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées pour le compte définitif.

L'indice retenu est celui relatif aux produits vétérinaires.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC21Z2B car il intègre aussi le chiffre d'affaires des médicaments (HC21Z2A) et des autres préparations pharmaceutiques (HC21Z2C) à usage humain. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPAMPA

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation sur les spécialités pharmaceutiques vétérinaires, on considère que l'évolution des prix est proche de celle des achats de ces mêmes produits qui sont utilisés pour l'élevage.

L'indice annuel des prix des achats des moyens de production est calculé à partir de la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution des prix des achats des moyens de production correspond au rapport entre l'indice annuel de l'année N et celui de l'année N-1. On multiplie cet indice par le rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1 pour obtenir un indice TTC.

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 476,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC21Z2C AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 21.20Z (Fabrication de préparations pharmaceutiques) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
21.20.24	Pansements adhésifs, catguts et matériels similaires, trousse de première urgence

La consommation des ménages représente les pansements, ouates, bandes, gazes, sparadraps et articles similaires à usage médical humain, les hémostatiques résorbables, les trousse et boîtes de pharmacie garnies.

Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU). Cette dernière correspond aux montants des produits pharmaceutiques autres que les médicaments pris en charge par la Sécurité sociale (y compris la couverture maladie universelle et l'aide médicale d'État).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) fournit le montant en valeur toutes taxes comprises de la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) en autre produits pharmaceutiques (pansements, trousse de première urgence...) établies à partir du compte de la santé.

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé :

- Les données produites par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) relatives à la dépense remboursée, à la dépense remboursable et aux dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ;
- Les données produites par l'Insee relatives à la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et aux paiements partiels du secteur public hospitalier ;
- Les données produites par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) relatives au compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ;
- Le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) ;
- Et enfin, des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles pour l'élaboration du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des remboursements en autres produits pharmaceutiques (pansements, gazes...) par la Sécurité sociale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la dépense en autres produits pharmaceutiques en valeur restant à la charge des ménages entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des APU dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale effective des ménages s'élève à 1 550,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019 dont 395,3 millions d'euros de dépense de consommation finale des ménages et 1 155,6 millions d'euros de dépense individualisable des Administrations Publiques (APU).

Ce poste ne comprend pas les dépenses individualisables des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la dépense de consommation finale des ménages a été obtenu à partir des sources Drees et NielsenIQ.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) a été obtenu à partir de la source Drees.

22 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE

HC22A1 FABRICATION ET RECHAPAGE DE PNEUMATIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 22.11Z (Fabrication et rechapage de pneumatiques) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
22.11.11	Pneumatiques neufs, pour voitures de tourisme
22.11.12	Pneumatiques neufs, pour cycles et motocycles
22.11.15	Chambres à air, bandages, bandes de roulement amovibles et flaps, en caoutchouc
22.11.20	Pneumatiques rechapés

La consommation des ménages comprend les dépenses en pneumatiques neufs pour voitures de tourisme, pour cycles et motocycles, chambres à air, bandes et bandages de roulement amovibles en caoutchouc.

Elle comprend également les dépenses en pneumatiques rechapés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Syndicat National des Caoutchoucs et des Polymères (SNCP)

Le Syndicat National des Caoutchoucs et des Polymères (SNCP) fournit les ventes annuelles de pneus des manufacturiers auprès des distributeurs. Ces chiffres sont fournis en milliers d'unité, pour les voitures et les 4x4.

Les données des années N et N-1 sont reçues pour la préparation du compte provisoire. Les données de N-1 sont révisées lors de cette livraison.

2.2 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 22.11Z sont sélectionnés.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 22.11Z est sélectionné.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SNCP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises. Par ailleurs, les pneus vendus auprès des distributeurs peuvent être stockés et donc ne pas être vendus de suite aux ménages. Par ailleurs, le champ de l'indicateur obtenu est un peu moins large que le poste HC22A1A car il ne couvre pas la dépense de consommation en pneumatiques pour cycles et motocycles.

L'indice d'évolution des ventes de pneumatiques en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (fabrication et rechapage de pneumatiques) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice

d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 3 142,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC22A2A PRÉSERVATIFS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 22.19Z (Fabrication d'autres articles en caoutchouc) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
22.19.71	Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines) en caoutchouc vulcanisé non durci

La consommation des ménages comprend les dépenses en préservatifs.

Elle ne comprend pas les dépenses en tétines (classées en HC22A2B : Autres articles en caoutchouc).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Santé Publique France (SPF)

Santé Publique France (SPF) établissement public administratif chargé de mettre en œuvre la politique de prévention, fournit les montants annuels de consommation de préservatifs, toutes taxes comprises, en milliers d'euros. Ces données sont issues d'un panel de pharmacies et de grandes surfaces.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire. Elles sont révisées pour le compte semi-définitif mais pas au compte définitif.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats des entreprises auprès de ces distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats dans les très petits commerçants, les pharmacies et parapharmacies ou dans les distributeurs automatiques.

L'indice d'évolution de la consommation annuelle en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SPF

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation annuelle en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de groupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 110,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir des sources NielsenIQ et Santé Publique France (SPF).

HC22A2B AUTRES ARTICLES EN CAOUTCHOUC

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 22.19Z (Fabrication d'autres articles en caoutchouc) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
22.19.60	Vêtements et accessoires de l'habillement en caoutchouc vulcanisé non durci
22.19.71	Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines) en caoutchouc vulcanisé non durci
22.19.72	Revêtements de sol et tapis en caoutchouc vulcanisé non alvéolaire
22.19.73	Autres articles en caoutchouc vulcanisé n.c.a. caoutchouc durci sous toutes formes et articles en caoutchouc durci revêtements de sol et tapis en caoutchouc vulcanisé alvéolaire

La consommation des ménages comprend les dépenses en articles en caoutchouc naturel ou synthétique tels que les articles d'hygiène (tétines, bouillottes...), vêtements et accessoires (gants de ménage, bonnets de bain, combinaisons de plongée...), revêtements, tapis et matelas à eau et pneumatiques, objets divers (peignes, barrettes, bigoudis, joints, rondelles, ballons gonflables...).

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- préservatifs (classées en HC22A2A) ;
- jeux, jouets et piscines gonflables pour enfants (classées en HC32C0B : Jeux et jouets).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les petits commerçants et les magasins spécialisés (de puériculture ou de sport par exemple).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant les montants de consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (autres articles en caoutchouc) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 145,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC22B2 EMBALLAGES EN MATIÈRES PLASTIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 22.22Z (Fabrication d'emballages en matières plastiques) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
22.22.11	Sacs, sachets, pochettes et cornets en polymères de l'éthylène
22.22.12	Sacs, sachets, pochettes et cornets en autres matières plastiques
22.22.13	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires en matières plastiques
22.22.14	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques
22.22.19	Autres emballages en matières plastiques

La consommation des ménages comprend les dépenses en emballages en matières plastiques tels que les sacs, sachets, bouteilles, bidons, bacs, caisses, casiers et boîtes et autres emballages.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant les montants de consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (emballages en matières plastiques) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 817,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC22B3 ÉLÉMENTS EN MATIÈRES PLASTIQUES POUR LA CONSTRUCTION

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 22.23Z (Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
22.23.12	Baignoires, lavabos, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse d'eau et articles similaires en matières plastiques
22.23.15	Linoléum et revêtements de sol durs à surface non plastique, revêtements de sol résilients tels que vinyle, linoléum, etc.

La consommation des ménages comprend les dépenses en revêtements de sol (linoléum, en vinyle...), articles sanitaires tels que les réservoirs et mécanismes de chasse d'eau, réservoirs et cuves en matières plastiques.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) et ou les Industriels du Nouvel Habitat (INOHA)

La Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) et ou les Industriels du Nouvel Habitat (INOHA) publie 1 fois par an, les évolutions annuelles des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, des principaux rayons de bricolage dont en particulier ceux du « Revêtements » et « Plomb. Sdb. Cuisine ».

Les circuits de distribution suivis regroupent les grandes surfaces de bricolages (vente en ligne et magasin), les pure players, les négoce et les grandes surfaces alimentaires.

Ces données sont disponibles lors du compte semi-définitif et ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 22.23Z est sélectionné.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FMB et ou INOHA

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des rayons « Revêtements » et « Plomb. Sdb. Cuisine » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (éléments en matières plastiques pour la construction) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 168,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir des sources issues de l'enquête Budget De Famille (BDF) et de la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB)

HC22B5 PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE EN MATIÈRES PLASTIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 22.29B (Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
22.29.10	Vêtements et accessoires de l'habillement (y compris gants) en matières plastiques
22.29.21	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, en rouleaux d'une largeur inférieure ou égale à 20 cm
22.29.23	Articles de table et de cuisine, autres articles ménagers et de toilette, en matières plastiques
22.29.25	Articles scolaires et de bureau en plastique
22.29.26	Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires statuettes et autres objets d'ornement en matières plastiques

La consommation des ménages comprend les dépenses de produits en matière plastique comme les vêtements et accessoires (tabliers, gants...), vaisselle, ustensiles de cuisine, articles de toilette, articles scolaires et de bureau, feuilles en rouleaux en plastique pour couvrir les livres, objets divers (porte-cigares, peignes, bigoudis, gadgets, sapins artificiels, statuettes et autres objets d'ornement)

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants et les magasins spécialisés.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant les montants de consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (produits de consommation courante en matières plastiques) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 550,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir des sources Francéclat et GFK.

23 - LA CONSOMMATION EN AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES

HC23A1 FAÇONNAGE ET TRANSFORMATION DU VERRE PLAT

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 23.12Z (Façonnage et transformation du verre plat) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
23.12.11	Verre plat, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni monté
23.12.12	Verre de sécurité
23.12.13	Miroirs en verre vitrages isolants à parois multiples

La consommation des ménages comprend les dépenses en miroirs, rétroviseurs, vitres pour fenêtres et pare-brise.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 23.12Z est sélectionné.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (façonnage et transformation du verre plat) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 215,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC23A2 VERRE CREUX

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 23.13Z (Fabrication de verre creux) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
23.13.11	Bouteilles, bocaux, flacons et autres récipients en verre, à l'exclusion des ampoules bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre
23.13.12	Verres à boire autres qu'en vitrocérame
23.13.13	Verrerie domestique, objets en verre pour la toilette ou le bureau, objets décoratifs d'intérieur

La consommation des ménages comprend les dépenses en bouteilles, flacons, pots et autres récipients, verrerie de table, plats et articles décoratifs, aquariums, biberons, objets divers pour la toilette, pour le bureau, en verre ordinaire ou en cristal.

Elle ne comprend pas les dépenses en ampoules (classées en HC27B3D : Lampes).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Francéclat

Le comité Francéclat, comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table (CPDHBJO), publie les évolutions des ventes annuelles d'orfèvrerie et des arts de la table dans tous les circuits de distribution (magasins d'arts de la table, grands magasins, grandes surfaces, ventes à distance, ventes internet, etc.), toutes taxes comprises. Les données sont issues d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs ».

Les évolutions de l'année N sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 23.13Z est sélectionné.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Francéclat

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC23A2.

L'indice d'évolution de la consommation des arts de la table en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (verre creux) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 684,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Francéclat.

HC23B1 PRODUITS RÉFRACTAIRES, CÉRAMIQUE, BRIQUES, TUILES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 23.41Z (Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental) et 23.49Z (Fabrication d'autres produits céramiques) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
23.41.11	Vaisselle, autres articles de table ou d'économie domestique et articles de toilette, en porcelaine
23.41.12	Vaisselle, autres articles de table ou d'économie domestique et articles de toilette, autres qu'en porcelaine
23.41.13	Statuettes et autres objets d'ornement en céramique
23.49.12	Autres produits céramiques non structurels n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- vaisselle de ménage en porcelaine, faïence, grès ou terre cuite ;
- statuettes et autres objets d'ornementation en céramique, y compris muraux ;
- bacs en céramique, terrines, pots, bocaux en céramique à usage alimentaire ;
- pots et bacs à fleurs en terre cuite.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Francéclat

Le comité Francéclat, comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table (CPDHBJO), publie les évolutions des ventes annuelles d'orfèvrerie et des arts de la table dans tous les circuits de distribution (magasins d'arts de la table, grands magasins, grandes surfaces, ventes à distance, ventes internet, etc.), toutes taxes comprises. Les données sont issues d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs ».

Les évolutions de l'année N sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 23.41Z est sélectionné.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Francéclat

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC23B1.

L'indice d'évolution de la consommation des arts de la table en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (produits réfractaires, céramiques, briques, tuiles) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, l'indicateur retenu recouvre un champ moins large que la consommation des ménages du HC23B1 : il exclut par exemple les bacs à fleurs en terre cuite. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 967,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Francéclat.

HC23B5A PIERRE TAILLÉE, FAÇONNÉE ET FINIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 23.70Z (Taille, façonnage et finissage de pierres) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
23.70.11	Marbre, travertin, albâtre, travaillés, et ouvrages en marbre, travertin et albâtre (à l'exclusion des pavés, bordures, dalles, carreaux, cubes et articles similaires) ; granulats, débris et poudre de marbre, travertin et albâtre, colorés artificiellement
23.70.12	Autres pierres de taille ou de construction travaillées et ouvrages en ces pierres autres granulats et poudre de pierre naturelle colorés artificiellement ; ouvrages en ardoise agglomérée

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- monuments funéraires en pierre ou marbre ;
- cheminées d'ornement en pierre ;
- dallages en ardoise, pierre ou marbre ;
- objets d'ameublement, de décoration en marbre ou en pierre.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.2 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 23.70Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (pierre taillée, façonnée et finie) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 480,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

En l'absence d'information complémentaire, le niveau 2019 de la base 2014 a été reconduit pour la base 2020.

HC23B5B PRODUITS ABRASIFS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 23.91Z (Fabrication de produits abrasifs) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
23.91.12	Abrasifs en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier ou carton

La consommation des ménages comprend les dépenses en tissus et tampons à récurer, papier de verre et émeri, et pierres à aiguiser.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée

européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les petits commerçants. De plus, l'indicateur retenu recouvre un champ moins large que la consommation des ménages du HC23B5B : il exclut par exemple les pierres à aiguiser et le papier émeri.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant les montants de consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (produits abrasifs) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 310,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC23B5C PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES NON COMPRIS AILLEURS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 23.99Z (Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques non compris ailleurs) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
23.99.19	Produits minéraux non métalliques n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses en litière pour chat en argile ou silice.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les petits commerçants. De plus, il couvre un champ plus large que le poste HC23B5C car il comprend également les litières pour chat végétales (faites à partir de bois, papier recyclé). On suppose alors que l'évolution de l'indicateur reflète l'évolution de la consommation en litière minérale.

L'indice d'évolution de la consommation annuelle en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 525,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

24 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS ISSUS DE LA METALLURGIE

HC24B2 MÉTALLURGIE DE L'ALUMINIUM

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 24.42Z (Métallurgie de l'aluminium) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
24.42.25	Feuilles et bandes minces en aluminium, d'une épaisseur inférieure ou égale à 0,2 mm

La consommation des ménages comprend les dépenses en barquettes pour aliments et emballages ménagers en aluminium.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les petits commerçants.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant les montants de consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 106,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

25 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS METALLIQUES (HORS MACHINES ET EQUIPEMENTS)

HC25C0 ARMES ET MUNITIONS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 25.40Z (Fabrication d'armes et de munitions) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
25.40.12	Revolvers, pistolets, armes à feu de chasse et armes similaires
25.40.13	Bombes, missiles et armements de guerre similaires cartouches, autres munitions et projectiles, et leurs parties

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- armes (fusils et pistolets) de chasse ou de tir ;
- munitions pour armes de chasse (cartouches, douilles, balles, chevrotines, ...)

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.2 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 25.40Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (armes et munitions) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas

en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 362,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).

HC25E1A COUTELLERIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 25.71Z (Fabrication de coutellerie) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
25.71.11	Couteaux et ciseaux, et leurs lames
25.71.12	Rasoirs mécaniques et lames de rasoir, y compris ébauches en bandes
25.71.13	Autres articles de coutellerie ; outils et trousse de manucure et pédicure
25.71.14	Cuillères, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires
25.71.15	Épées, sabres, baïonnettes, lances et armes similaires, et leurs parties

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- couverts de table, pelles à tarte, pinces à sucre, louches... ;
- couteaux de cuisine et canifs ;
- instruments tranchants (rasoirs mécaniques, lames pour rasoirs, ciseaux, outils de manucure et de pédicure, hachoirs de cuisine, tondeuse à cheveux à main, taille-crayons, coupe-papier...).

Elle comprend aussi les dépenses en épées et sabres, même si la consommation de ces produits est considérée comme négligeable.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- sécateurs et autres outils tranchants à main (classées en HC25E1C : Outillage à main et outillage mécanique) ;
- rasoirs électriques (classées en HC27A0H : Appareils de toilette électriques) ;
- tondeuses à gazon à main (classées en HC28B0 : Machines agricoles et forestières).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Francéclat

Le comité Francéclat, comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table (CPDHBJO), publie les évolutions des ventes annuelles d'orfèvrerie et des arts de la table dans tous les circuits de distribution (magasins d'arts de la table, grands magasins, grandes surfaces, ventes à distance, ventes internet, etc.), toutes taxes comprises. Les données sont issues d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs ».

Les évolutions de l'année N sont disponibles dès la préparation du compte provisoire et ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 25.71Z sont sélectionnés.

2.4 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.5 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 25.71Z est sélectionné.

2.7 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les petits commerçants et les magasins spécialisés. De plus, l'indicateur retenu recouvre un champ moins large que la consommation des ménages du HC25E1A : il exclut par exemple les couteaux et les couverts de table.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant les montants de consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Francéclat

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC25E1A.

L'indice d'évolution de la consommation des arts de la table en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (coutellerie) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 310,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir des sources NielsenIQ et Francéclat.

HC25E1B SERRURES ET FERRURES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 25.72Z (Fabrication de serrures et de ferrures) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
25.72.11	Serrures pour l'automobile et l'ameublement, en métaux communs
25.72.12	Autres serrures, en métaux communs
25.72.13	Fermeurs et montures-fermeurs comportant une serrure, et leurs parties
25.72.14	Ferrures, garnitures, accessoires et articles similaires pour l'automobile, l'ameublement, la menuiserie, en métaux communs

La consommation des ménages comprend les dépenses en serrures complètes, cadenas, verrous de sécurité, serrures pour automobiles et autres véhicules, éléments pour fermeture (gonds, charnières, barillet...), tringles à rideaux en métaux communs et portemanteaux métalliques.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.2 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 25.72Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (serrures et ferrures) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas

en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 134,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC25E1C OUTILLAGE À MAIN ET OUTILLAGE MÉCANIQUE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 25.73B (Fabrication d'autres outillages) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
25.73.10	Outils à main agricoles, horticoles ou forestiers
25.73.20	Scies à main ; lames de scie de toutes sortes
25.73.30	Autres outils à main
25.73.40	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- outillage à main (pelles, bêches, râpeaux, binettes, coupe-haies, haches, serpes, etc.) ;
- outillage mécanique (scies à main pour le travail des métaux et scies à main pour autres matériaux (bois), clés de serrage, limes, râpes, tournevis, pinces, tenailles, marteaux, rabots, etc.) ;
- trousse et boîtes à outils ;
- mèches, forets, fraises ;
- outils ménagers (tire-bouchons, ouvre-boîtes, casse-noix, râpes à fromage, presse-purée, épluche-légumes...).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice de Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont

diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 25.73B sont sélectionnés.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 25.73B est sélectionné.

2.4 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.5 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (outillage à main et outillage mécanique) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de groupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 524,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC25E2A ARTICLES EN FILS MÉTALLIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF du 25.93Z (Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
25.93.13	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de fer, d'acier ou de cuivre ; tôles et bandes déployées, en fer, acier ou cuivre
25.93.14	Pointes, clous, punaises, agrafes et articles similaires
25.93.17	Chaînes et chaînettes (à l'exclusion des chaînes à maillons articulés), et leurs parties
25.93.18	Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier ; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses en articles de clouterie en fer ou en acier, en cuivre ou en aluminium (clous, pointes, punaises, agrafes), articles filetés et rondelles en aluminium, aiguilles à coudre, à tricoter, crochets, poinçons en métaux ferreux, grillages en acier, zingués ou non, plastifiés ou non pour les clôtures et les chaînes en cuivre, en fer ou en acier, revêtues ou non (par exemple les chaînes antidérapantes pour la neige ou antivol).

Elle ne comprend pas les dépenses en aiguilles de machines à coudre (classées en HC28D2 : Autres machines spécialisées).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) et ou les Industriels du Nouvel Habitat (INOHA)

La Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) et ou les Industriels du Nouvel Habitat (INOHA) publie une fois par an, les évolutions annuelles des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, des principaux rayons de bricolage dont en particulier le rayon « Quincaillerie ».

Les circuits de distribution suivis regroupent les grandes surfaces de bricolage (vente en ligne et magasin), les purs players, les négoce et les grandes surfaces alimentaires.

Ces données sont disponibles lors du compte semi-définitif et ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Indice de Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 25.93Z sont sélectionnés.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 25.93Z est sélectionné.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FMB et ou INOHA

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution du rayon « Quincaillerie » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (articles en fils métalliques) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice

d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 434,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC25E2B VIS ET BOULONS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 25.94Z (Fabrication de vis et de boulons) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
25.94.11	Vis et boulons filetés, en fer ou en acier, n.c.a.
25.94.12	Vis et boulons non filetés, en fer ou en acier, n.c.a.
25.94.13	Vis et boulons filetés et non filetés, en cuivre

La consommation des ménages comprend les dépenses en vis, boulons, écrous, rondelles diverses, chevilles et rivets, filetés ou non, en fer, acier ou cuivre.

Elle ne comprend pas les dépenses de ces mêmes articles en aluminium (classés en HC25E2A : Articles en fils métalliques).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) et ou les Industriels du Nouvel Habitat (INOHA)

La Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) et ou les Industriels du Nouvel Habitat (INOHA) publie une fois par an, les évolutions annuelles des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, des principaux rayons de bricolage dont en particulier le rayon « Quincaillerie ».

Les circuits de distribution suivis regroupent les grandes surfaces de bricolage (vente en ligne et magasin), les purs players, les négoce et les grandes surfaces alimentaires.

Ces données sont disponibles lors du compte semi-définitif et ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Indice de Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 25.94Z sont sélectionnés.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 25.94Z est sélectionné.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

L'IPC retenu est celui du HC25E2A (Articles en fils métalliques).

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FMB et ou INOHA

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution du rayon « Quincaillerie » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (vis et boulons) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC25E2B, on considère que l'évolution des prix de ce produit est égale à celui des articles en fils métalliques (HC25E2A).

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 35,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC25E2C ARTICLES MÉTALLIQUES MÉNAGERS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 25.99A (Fabrication d'articles métalliques ménagers) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
25.99.11	Éviers, lavabos, baignoires et autres installations sanitaires, et leurs parties, en fer, acier, cuivre ou aluminium
25.99.12	Articles de table, de cuisine et ménagers, et leurs parties, en fer, acier, cuivre ou aluminium

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- ustensiles pour la cuisson en fonte, en cuivre, en aluminium, en acier, etc. (casseroles, poêles à frire, cocottes, autocuiseurs, etc.) ;
- moulins à légumes et autres appareils à main analogues,
- articles pour le service de table (plats, gobelets, seaux à glace...) en acier, en cuivre ou en aluminium ;
- articles sanitaires en métal ;
- articles domestiques en métal (moules à tarte, paniers à friture ou à salade, égouttoirs à vaisselle, corbeilles, bidons, seaux, lessiveuses, boîtes à lettres, arrosoirs, etc.).

Elle ne comprend pas les dépenses en outils ménagers tels que les tire-bouchons, épluche-légumes, ... (classées en HC25E1A : Coutellerie).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice de Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont

diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 25.99A sont sélectionnés.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 25.99A est sélectionné.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (articles métalliques ménagers) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 930,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Francéclat.

HC25E2D AUTRES ARTICLES MÉTALLIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 25.99B (Fabrication d'autres articles métalliques) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
25.99.22	Boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau
25.99.23	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres et articles de bureau similaires, agrafes présentées en barrettes, en métaux communs
25.99.24	Statuettes et autres objets d'ornement, cadres et miroirs, en métaux communs
25.99.25	Fermeoirs, montures-fermeoirs, boucles, boucles-fermeoirs, agrafes, crochets, œillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie ou pour toutes confections ou équipements ; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs ; perles et paillettes découpées, en métaux communs

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- petites fournitures métalliques de bureau (comme les boîtes de classement, les agrafes de bureau ou trombones) ;
- articles d'ornement métalliques (comme les statuettes, les trophées, les sujets de cheminées, les coupes et médailles sportives, ...) ;
- ouvrages d'orfèvrerie ;
- petits articles métalliques domestiques (fermeoirs, boucles de ceinture, agrafes, ...) ;
- articles divers en métaux communs : les échelles et escabeaux, les cages et corbeilles en fil de fer, les tabatières, étuis à cigarettes et boîtes à outils (vendus sans les outils) en métal, les plaques d'immatriculation, les tendeurs en métal, les cloches, clochettes et grelots, les tuyaux flexibles en métal pour la douche, les aiguilles à tricoter en aluminium et les porte-clés en métal, etc.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- punaises (classées en HC25E2A : Articles en fils métalliques) ;
- meubles de bureau (classées en HC31Z1B : Meubles de bureau) ;
- agrafeuses de bureau (classées HC28A8 : Machines et équipements de bureau (hors ordinateurs et équipements périphériques)).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution

annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 25.99B sont sélectionnés.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 25.99B est sélectionné.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (autres articles métalliques) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 949,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Francéclat.

26 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS INFORMATIQUES, ELECTRONIQUES ET OPTIQUES

HC26A0 COMPOSANTS ET CARTES ÉLECTRONIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 26.11Z (Fabrication de composants électroniques) et 26.12Z (Fabrication de cartes électroniques assemblées) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
26.11.21	Diodes ; transistors ; thyristors, diacs et triacs
26.11.22	Dispositifs à semi-conducteur diodes émettrices de lumière cristaux piézo-électriques montés, et leurs parties
26.11.30	Circuits intégrés électroniques
26.11.40	Parties de tubes, valves et autres composants électroniques n.c.a.
26.12.10	Circuits imprimés chargés
26.12.20	Cartes son, vidéo, réseau et similaires pour unités automatiques de traitement de l'information

La consommation des ménages comprend les dépenses en composants électroniques tels que les transistors, les transformateurs électroniques, les circuits intégrés, les microprocesseurs, les barrettes de mémoires vives ou mortes, les cartes mères, les circuits imprimés, les faisceaux de câbles isolés pour usage électronique (pour écrans, imprimantes...) et les cartes sons, vidéo, réseau et similaires pour ordinateurs.

Elle ne comprend pas les dépenses en disques durs (classées en HC26B0B : Equipements informatiques périphériques et consommables).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice de Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 26.11Z sont sélectionnés.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Les CA3 dans l'industrie pour les codes NAF 26.1 (Fabrication de composants et cartes électroniques), NAF 26.11Z (fabrication de composants électroniques) et NAF 26.12Z (fabrication de cartes électroniques assemblées) sont sélectionnés.

2.6 Source Indice des Prix à la Production de l'Industrie (IPP Industrie)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice de Prix à la Production dans l'industrie (IPP industrie).

Les IPP de l'industrie pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA, de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché français. Ils sont ainsi évalués selon le concept des prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites), conformément au règlement européen. Ils sont déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les IPP de l'industrie sont des indices mensuels ou trimestriels (dont on calcule la moyenne annuelle) et disponibles avant chaque compte. Ces indices sont révisés entre le compte provisoire et le compte semi-définitif. Ensuite, ils ne sont pas révisés pour le compte définitif.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (composants et cartes électroniques) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC26A0 car il intègre par exemple le chiffre d'affaires des diodes et transistors.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP Industrie

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice IPP est mobilisé uniquement lorsque l'IPC n'est pas disponible. On considère alors que l'évolution des prix est égale à celle de la production de ce même produit.

L'indice annuel des prix à la production est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution des prix à la production hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour obtenir un indice d'évolution des prix à la production toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution des prix à la production hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 38,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la base 2014 a été reconduit en base 2020.

HC26B0A ORDINATEURS ET TABLETTES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 26.20Z (Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
26.20.11	Micro-ordinateurs portables dont le poids n'excède pas 10 kg, tels que "laptops" ou "note books" ; assistants personnels numériques et équipements similaires
26.20.13	Unités intégrées de traitement de l'information comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et un dispositif d'entrée-sortie
26.20.14	Systèmes informatiques

La consommation des ménages comprend les dépenses en micro-ordinateurs portables ou de bureau, y compris les notebooks, tablettes.

Elle ne comprend pas les dépenses en composants électroniques d'ordinateur (classées en HC26A0 : Composants et cartes électroniques).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 – Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 3 138,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC26B0B ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES PÉRIPHÉRIQUES ET CONSOMMABLES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 26.20Z (Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
26.20.15	Autres unités intégrées de traitement de l'information, pouvant comporter sous une même enveloppe ou non un ou deux des types d'unités suivants : unité de stockage, unité d'entrée, unité de sortie
26.20.16	Unités d'entrée ou de sortie comportant ou non des unités de stockage sous une même enveloppe
26.20.17	Moniteurs et projecteurs utilisés principalement dans un système informatique
26.20.18	Unités effectuant deux ou plusieurs des fonctions suivantes : impression, scannage, copie, télécopie
26.20.21	Unités de mémoire
26.20.22	Dispositifs à mémoire rémanente à semi-conducteurs
26.20.30	Autres unités pour matériel informatique
26.20.40	Parties et accessoires pour matériel informatique

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- imprimantes, moniteurs, scanners, cartouches d'encre pour imprimantes ;
- clés USB, cartes mémoires, disques durs internes et externes ;
- cartes flash ;
- haut-parleurs multimédia, casques, web cameras ;
- manettes de jeux pour PC ;
- claviers, les souris.

Elle ne comprend pas les dépenses en composants électroniques d'ordinateur (classées en HC26A0 : Composants et cartes électroniques).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 – Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 100,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC26C0A TÉLÉPHONES MOBILES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 26.30Z (Fabrication d'équipements de communication) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
26.30.22	Téléphones pour réseaux cellulaires et autres réseaux sans fil

La consommation des ménages comprend les dépenses en téléphones mobiles (dont les smartphones).

Elle ne comprend pas les dépenses en accessoires comme les câbles mobiles (classés en HC26A0 : Composants et cartes électroniques) et les chargeurs (classés en HC27B3G : Autres matériels électriques).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 443,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la base 2014 a été reconduit en base 2020.

HC26C0B AUTRES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 26.30Z (Fabrication d'équipements de communication) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
26.30.21	Postes téléphoniques d'usager fixes à combinés sans fil
26.30.23	Autres postes téléphoniques pour usager et appareils d'émission ou réception vocale, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de communication dans un réseau filaire ou sans fil (réseau local ou étendu)

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- téléphones fixes sans fil ou filaires seuls ou avec répondeur incorporé ainsi que les répondeurs seuls ;
- modems ;
- montres connectées ;
- visiophones ;
- télécopieurs ;
- autres équipements fixes de téléphonie (amplificateurs de signal Wi-Fi, etc...).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 273,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la base 2014 a été reconduit en base 2020.

HC26C0C ANTENNES DE RÉCEPTION ET ALARMES DOMESTIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 26.30Z (Fabrication d'équipements de communication) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
26.30.40	Antennes et réflecteurs d'antenne de tous types et leurs parties ; parties d'appareils d'émission pour la radiodiffusion et la télévision et caméras de télévision
26.30.50	Avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- antennes et paraboles de réception du son et de l'image ;
- antennes pour automobiles ;
- décodeurs (câble, satellite, TNT) ainsi que les télécommandes ;
- alarmes contre le vol ou les incendies ainsi que les détecteurs de fumées.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (antennes de réception et alarmes domestiques) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de groupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 93,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC26D0A TÉLÉVISEURS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 26.40Z (Fabrication de produits électroniques grand public) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
26.40.20	Récepteurs de télévision, combinés ou non à un récepteur de radio ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images

La consommation des ménages comprend les dépenses en récepteurs de télévision, combinés ou non à un récepteur de radio ou à un appareil de reproduction du son ou des images (DVD, magnétoscope...).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 025,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC26D0B CONSOLES DE JEUX ET JEUX VIDÉO

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 26.40Z (Fabrication de produits électroniques grand public) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
26.40.60	Jeux vidéo (utilisables avec un récepteur de télévision ou à écran intégré) et autres jeux électroniques

La consommation des ménages comprend les dépenses en consoles de jeux utilisables avec un récepteur de télévision ou un écran intégré.

Elle ne comprend pas les dépenses en jeux vidéo (classées en HJ58Z1F : Jeux électroniques).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 26.40Z est sélectionné.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ de l'indicateur est plus large que celui du HC26D0B car il intègre aussi le chiffre d'affaires des produits électroniques grand public hors consoles de

jeux comme les téléviseurs (HC26D0A), et autres produits électroniques grand public (HC26D0C). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 647,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC26D0C AUTRES PRODUITS ÉLECTRONIQUES GRAND PUBLIC

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 26.40Z (Fabrication de produits électroniques grand public) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
26.40.11	Récepteurs radio (à l'exclusion de ceux du type utilisé dans les véhicules automobiles) combinés ou non à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie
26.40.12	Récepteurs radios ne pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, du type utilisé dans les véhicules automobiles
26.40.31	Électrophones, lecteurs de disques ou de cassettes et autres appareils de reproduction du son
26.40.32	Magnétophones et autres appareils d'enregistrement du son
26.40.33	Caméscopes et autres appareils d'enregistrement et de reproduction vidéographiques
26.40.34	Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas un récepteur de télévision et non utilisés principalement dans un système informatique
26.40.41	Microphones et leurs supports
26.40.42	Haut-parleurs ; casques d'écoute, écouteurs, et ensembles microphone
26.40.43	Amplificateurs électriques d'audiofréquence ; appareils électriques d'amplification du son
26.40.44	Récepteurs de radiotéléphonie ou de télégraphie n.c.a.
26.40.51	Parties et accessoires d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image

La consommation des ménages comprend les dépenses : en récepteurs radio, radioréveils, autoradios, chaînes hifi, électrophones, lecteurs de disques et autres appareils de reproduction du son (y compris les baladeurs sans écran vidéo), magnétophones et autres appareils de reproduction du son, microphones, haut-parleurs, casques d'écoute et appareils électriques d'amplification les lecteurs (portables ou non) et enregistreurs de DVD et de supports haute définition, caméscopes et leurs accessoires comme les chargeurs et les action--cameras (ou caméras embarquées), lecteurs MP4, magnétoscopes, moniteurs, projecteurs et vidéoprojecteurs n'incorporant pas un récepteur de télévision et non utilisés principalement dans un système informatique,

Elle ne comprend pas les dépenses en appareils photographiques (classées en HC26G0 : Matériels optique et photographique ; fabrication de supports magnétiques et optiques).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 373,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC26E0A INSTRUMENTS ET APPAREILS DE MESURE, D'ESSAIS ET DE NAVIGATION

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 26.51A (Fabrication d'équipement d'aide à la navigation) et 26.51B (Fabrication d'instrumentation scientifique et technique) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
26.51.11	Boussoles et compas de navigation ; autres instruments et appareils de navigation
26.51.32	Tables à dessin et autres instruments de dessin, traçage ou calcul
26.51.33	Instruments de mesure des longueurs, à main (y compris micromètres et pieds à coulisse), n.c.a.
26.51.51	Thermomètres, densimètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres
26.51.64	Compte-tours, taximètres compteurs de vitesse et tachymètres
26.51.70	Thermostats, manostats et autres instruments et appareils de régulation ou de contrôle automatiques

La consommation des ménages comprend les dépenses en GPS, boussoles et compas de navigation, instruments de mesure et de contrôle : thermomètres, baromètres, pluviomètres, station météo, podomètres, thermostats, manomètres.

Elle comprend également les dépenses en instruments à main pour le dessin (compas, tire-lignes...) ou le traçage (règles, équerres, rapporteurs...), les pieds à coulisse, ainsi que les détecteurs de mouvement.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- caleulettes électroniques (classées en HC28A8 : Machines et équipements de bureau (hors ordinateurs et équipements périphériques)) ;
- balances, niveaux, mètres à ruban (classées en HC28A11A : Appareils de pesage) ;
- thermomètres médicaux (classées en HC32B1 : Matériel médico-chirurgical et dentaire).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 26.51B est sélectionné.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (instruments et appareils de mesure, d'essais et de navigation) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 189,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC26E0B HORLOGERIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 26.52Z (Horlogerie) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
26.52.11	Montres-bracelets et montres de gousset, en métal précieux ou en plaqué ou doublé
26.52.12	Autres montres-bracelets, montres de gousset, y compris chronomètres
26.52.14	Pendules réveils et horloges autres compteurs de temps

La consommation des ménages comprend les dépenses en montres, réveils et horloges d'ameublement, chronomètres et pendules.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- montres connectées (classées en HC26C0B : Autres équipements de téléphonie) ;
- radoréveils (classées en HC26D0C : Autres produits électroniques grand public) ;
- bracelets de montre vendus seuls ;
- piles de montre (classées en HC27B3A : Piles électriques).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Francéclat

Le comité Francéclat, Comité Professionnel de Développement de l'Horlogerie, de la Bijouterie, de la Joaillerie, de l'Orfèvrerie et des arts de la table (CPDHBJO), publie les ventes annuelles de montres dans tous les circuits de distribution (bijouteries, grands magasins, grandes surfaces, ventes à distance, ventes internet, etc.), en millions d'euros toutes taxes comprises. Les données sont issues d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs ».

Les chiffres de l'année N sont disponibles dès la préparation du compte provisoire et ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans le commerce de détail pour le code NAF 47.77Z est sélectionné.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 26.52Z est sélectionné.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Francéclat

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu recouvre un champ moins large que la consommation des ménages du HC26E0B car il ne comprend pas, par exemple, les horloges ou les chronomètres.

L'indice d'évolution de la consommation de montres en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (horlogerie) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 commerce de détail

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu est issu d'entreprises de commerce de détail. Les chiffres d'affaires mesurés intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès de ces commerçants. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indice CA3 concerne uniquement les achats en magasin spécialisé : les achats réalisés dans la grande distribution, sur les marchés ou sur internet en sont exclus. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 industrie

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 148,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Francéclat.

HC26F0 ÉQUIPEMENTS D'IRRADIATION MÉDICALE ET ÉLECTROMÉDICALE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 26.60Z (Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
26.10.11	Matériel de radiologie utilisant les rayons x, alpha, bêta ou gamma
26.10.12	Appareils d'électrodiagnostic utilisés en médecine
26.10.13	Appareils à rayonnements ultraviolets ou infrarouges, utilisés en médecine, chirurgie, art dentaire et vétérinaire
26.10.14	Stimulateurs cardiaques prothèses auditives

La consommation des ménages comprend les dépenses en stimulateurs cardiaques et prothèses ou orthèses auditives.

Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU). Cette dernière correspond aux dépenses en stimulateurs cardiaques et prothèses auditives pris en charge par la Sécurité sociale (y compris la couverture maladie universelle et l'aide médicale d'État).

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) fournit le montant en valeur toutes taxes comprises de la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) en équipements d'irradiation médicale et électromédicale établies à partir du compte de la santé. La DREES fournit également l'indice d'évolution des prix des équipements d'irradiation médicale et électromédicale.

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé :

- Les données produites par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) relatives à la dépense remboursée, à la dépense remboursable et aux dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ;
- Les données produites par l'Insee relatives à la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et aux paiements partiels du secteur public hospitalier ;
- Les données produites par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) relatives au compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ;
- Le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) ;
- Et enfin des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures

thermales.

Les chiffres sont disponibles pour l'élaboration du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des remboursements en équipements d'irradiation médicale et électromédicale par la Sécurité sociale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la dépense de consommation en équipements d'irradiation médicale et électromédicale en valeur restant à la charge des ménages entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source Compte de la santé

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est mobilisé pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des APU.

L'indice d'évolution des prix fourni par la DREES est repris sans modification.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale effective des ménages s'élève à 1 510,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019 dont 1 116,1 millions d'euros de dépense de consommation finale des ménages et 394,3 millions d'euros de dépense individualisable des APU.

Ce poste ne comprend pas les dépenses individualisables des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de la dépense de consommation finale effective des ménages de 2019 a été obtenu à partir de la source Drees.

HC26G0 MATÉRIELS OPTIQUE ET PHOTOGRAPHIQUE ; SUPPORTS MAGNÉTIQUES ET OPTIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 26.70Z (Fabrication de matériels optique et photographique) et 26.80Z (Fabrication de supports magnétiques et optiques) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
26.70.11	Objectifs pour appareils de prise de vue, de projection, d'agrandissement ou de réduction
26.70.13	Appareils photographiques numériques
26.70.14	Appareils photographiques, y compris appareils à développement instantané
26.70.16	Projecteurs cinématographiques
26.70.19	Autre matériel photographique ; parties et accessoires de matériel photographique
26.70.22	Jumelles, longues-vues et autres télescopes optiques ; autres instruments astronomiques et microscopes optiques
26.70.23	Dispositifs à cristaux liquides lasers, à l'exclusion de diodes laser, et autres appareils et instruments optiques n.c.a.
26.70.24	Appareils et instruments optiques de mesure et de contrôle
26.80.11	Supports magnétiques vierges, à l'exclusion des cartes à piste magnétique
26.80.12	Supports optiques vierges

La consommation des ménages comprend les dépenses dans :

- l'ensemble des appareils photographiques numériques et analogiques, jetables ou non, leurs accessoires comme les objectifs et les flashes électroniques ;
- le matériel pour agrandissement ;
- les caméras (16mm ou super8) ;
- les projecteurs de diapositives ;
- les jumelles, les longues-vues, les télescopes, les lentilles ;
- les lunettes de visée ;
- les multiplicateurs, les miroirs, les filtres optiques et les loupes ;
- les bandes, cassettes, disques et autres supports magnétiques vierges pour l'enregistrement ;
- les CD-ROM, DVD et autres supports optiques vierges pour l'enregistrement, aptes à l'enregistrement du son, de l'image ou d'autres données.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- disques durs internes, les clés USB, disques durs externes (classées en HC26B0B : Equipements informatiques périphériques et consommables) ;
- caméscopes (classées en HC26D0C : Autres produits électroniques grand public).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage,

vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 26.70Z est sélectionné.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (matériels optique et photographique ; supports magnétiques et optiques) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 631,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

27 - LA CONSOMMATION EN EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

HC27A0A GROS APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS POUR LA CUISINE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.51Z (Fabrication d'appareils électroménagers) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.51.11	Réfrigérateurs et congélateurs à usage ménager
27.51.12	Lave-vaisselle à usage ménager
27.51.15	Hottes aspirantes et ventilateurs à usage ménager
27.51.27	Fours à micro-ondes
27.51.28	Autres fours cuisinières, tables de cuisson, réchauds grils, rôtissoires

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- réfrigérateurs et congélateurs domestiques ;
- autres appareils frigorifiques spécialisés, comme les caves à vin et les tireuses à bières domestiques ;
- lave-vaisselle domestiques ;
- fours, fours micro-ondes ;
- cuisinières électriques, tables de cuisson domestiques électriques, chauffe-plats électriques ;
- hottes aspirantes.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 539,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC27A0B GROS APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS POUR LA BUANDERIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.51Z (Fabrication d'appareils électroménagers) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.51.13	Lave-linge et sèche-linge à usage ménager

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 435,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC27A0C RADIATEURS ET APPAREILS DE TRAITEMENT DE L'AIR

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.51Z (Fabrication d'appareils électroménagers) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.51.26	Radiateurs électriques

La consommation des ménages comprend les dépenses en radiateurs électriques.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 868,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC27A0D APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS POUR LE NETTOYAGE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.51Z (Fabrication d'appareils électroménagers) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.51.21	Appareils ménagers électromécaniques, à moteur électrique incorporé

La consommation des ménages comprend les dépenses en aspirateurs, cireuses à parquet.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 063,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC27A0E PETITS APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS POUR LA PRÉPARATION DE NOURRITURE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.51Z (Fabrication d'appareils électroménagers) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.51.21	Appareils ménagers électromécaniques, à moteur électrique incorporé
27.51.24	Autres appareils électrothermiques
27.51.28	Autres fours ; cuisinières, tables de cuisson, réchauds grils, rôtissoires

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- robots électriques de cuisine (batteurs, hachoirs, mixeurs);
- couteaux électriques, ouvre-boîtes ;
- petits appareils électrothermiques ménagers (grille-pain, friteuses, yaourtières, machines à pain, appareils à raclette, pierrades, crêpières, ...).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 889,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC27A0F PETITS APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS POUR LA PRÉPARATION DE BOISSONS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.51Z (Fabrication d'appareils électroménagers) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.51.21	Appareils ménagers électromécaniques, à moteur électrique incorporé
27.51.24	Autres appareils électrothermiques

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- robots électriques de cuisine (presse-agrumes, presse-légumes, centrifugeuses...);
- petits appareils électrothermiques ménagers (les bouilloires, les cafetières, les chauffe-biberons...).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 552,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC27A0G AUTRES PETITS APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.51Z (Fabrication d'appareils électroménagers) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.51.14	Couvertures chauffantes
27.51.15	Hottes aspirantes et ventilateurs à usage ménager
27.51.23	Sèche-cheveux et sèche-mains électriques fers à repasser électriques

La consommation des ménages comprend les dépenses en couvertures chauffantes, ventilateurs, fers à repasser...

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- hottes aspirantes (classées en HC27A0A : Gros appareils électro-ménagers pour la cuisine) ;
- sèche-cheveux (classées en HC27A0H : Appareils de toilette électriques).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 371,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC27A0H APPAREILS DE TOILETTE ÉLECTRIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.51Z (Fabrication d'appareils électroménagers) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.51.21	Appareils ménagers électromécaniques, à moteur électrique incorporé
27.51.22	Rasoirs, appareils à épiler et tondeuses, à moteur électrique incorporé
27.51.23	Sèche-cheveux et sèche-mains électriques fers à repasser électriques

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- rasoirs, appareils à épiler et tondeuses électriques ;
- lames et têtes pour rasoirs électriques ;
- sèche-cheveux ;
- brosses à dent électriques ;
- autres matériels électriques destinés aux soins corporels.

Elle ne comprend pas les dépenses en fers à repasser (classées en HC27A0G : Autres petits appareils électro-ménager).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 747,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC27A0I APPAREILS MÉNAGERS NON ÉLECTRIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.52Z (Fabrication d'appareils ménagers non électriques) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.52.11	Appareils ménagers de cuisson et chauffe-plats, en fer, acier ou cuivre, non électriques
27.52.12	Autres appareils ménagers de chauffage, fonctionnant au gaz ou avec des combustibles liquides ou solides

La consommation des ménages comprend les dépenses en appareils ménagers de cuisson et de chauffage, non électriques, c'est-à-dire les fours à gaz, les gazinières, les chauffe-plats non électriques (bougies), barbecues, réchauds et radiateurs à gaz, etc

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 27.52Z est sélectionné.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (appareils ménagers non électriques) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 995,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC27B3A PILES ÉLECTRIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.20Z (Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.20.11	Piles et batteries de piles électriques
27.20.22	Accumulateurs au plomb, autres que pour démarrage des moteurs
27.20.23	Accumulateurs électriques au nickel-cadmium, à hydrure métallique de nickel, au lithium-ion, au lithium-polymères, au nickel-fer et autres

La consommation des ménages comprend les dépenses en piles électriques, dont les piles boutons, piles de montres, piles rechargeables.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.3 Source Indice de Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.20Z sont sélectionnés.

2.4 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.5 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 27.20Z est sélectionné.

2.7 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les petits commerçants et les magasins spécialisés (de bricolage ou d'horlogerie par exemple).

L'indice d'évolution de la consommation de piles en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3A car il intègre aussi la production des batteries de voitures.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (piles électriques) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3A car il intègre aussi le chiffre d'affaires des batteries de voitures (classés en HC27B3B). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.7 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 586,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC27B3B BATTERIES DE VOITURE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.20Z (Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.20.21	Accumulateurs au plomb, pour démarrage des moteurs

La consommation des ménages comprend les dépenses en batteries de voiture.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.20Z sont sélectionnés.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 27.20Z est sélectionné.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3B car il intègre aussi la production des piles et des autres accumulateurs.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (batteries de voiture) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3B car il intègre aussi le chiffre d'affaires des piles et des autres accumulateurs (classés en HC27B3A). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 420,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC27B3C APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION POUR VÉHICULES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.40Z (Fabrication d'appareils d'éclairage électrique) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.40.11	Phares et projecteurs scellés
27.40.12	Lampes tungstène-halogène, à l'exclusion des lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges
27.40.14	Lampes à incandescence n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses en appareils d'éclairage et de signalisation pour véhicules (les lampes halogènes, à incandescence et au tungstène pour motocycles et véhicules).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.40Z sont sélectionnés.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 27.40Z est sélectionné.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3C car il intègre aussi la production des ampoules et des appareils d'éclairage hors véhicules.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (appareils d'éclairage et de signalisation pour véhicules) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3C car il intègre aussi le chiffre d'affaires des ampoules (HC27BED) et des appareils d'éclairage hors véhicules (HC27B3E). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 71,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC27B3D LAMPES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.40Z (Fabrication d'appareils d'éclairage électrique) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.40.12	Lampes tungstène-halogène, à l'exclusion des lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges
27.40.13	Lampes à incandescence, d'une puissance inférieure ou égale à 200 w et d'une tension supérieure à 100 v n.c.a.
27.40.14	Lampes à incandescence n.c.a.
27.40.15	Lampes à décharge ; lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges ; lampes à arc

La consommation des ménages comprend les dépenses en lampes électriques (ampoules à incandescence, halogènes, à économie d'énergie, tubes fluorescents, néons et lampes à led).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.40Z sont sélectionnés.

2.4 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.5 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 27.40Z est sélectionné.

2.7 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants et les magasins spécialisés (de luminaire par exemple).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3D car il intègre aussi la production des appareils d'éclairage (lampe de chevet, ...).

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (lampes) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3D car il intègre aussi le chiffre d'affaires des appareils d'éclairage comme les appareils d'éclairage et de signalisation pour véhicules (HC27B3C) et hors véhicules (HC27B3E). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.7 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 621,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC27B3E APPAREILS D'ÉCLAIRAGE HORS VÉHICULES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.40Z (Fabrication d'appareils d'éclairage électrique) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.40.21	Appareils d'éclairage électriques portatifs fonctionnant sur piles, accumulateurs ou magnétos
27.40.22	Lampadaires, lampes de table, de bureau ou de chevet
27.40.23	Appareils d'éclairage non électriques
27.40.25	Lustres, plafonniers et appliques
27.40.32	GUIRLANDES électroniques (noel)

La consommation des ménages comprend les dépenses en

- luminaires électriques à poser (lampes de chevet, de bureau, d'architecte, lampadaires d'intérieur) ;
- luminaires électriques d'intérieur à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur ou à y encastrer, à usage domestique ;
- appliques, plafonniers, spots ;
- appareils d'éclairage non électriques : chandeliers, bougeoirs, abat-jour ;
- éclairage extérieur des maisons et jardins ;
- lampes de poche ;
- guirlandes électriques.

Elle ne comprend pas les dépenses en

- ampoules (classées en HC27B3D : Lampes) ;
- douilles (classées en HC27B4 : Fils, câbles et matériel d'installation électrique) ;
- bougies et chandelles (classées en HC32C0F : Autres produits manufacturés non compris ailleurs).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice de Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.40Z sont sélectionnés.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 27.40Z est sélectionné.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3E car il intègre aussi la production des ampoules et des lampes.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (appareils d'éclairage hors véhicules) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3E car il intègre aussi le chiffre d'affaires des ampoules (HC27B2D) et des lampes pour véhicules (HC27B3C). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 853,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC27B3F CIGARETTES ÉLECTRONIQUES (HORS RECHARGES)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.90Z (Fabrication d'autres matériels électriques) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.90.11	Machines et appareils électriques à fonctions spécifiques

La consommation des ménages comprend les dépenses en cigarettes électroniques hors recharges.

Elle ne comprend pas les dépenses en recharges de cigarettes électroniques (classées en HC20C3E)

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.90Z sont sélectionnés.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 27.90Z est sélectionné.

2.5 Source Xerfi

L'institut d'études économiques privé, Xerfi publie régulièrement des données sur le marché de la cigarette électronique, notamment le montant total des ventes de cigarettes électroniques et de recharges pour cigarettes électroniques. Pour certaines années, elle donne également la répartition entre ces deux produits.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (cigarettes électroniques : hors recharges) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3F car il intègre aussi des autres matériels électriques (HC27B3G). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Xerfi

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif (pour les années où la source est disponible).

Pour l'année 2020, la répartition entre le montant des ventes des e-recharges (produit HC20C3E) et celui des e-cigarettes (produit HC27B3F) est connue. On met à jour cette répartition annuellement, lorsque l'information est disponible.

L'indice d'évolution en valeur est obtenu en rapportant la valeur annuelle de l'année N à la valeur annuelle, toutes taxes comprises, de l'année N-1.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 399,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Xerfi Presse.

HC27B3G AUTRES MATÉRIELS ÉLECTRIQUES (HORS CIGARETTES ÉLECTRONIQUES)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 27.90Z (Fabrication d'autres matériels électriques) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.90.11	Machines et appareils électriques à fonctions spécifiques
27.90.44	Câbles et prolongateurs électriques
27.90.45	Bancs solaires et appareils similaires pour le bronzage

La consommation des ménages comprend les dépenses en appareils de soudage électriques, machines électriques avec fonction de traduction ou de dictionnaire, et amplificateurs d'antenne.

Elle ne comprend pas les dépenses en cigarettes électroniques (classées en HC27B3F).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice de Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.90Z sont sélectionnés.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 27.90Z est sélectionné.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

L'IPC retenu est celui du HC28A9 (outillage portatif à moteur incorporé).

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (autres matériels électriques : hors cigarettes électroniques) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la

consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3G car il intègre aussi les cigarettes électroniques (HC27B3F). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC27B3G, on considère que l'évolution des prix de ce produit est égale à celui de l'outillage portatif à moteur incorporé (HC28A9).

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 57,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la base 2014 a été reconduit en base 2020.

HC27B4 FILS, CÂBLES ET MATÉRIEL D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 27.12Z (Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique), 27.32Z (Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques) et 27.33Z (Fabrication de matériel d'installation électrique) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
27.12.21	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 v
27.12.22	Disjoncteurs, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 v
27.32.13	Autres conducteurs électriques, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 v
27.33.11	Interrupteurs, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 v
27.33.12	Douilles pour lampes, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 v
27.33.13	Fiches, prises de courant et autres matériels de commande et de protection de circuits électriques n.c.a.
27.33.14	Pièces isolantes en matières plastiques

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) et ou les Industriels du Nouvel Habitat (INOHA)

La Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) et ou les Industriels du Nouvel Habitat (INOHA) publie une fois par an, les évolutions annuelles des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, des principaux rayons de bricolage dont en particulier le rayon « Electricité ».

Les circuits de distribution suivis regroupent les grandes surfaces de bricolages (vente en ligne et magasin), les purs players, les négoce et les grandes surfaces alimentaires.

Ces données sont disponibles lors du compte semi-définitif et ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Indice de Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.3 sont sélectionnés.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 27.3 est sélectionné.

2.4 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.5 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FMB et ou INOHA

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution du rayon « Electricité » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (fils, câbles et matériel d'installation électrique) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 296,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

28 - LA CONSOMMATION EN MACHINES ET EQUIPEMENTS NON CLASSES AILLEURS

HC28A7 MATÉRIEL DE LEVAGE ET DE MANUTENTION

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 28.22Z (Fabrication de matériel de levage et de manutention) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
28.22.12	Treuil de puits de mine ; treuil pour usage souterrain ; autres treuil ; cabestans
28.22.13	Cric vérin pour soulever des véhicules
28.22.18	Autre matériel de levage et de manutention

La consommation des ménages comprend les dépenses en brouettes, diables, crics, winches, treuil et cabestans.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 28.22Z est sélectionné.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

L'IPC retenu est celui du HC25E1C (Outillage à main et outillage mécanique).

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (matériel de levage et de manutention) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC28A7, on considère que l'évolution des prix de ce produit est égale à celui de l'outillage à main et outillage mécanique (HC25E1C).

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 25,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC28A8 MACHINES ET ÉQUIPEMENTS DE BUREAU (HORS ORDINATEURS ET ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF du 28.23Z (Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
28.23.10	Machines comptables et machines similaires comportant un dispositif de calcul
28.23.21	Machines de bureau

La consommation des ménages comprend les dépenses en machines à écrire et à calculer, dictaphones, agrafeuses, tableaux noirs ou blancs.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- agrafes (classées en HC25E2D : Autres articles métalliques) ;
- ordinateurs et équipements périphériques (classées en HC26B0A : Ordinateurs et tablettes et HC26B0B : Equipements informatiques périphériques et consommables) ;
- ardoises (classées en HC32C0F : Autres produits manufacturés non compris ailleurs).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée

européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 28.23Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (machines et équipements de bureau : hors ordinateurs et équipements périphériques) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

On suppose que la consommation des ménages en machines et équipements de bureau est totalement importée. L'indice d'évolution en valeur hors taxes des importations auxquelles on soustrait les exportations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 65,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC28A9 OUTILLAGE PORTATIF À MOTEUR INCORPORÉ

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 28.24Z (Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
28.24.11	Outillage manuel électromécanique, à moteur électrique incorporé
28.24.12	Autre outillage manuel électroportatif

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives à l'outillage électroportatif et l'outillage de jardin à moteur incorporé : perceuses, scies circulaires ou sauteuses, ponceuses, rabots, meuleuses, visseuses, taille-haies, tronçonneuses, débroussailluses, coupe-bordures, etc.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- outillages à main non motorisés (classées en HC25E1C : Outillage à main et outillage mécanique).
- tondeuses à gazon (classées en HC28B0 : Machines agricoles et forestières) ;

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 817,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC28A11A APPAREILS DE PESAGE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 28.29A (Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage) qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
28.29.39	Autres appareils de pesage et de mesurage

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- balances de ménage électroniques et mécaniques, pèse-personnes et pèse-bébés ;
- niveaux, mètres à ruban ;
- machines à gazéifier les boissons ;
- machines à emballer sous vide.

Elle ne comprend pas les dépenses en autres instruments de mesure (comme les règles, les compas, ...) (classées en HC26E0A : Instruments et appareils de mesure, d'essais et de navigation).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 28.29A est sélectionné.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (appareils de pesage) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 180,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC28A11B MATÉRIEL DE SOUDAGE NON ÉLECTRIQUE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 28.13Z (Fabrication d'autres pompes et compresseurs) et 28.29B (Fabrication d'autres machines d'usage général) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
28.13.22	Pompes à air, à main ou à pied
28.29.12	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides
28.29.13	Filtres à huile, filtres à essence et filtres à air pour moteurs thermiques
28.29.22	Extincteurs, pistolets pulvérisateurs, appareils de nettoyage à la vapeur ou au sable et dispositifs mécaniques similaires, à l'exclusion de ceux utilisés dans l'agriculture
28.29.70	Matériel non électrique pour le soudage et le brasage et ses parties matériel pour la trempe superficielle fonctionnant au gaz

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- chalumeaux et machines de soudage et brasage à gaz ;
- pompes à air à main ou à pied, dont les pompes à vélo ;
- filtres à huile et à air pour moteurs ;
- systèmes de traitement de l'eau (carafes et cartouches) ;
- dispositifs d'arrosage domestique ;
- nettoyeurs à jet d'eau sous pression.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 28.29B est sélectionné.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

L'IPC retenu est celui du HC28A9 (Outillage portatif à moteur incorporé).

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est moins large que le poste HC28A11B car il n'intègre pas par exemple le chiffre d'affaires des pompes à vélo. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (matériel de soudage non électrique) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC28A11B, on considère que l'évolution des prix de ce produit est égale à celui de l'outillage portatif à moteur incorporé (HC28A9).

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 455,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC28B0 MACHINES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 28.30Z (Fabrication de machines agricoles et forestières) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
28.30.10	Motoculteurs
28.30.32	Herses, scarificateurs, cultivateurs, herses à dents et motohoues
28.30.40	Tondeuses à gazon

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- motobineuses, motoculteurs ;
- scarificateurs ;
- tondeuses à gazon.

Elle ne comprend pas les dépenses en taille-haies, débroussailleuses, coupe-bordures (classées en HC28A9 : Outillage portatif à moteur incorporé)

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'unités est obtenue en totalisant les quantités d'unités vendues pour les articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 343,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

HC28D2 AUTRES MACHINES SPÉCIALISÉES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 28.94Z (Fabrication de machines pour les industries textiles) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
28.94.14	Machines et métiers à tricoter machines de couture-tricotage et machines similaires machines à touffeter
28.94.21	Machines à repasser
28.94.40	Machines à coudre de type ménager
28.94.52	Parties d'autres machines pour l'industrie textile et la confection

La consommation des ménages comprend les dépenses en machines à coudre, machines à tricoter et à leurs pièces de rechange (y compris les aiguilles de machines à coudre).

Elle ne comprend pas les dépenses en autres aiguilles comme celles à tricoter, à coudre, ... (classées en HC25E2A : Articles en fils métalliques).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 28.94Z est sélectionné.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

L'IPC retenu est celui du HC27A0G (Autres petits appareils électro-ménagers).

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (autres machines spécialisées) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

On suppose que la consommation des ménages en machines à coudre est totalement importée. L'indice d'évolution en valeur hors taxes des importations auxquelles on soustrait les exportations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC28D2, on considère que l'évolution des prix de ce produit est égale à celui des autres petits appareils électro-ménagers (HC27A0G).

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 44,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source issue de l'enquête Budget de Famille (BDF)

29 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS AUTOMOBILES

HC29A1A ÉCHANGE STANDARD MOTEUR

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 29.10Z (Construction de véhicules automobiles), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
29.10.11	Moteurs à explosion pour véhicules, d'une cylindrée inférieure ou égale à 1 000 cm ³
29.10.12	Moteurs à explosion pour véhicules, d'une cylindrée supérieure à 1 000 cm ³
29.10.13	Moteurs diesels pour véhicules

La consommation des ménages représente l'ensemble des dépenses liées à l'échange de moteur pour véhicules automobiles (à explosion et diesel).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 - Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 29.10Z est sélectionné.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'Indice d'Evolution des Prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 494,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC29A1B1 ET HC29A1B2 VOITURES PARTICULIÈRES NEUVES HORS LEASING ET EN LEASING

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 29.10Z (Construction de véhicules automobiles), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
29.10.21	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée inférieure ou égale à 1 500 cm ³ , neuves
29.10.22	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée supérieure à 1 500 cm ³ , neuves
29.10.23	Voitures particulières à moteur diesel, neuves
29.10.24	Autres voitures particulières

La consommation des ménages représente les acquisitions, par les ménages, de voitures particulières neuves, vendues sans décote (hors leasing pour le HC29A1B1 et en leasing pour le HC29A1B2).

Ces postes appartiennent à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

Le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) fournit le fichier détaillé des immatriculations par puissance fiscale des voitures particulières neuves vendues en France entière.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source AAA DATA (anciennement Association Auxiliaire de l'Automobile)

AAA DATA est une entreprise commerciale spécialisée dans le traitement des données de l'automobile. Elle produit chaque année un fichier détaillé sur l'ensemble des voitures particulières vendues en France entière, par puissance fiscale, modèle, prix et volume de ventes.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

La DGFIP fournit chaque année le montant total des primes à la conversion versées aux ménages en vue de l'acquisition d'un véhicule peu polluant, neuf ou d'occasion. Ce dispositif, dont les critères varient d'une année à l'autre, ne concerne depuis 2024 que les acquisitions de véhicules neufs électriques.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

L'IPC retenu est celui des voitures neuves y compris éventuels bonus/malus et promotions.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources CCFA et AAA DATA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les calculs successifs ont pour but, à partir des données relatives aux immatriculations de voitures particulières (voitures hors leasing ou en leasing, voitures immatriculées en transit temporaire¹) d'en déduire la consommation en valeur des ménages ainsi que son indice d'évolution en volume.

A l'aide de la répartition des immatriculations de voitures particulières neuves entre professionnels et particuliers fournie par le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles, il est possible de délimiter les achats de véhicules par les ménages seuls. Ces achats par les ménages sont alors valorisés par un prix moyen des véhicules neufs (y compris éventuel bonus/malus écologique mais hors prime à la conversion écologique), calculé à partir des données fournies par AAA DATA. Cette valorisation est calculée toutes taxes comprises.

Les acquisitions de voitures en transit temporaire, qui ne sont pas soumises à la TVA, sont comptabilisées avec les acquisitions de voitures hors leasing. La valorisation des voitures en transit temporaire s'effectue sur le même mode que les autres voitures, en minorant le prix moyen du taux de TVA en vigueur.

Les indices d'évolution en valeur entre les années N-1 et N sont ensuite calculés pour les voitures neuves en leasing d'une part et hors leasing d'autre part. Les indices de volume sont ensuite calculés en divisant ces indices de valeur par l'indice des prix à la consommation.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC et de la prime à la conversion

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le versement d'une prime à la conversion revient, pour le consommateur, à faire diminuer le prix de l'automobile. L'IPC ne prenant pas en compte la prime à la conversion dans son calcul des indices de prix, celui-ci doit donc être corrigé de l'effet « prime à la conversion ». Un nouvel indice de valeur est calculé en

¹ Le régime de transit temporaire (TT) est une disposition douanière et fiscale qui permet aux résidents hors Union européenne d'acquérir un véhicule neuf exonéré des droits de douane et de TVA lors d'un séjour en France métropolitaine. Le certificat d'immatriculation a une durée de validité limitée. Ces voitures en TT ne sont pas soumis à la TVA. La valorisation de ces véhicules nécessite donc un traitement particulier.

retranchant de la valorisation totale le montant annuel de la prime à la conversion (correspondant aux achats de particuliers).

L'indice des prix est obtenu en rapportant la nouvelle évolution en valeur à l'indice de volume calculé et décrit à la méthode 3.1. Cet indice de prix apparent représente l'évolution des prix supportés par les ménages après avoir bénéficié de la prime à la conversion

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages en voitures neuves hors leasing (HC29A1B1) s'élève à 15 211,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

La dépense de consommation finale des ménages en voitures neuves en leasing (HC29A1B2) s'élève à 7 123,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ces deux postes ne comprennent ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Ces produits faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) pour les immatriculations et à partir de l'enquête Budget de Famille (BDF) pour le prix moyen.

HC29A1B3 TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION POUR LES VOITURES NEUVES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 29.10Z (Construction de véhicules automobiles), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
29.10.21	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée \geq à 1 500 cm ³ , neuves
29.10.22	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée $>$ à 1 500 cm ³ , neuves
29.10.23	Voitures particulières à moteur diesel, neuves
29.10.24	Autres voitures particulières

Ce poste correspond à la dépense des ménages en taxe sur les certificats d'immatriculation pour les voitures neuves en leasing ou hors leasing, achetées par les ménages.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

La Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) transmet les données annuelles concernant le montant total de la taxe sur les certificats d'immatriculation payée par les ménages.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

Le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) fournit le fichier détaillé des immatriculations des voitures particulières neuves, par chevaux fiscaux, pour les ménages seuls sur le champ France entière.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CCFA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'assiette de la taxe sur les certificats d'immatriculation est le nombre de chevaux fiscaux. Celui-ci correspond à la somme, pour toutes les puissances fiscales, des nombres d'immatriculations de voitures neuves (leasing et hors leasing confondues) acquises par les ménages multipliés par leur puissance fiscale.

L'indice d'évolution du nombre de chevaux fiscaux entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu correspond à l'indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir des sources CCFA et DGFIP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le nombre de chevaux fiscaux immatriculés au cours de chaque année pour les voitures neuves, les voitures d'occasion et les camping-cars est obtenu en pondérant par type de véhicule le nombre d'immatriculations par sa puissance fiscale.

Une clé de partage entre voitures neuves, voitures d'occasion et camping-cars est alors calculée.

La consommation des ménages correspond au montant total de la taxe sur les certificats d'immatriculation payée par les ménages (source DGFIP) multiplié par la clé déterminée précédemment pour les voitures neuves. L'indice d'évolution de cette consommation en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution des prix est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice de volume.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages pour la taxe sur les certificats d'immatriculations pour les voitures neuves s'élève à 320,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) et Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

HC29A1C1 VOITURES DE DÉMONSTRATION

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 29.10Z (Construction de véhicules automobiles), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
29.10.21	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée inférieure ou égale à 1 500 cm ³ , neuves
29.10.22	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée supérieure à 1 500 cm ³ , neuves
29.10.23	Voitures particulières à moteur diesel, neuves
29.10.24	Autres voitures particulières

La consommation des ménages représente les acquisitions de voitures neuves vendues par les concessionnaires avec une décote.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

Le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) fournit le fichier détaillé des immatriculations des voitures particulières neuves en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.2 Source AAA DATA (anciennement Association Auxiliaire de l'Automobile)

AAA DATA est une entreprise commerciale spécialisée dans le traitement des données de l'automobile. Elle produit chaque année un fichier détaillé sur l'ensemble des voitures particulières vendues en France entière, par marques, modèles, prix et volume de ventes.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.3 Source Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

La DGFIP fournit chaque année le montant total des primes à la conversion versées aux ménages en vue de l'acquisition d'un véhicule peu polluant, neuf ou d'occasion. Ce dispositif, dont les critères varient d'une année à l'autre, ne concerne depuis 2024 que les acquisitions de véhicules neufs électriques.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

L'IPC retenu est celui des voitures neuves (hors leasing et en leasing - HC29A1B1 et HC29A1B2) y compris éventuels bonus/malus et promotions.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources CCFA et AAA DATA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les données concernant le nombre des immatriculations pour les voitures de démonstration sont valorisées à partir des prix moyens des voitures neuves calculés dans le HC29A1B1 (voitures particulières neuves hors leasing) et HC29A1B2 (voitures particulières neuves en leasing).

Pour valoriser les acquisitions de voitures de démonstration, on suppose que les ventes de voitures de démonstration sont entièrement vendues aux ménages au bout de trois mois à 86 % de leur prix d'origine. Cette décote de 14 % par rapport au prix calculé pour les voitures neuves équivalentes correspond à la moitié du taux pratiqué par le CCFA, lequel englobe les véhicules de collaborateurs vendus dans un délai plus long.

L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix des voitures neuves.

Remarque : les primes à la conversion reviennent, pour le consommateur, à faire diminuer le prix de l'automobile. Elles ne modifient donc pas le volume mais impactent l'indice des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC et de la prime à la conversion

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le versement d'une prime à la conversion revient, pour le consommateur, à faire diminuer le prix de l'automobile. L'IPC ne prenant pas en compte la prime à la conversion dans son calcul des indices de prix celui-ci doit donc être corrigé de l'effet « prime à la conversion ». Un nouvel indice de valeur est calculé en retranchant de la valorisation totale le montant annuel de la prime à la conversion (correspondant aux achats de particuliers).

L'indice des prix est obtenu en rapportant la nouvelle évolution en valeur à l'indice de volume calculé et décrit à la méthode 3.1. Cet indice de prix apparent représente l'évolution des prix supportés par les ménages après avoir bénéficié de la prime à la conversion.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages en voitures de démonstration (HC29A1C1) s'élève à 5 417,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) pour les immatriculations et à partir de l'enquête Budget de Famille (BDF) pour le prix moyen.

HC29A1C2 VOITURES D'OCCASION VENDUES PAR LES PROFESSIONNELS D'ORIGINE AUTRE QUE MÉNAGES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 29.10Z (Construction de véhicules automobiles), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
29.10.21	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée inférieure ou égale à 1 500 cm ³ , neuves
29.10.22	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée supérieure à 1 500 cm ³ , neuves
29.10.23	Voitures particulières à moteur diesel, neuves
29.10.24	Autres voitures particulières

La consommation des ménages représente les acquisitions de voitures d'occasion cédées par les loueurs ou des concessionnaires, en provenance d'entreprises.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

Le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) fournit le nombre d'immatriculations des voitures de démonstration, de loueurs et des voitures d'occasions provenant des ménages par puissance fiscale en France. Il précise également le nombre d'immatriculations liées à des acquisitions par des ménages ainsi que le nombre d'acquisitions par des entreprises de voitures détenues par les ménages.

Le CCFA transmet en complément le nombre de voitures d'occasion vendues l'année N selon l'année de la première immatriculation. Ces données sont disponibles dès le compte provisoire, Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.2 Source Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

La DGFIP fournit chaque année le montant total des primes à la conversion versées aux ménages en vue de l'acquisition d'un véhicule peu polluant, neuf ou d'occasion. Ce dispositif, dont les critères varient d'une année à l'autre, ne concerne depuis 2024 que les acquisitions de véhicules neufs électriques.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

L'IPC retenu est celui des voitures d'occasion, qui prend en compte l'évolution des prix des voitures récentes (jusqu'à 5 ans) mais ne comprend pas les éventuelles primes à la conversion. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources CCFA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les ventes des voitures de loueurs ou plus généralement d'entreprises (ventes des professionnels d'origine autre que ménages), sont réalisées à 75 % auprès des ménages et à 25 % auprès des entreprises. Ces voitures sont achetées en concession automobile ou même directement auprès des loueurs.

On fait l'hypothèse que ces véhicules sont vendus en moyenne au bout de 6 mois.

La valorisation pour ces véhicules se calcule comme le produit de la moyenne sur 2 ans du nombre d'immatriculations de voitures de loueurs (données du CCFA) et de la Valeur Unitaire Moyenne (VUM) des voitures d'occasion de moins d'un an. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

Remarque : les primes à la conversion reviennent, pour le consommateur, à faire diminuer le prix de l'automobile. Elles ne modifient donc pas le volume mais impactent l'indice des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC et de la prime à la conversion

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le versement d'une prime à la conversion revient, pour le consommateur, à faire diminuer le prix de l'automobile. L'IPC des voitures d'occasion ne prenant pas en compte la prime à la conversion dans son calcul des indices de prix, celui-ci doit donc être corrigé de l'effet « prime à la conversion ». Un nouvel indice de valeur est calculé en retranchant de la valorisation totale le montant annuel de la prime à la conversion (correspondant aux achats de particuliers).

L'indice des prix est obtenu en rapportant la nouvelle évolution en valeur à l'indice de volume calculé et décrit à la méthode 3.1. Cet indice de prix apparent représente l'évolution des prix supportés par les ménages après avoir bénéficié de la prime à la conversion.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages en voitures d'occasion cédées par les loueurs ou des concessionnaires, en provenance d'entreprises en leasing s'élève à 3 323,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source CCFA et de la valeur unitaire moyenne reconstituée à partir de prix moyens issus de l'Enquête Budget des Familles (BDF).

HC29A1C3 VOITURES D'OCCASION VENDUES PAR LES PROFESSIONNELS D'ORIGINE MÉNAGES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 29.10Z (Construction de véhicules automobiles), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
29.10.21	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée inférieure ou égale à 1 500 cm ³ , neuves
29.10.22	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée supérieure à 1 500 cm ³ , neuves
29.10.23	Voitures particulières à moteur diesel, neuves
29.10.24	Autres voitures particulières

La consommation des ménages correspond à la marge commerciale payée aux concessionnaires par les ménages lors de l'achat d'une voiture d'occasion dans une concession automobile.

Cette marge est estimée à 15 % du prix de vente (TVA comprise).

Les ventes de gré à gré entre ménages ne sont pas ici prises en compte.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

Le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) fournit le nombre d'immatriculations des voitures de démonstration, de loueurs et des voitures d'occasions banales par puissance fiscale en France. Il précise également le nombre d'immatriculations liées à des acquisitions par des ménages ainsi que le nombre d'acquisitions par des entreprises de voitures détenues par les ménages.

Le CCFA transmet en complément le nombre de voitures d'occasion vendues l'année N selon l'année de la première immatriculation. Les données ne sont pas révisées ensuite.

Les différentes données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.2 Source Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

La DGFIP fournit chaque année le montant total des primes à la conversion versées aux ménages en vue de l'acquisition d'un véhicule peu polluant, neuf ou d'occasion. Ce dispositif, dont les critères varient d'une année à l'autre, ne concerne depuis 2024 que les acquisitions de véhicules neufs électriques.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

L'IPC retenu est celui des voitures d'occasion, qui prend en compte l'évolution des prix des voitures récentes (jusqu'à 5 ans) mais ne comprend pas les éventuelles primes à la conversion. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources CCFA

La dépense de consommation des ménages en HC29A1C3 correspond à la valeur des voitures d'occasion banales achetées par les ménages aux concessionnaires une fois déduite celle des voitures d'occasion vendues par les ménages auprès d'entreprises.

On suppose que 60 % des voitures d'occasion achetées par des ménages ou des entreprises le sont auprès de concessionnaires et que 80 % des achats de voitures par des entreprises sont réalisés auprès de concessionnaires.

Connaissant le nombre de voitures totales achetées par des entreprises et des ménages (quel que soit le vendeur), cela permet de connaître le nombre de véhicules d'occasion achetés par les ménages seuls auprès de concessionnaires. Or, ce nombre inclut celui des voitures de démonstration et de loueurs vendues par les concessionnaires (comptabilisées respectivement en HC29A1C1 et HC29A1C2), qu'il est nécessaire de déduire.

La valorisation des achats des ménages se calcule comme le produit entre le nombre d'immatriculations de l'année N et la Valeur Unitaire Moyenne (VUM) de l'année N.

La VUM des voitures d'occasion achetées par les ménages aux concessionnaires est le rapport entre les dépenses en millions d'euros en voitures d'occasion immatriculées au cours des cinq dernières années (en partant de l'année N) et le nombre de voitures d'occasion vendues l'année courante et immatriculées au cours des cinq mêmes années. Par hypothèse, les véhicules de plus de 5 ans sont vendus uniquement de gré à gré.

La dépense de consommation en produit HC29A1C3 est alors obtenue en appliquant un taux de marge commerciale de 15 % sur la valorisation des achats des ménages. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

Remarque : les primes à la conversion reviennent, pour le consommateur, à faire diminuer le prix de l'automobile. Elles ne modifient donc pas le volume mais impactent l'indice des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC et de la prime à la conversion

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le versement d'une prime à la conversion revient, pour le consommateur, à faire diminuer le prix de l'automobile. L'IPC des voitures d'occasion ne prenant pas en compte la prime à la conversion dans son calcul des indices de prix, celui-ci doit donc être corrigé de l'effet « prime à la conversion ». Un nouvel indice de valeur est calculé en retranchant de la valorisation totale le montant annuel de la prime à la conversion (correspondant aux achats de particuliers).

L'indice des prix est obtenu en rapportant la nouvelle évolution en valeur à l'indice de volume calculé et décrit à la méthode 3.1. Cet indice de prix apparent représente l'évolution des prix supportés par les ménages après avoir bénéficié de la prime à la conversion.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages en voitures d'occasion banales achetées auprès des concessionnaires s'élève à 3 954,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) pour les immatriculations et à partir de l'enquête Budget de Famille (BDF) pour le prix moyen.

HC29A1C4 TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION POUR LES VOITURES D'OCCASION

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 29.10Z (Construction de véhicules automobiles) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
29.10.21	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée \geq à 1 500 cm ³ , neuves
29.10.22	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée $>$ à 1 500 cm ³ , neuves
29.10.23	Voitures particulières à moteur diesel, neuves
29.10.24	Autres voitures particulières

Ce poste correspond à la dépense des ménages en taxe sur les certificats d'immatriculation pour les voitures d'occasion achetées par les ménages

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) transmet les données annuelles concernant le montant total de la taxe sur les certificats d'immatriculation payée par les ménages.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

Le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) fournit le fichier détaillé des immatriculations des voitures particulières neuves, par chevaux fiscaux, pour les ménages seuls sur le champ France entière.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CCFA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'assiette de la taxe sur les certificats d'immatriculation est le nombre de chevaux fiscaux. Celui-ci correspond à la somme, pour toutes les puissances fiscales, des nombres d'immatriculations de voitures d'occasion acquises par les ménages multipliés par leur puissance fiscale.

L'indice d'évolution du nombre de chevaux fiscaux entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu correspond à l'indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir des sources CCFA et DGFIP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le nombre de chevaux fiscaux immatriculés au cours de chaque année pour les voitures neuves, les voitures d'occasion et les camping-cars est obtenu en pondérant par type de véhicule le nombre d'immatriculations par sa puissance fiscale.

Une clé de partage entre voitures neuves, voitures d'occasion et camping-cars est alors calculée.

La consommation des ménages correspond au montant total de la taxe sur les certificats d'immatriculation payée par les ménages (source DGFIP) multiplié par la clé déterminée précédemment pour les voitures d'occasion. L'indice d'évolution de cette consommation en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution des prix est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice de volume.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages pour la taxe sur les certificats d'immatriculations pour les voitures d'occasion s'élève à 1 509,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) et Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

HC29A1D1 CAMPING-CARS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 29.10Z (Construction de véhicules automobiles) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
29.10.22	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée > à 1 500 cm ³ , neuves
29.10.23	Voitures particulières à moteur diesel, neuves

La consommation des ménages comprend l'ensemble des achats de camping-cars (autocaravanes à moteur à explosion ou diesel).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service des Données et des Etudes Statistiques (SDES)

Le Service des Données et Etudes Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, fournit les données concernant les immatriculations de camping-cars neufs en France.

Les chiffres annuels sont disponibles au moment du compte provisoire de l'année N et ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SDES en quantité

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution du nombre d'immatriculations de camping-cars neufs entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de groupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 062,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC29A1D2 TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION POUR LES CAMPING-CARS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 29.10Z (Construction de véhicules automobiles) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
29.10.22	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée > à 1 500 cm ³ , neuves
29.10.23	Voitures particulières à moteur diesel, neuves

Ce poste correspond à la dépense des ménages en taxe sur les certificats d'immatriculation pour les camping-cars neufs achetés par les ménages.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) transmet les données annuelles concernant le montant total de la taxe sur les certificats d'immatriculation payée par les ménages.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Service des Données et des Etudes Statistiques (SDES)

Le Service des Données et Etudes Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, fournit les données concernant les immatriculations de camping-cars neufs en France.

Les chiffres annuels sont disponibles au moment du compte provisoire de l'année N et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1. Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir des sources SDES et DGFIP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le nombre de chevaux fiscaux immatriculés au cours de chaque année pour les voitures neuves, les voitures d'occasion et les camping-cars est obtenu en pondérant par type de véhicule le nombre d'immatriculations par sa puissance fiscale.

Une clé de partage entre voitures neuves, voitures d'occasion et camping-cars est alors calculée.

La consommation des ménages correspond au montant total de la taxe sur les certificats d'immatriculation payée par les ménages (source DGFIP) multiplié par la clé déterminée précédemment pour les camping-cars. L'indice d'évolution de cette consommation en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution des prix est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice de volume.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages pour la taxe sur les certificats d'immatriculations pour les camping-cars s'élève à 10,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et Service des Données des Etudes Statistiques (SDES)

HC29A2 CARROSSERIES ET REMORQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 29.20Z (Fabrication de carrosseries et remorques) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
29.20.22	Remorques et semi-remorques de type caravane
29.20.23	Autres remorques et semi-remorques
29.20.50	Aménagement et équipement de caravanes et d'autocaravanes

La consommation des ménages représente l'ensemble des dépenses pour l'achat et l'aménagement de remorques et semi-remorques de type caravane (pliant ou non), remorques de tourisme à essieu pour le transport des bagages, des motos, des bateaux, des chevaux etc.

Elle ne comprend pas les remorques agricoles ni les autocaravanes (camping-cars) classées en HC29A1D1.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service des Données et des Etudes Statistiques (SDES)

Le Service des Données et Etudes Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, fournit les données concernant les immatriculations de caravanes neuves en France.

Les chiffres annuels sont disponibles au moment du compte provisoire de l'année N et ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SDES en quantité

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution du nombre d'immatriculations de caravanes neuves entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de groupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 216,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC29B0 ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 29.31Z (Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles) et 29.32Z (Fabrication d'autres équipements automobiles) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
29.31.10	Faisceaux d'allumage et autres jeux de fils pour véhicules, avions et bateaux
29.31.21	Bougies d'allumage, magnétos d'allumage, magnétos-dynamos, volants magnétiques distributeurs, bobines d'allumage
29.31.22	Démarrateurs et démarrateurs-alternateurs, autres générateurs et équipements
29.31.23	Appareils électriques de signalisation, essuie-glaces, systèmes de dégivrage et de désembuage pour véhicules automobiles et motocycles
29.31.30	Parties d'équipements électriques pour véhicules automobiles et motocycles
29.32.10	Sièges pour véhicules automobiles
29.32.20	Ceintures de sécurité, airbags et parties et accessoires de carrosseries
29.32.30	Parties et accessoires non classés ailleurs pour véhicules automobiles

La consommation des ménages représente l'ensemble des achats de :

- Pièces mécaniques, électriques et électroniques des moteurs pour automobiles tels que faisceaux d'allumage, bougies, démarrateurs-alternateurs, appareils électriques de signalisation, essuie-glaces, système de dégivrage et de désembuage, ventilation, chauffage, climatisation, lève-glaces, fermetures de portes, signal sonore (à l'exception des moteurs, serrures (classées en HC25E1B), rétroviseurs et pare-brise (classés en HC23A1)).
- Parties et accessoires pour véhicules automobiles tels que les sièges, les ceintures de sécurité, les airbags ;
- D'éléments de carrosseries pour rechanges, enjoliveurs, attelages, porte-bagages.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 - Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 pour le code NAF 45.2 (Entretien et réparations de véhicules automobiles) est sélectionné.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3- Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'Indice d'Evolution des Prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 23 112,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

30 - LA CONSOMMATION EN AUTRES PRODUITS DE TRANSPORT

HC30A2 BATEAUX DE PLAISANCE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 30.12Z (Construction de bateaux de plaisance), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
30.12.11	Bateaux de plaisance à voile (à l'exclusion des bateaux pneumatiques), avec ou sans moteur auxiliaire
30.12.12	Bateaux de plaisance pneumatiques
30.12.19	Autres bateaux de plaisance, bateaux à rames et canoës

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux achats de bateaux de plaisance (à moteur, à voile et pneumatiques).

Elle ne comprend pas les dépenses d'entretien et de réparations qui sont incluses dans le poste HC33Z1.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service des Données et des Etudes Statistiques (SDES)

Le Service des Données et Etudes Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, publie chaque année les statistiques en matière d'immatriculations de bateaux de plaisance.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Fédération des Industries Nautiques (FIN)

La Fédération des Industries Nautiques (FIN) publie dans sa brochure annuelle les chiffres du nautisme, concernant les immatriculations des bateaux neufs en France.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

La Fédération des Industries Nautiques communique aussi le chiffre d'affaires réalisé en France toutes taxes comprises de la production française des bateaux de plaisance.

Les chiffres annuels sont disponibles pour l'élaboration du compte semi-définitif. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux

années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 pour le code NAF 30.12Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SDES en quantité

Cette méthode est utilisée pour le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution du nombre d'immatriculations de bateaux de plaisance entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FIN en valeur au compte définitif

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte définitif.

L'indicateur intègre les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que ces achats évoluent au même rythme que les acquisitions par les ménages.

L'indice d'évolution du chiffre d'affaires des bateaux de plaisance réalisé en France par les producteurs français en valeur majoré de la valeur des importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 846,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC30C0 AÉRONEFS ET ENGIN SPATIAUX

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 30.30Z (Construction aéronautique et spatiale), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
30.30.20	Ballons et dirigeables planeurs, ailes delta et autres aéronefs sans moteur
30.30.31	Hélicoptères
30.30.32	Avions et autres aéronefs, d'un poids à vide inférieur ou égal à 2 000 kg
30.30.33	Avions et autres aéronefs, d'un poids à vide compris entre 2 000 kg et 15 000 kg

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux avions de tout type, aux hélicoptères, aux planeurs, aux ballons et ailes delta ainsi que les drones.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 pour le code NAF 30.30Z est sélectionné.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de groupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 90,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC30E0A MOTOCYCLES

1 – Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 30.91Z (Fabrication de motocycles), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
30.91.11	Motocycles et cyclomoteurs à moteur à explosion auxiliaire d'une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm ³
30.91.12	Motocycles à moteur à explosion d'une cylindrée supérieure à 50 cm ³
30.91.13	Motocycles non classés ailleurs, side-cars
30.91.20	Parties et accessoires pour motocycles et side-cars

La consommation des ménages comprend l'ensemble des dépenses liées à l'achat de motocycles (cylindrée inférieure et supérieure à 50 cm³ y compris side-cars, tricycles à moteur, cyclomoteurs, vélomoteurs, scooters), pièces et équipements mécaniques pour motocycles (non compris pièces moteur).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service des Données et des Etudes Statistiques (SDES)

Le Service des Données et Etudes Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, fournit les données concernant les immatriculations de motocycles en France pour chaque puissance fiscale.

Les chiffres annuels sont disponibles au moment du compte provisoire de l'année N et ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 pour le code NAF 30.91Z est sélectionné.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SDES en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

A partir des données des immatriculations des motocycles pour chaque puissance fiscale et d'un prix moyen par puissance fiscale toutes taxes comprises qui évolue en tenant compte du prix moyen de l'année N-1 et de l'indice de prix de l'année N, une valorisation totale est calculée.

L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est obtenu en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 570,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir d'une moyenne entre la valorisation issue de la source Esane et la valorisation obtenue à partir des prix moyens de l'enquête Budget de Famille croisés avec les immatriculations du Service des Données des Etudes Statistiques (SDES)

HC30E0B BICYCLETTES A MOTEUR ELECTRIQUE (VAE)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 30.91Z (Fabrication de motocycles), qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
30.91.13	Motocycles non classés ailleurs.

La consommation des ménages comprend l'ensemble des achats de bicyclettes à moteur électrique (Vélos à Assistance Electrique, VAE).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Union Sport et Cycle

L'Union Sport et Cycle fournit les données annuelles de chiffre d'affaires toutes taxes comprises, en millions d'euros, pour les ventes de vélos électriques.

Les chiffres sont disponibles début avril N+1, avant l'élaboration du compte semi-définitif de l'année N. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 pour le code NAF 30.91Z (Fabrication de motocycles) est sélectionné.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Union Sport et Cycle en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il comprend également les consommations intermédiaires des entreprises (flottes de vélos par exemple). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice retenu.

L'indice d'évolution en valeur du chiffre d'affaires des cycles et des composants entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 688,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Union Sport et Cycle.

HC30E0C AUTRES ENGINES ELECTRIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 30.91Z (Fabrication de motocycles), qui se compose du code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
30.91.13	Motocycles non classés ailleurs.

La consommation des ménages comprend l'ensemble des achats d'engins de déplacements personnels dotés d'un moteur auxiliaire électrique, tels que les trottinettes électriques, les gyroroues, les draisienues, les skateboards et hoverboards électriques.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité (FP2M)

La Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité fournit les données annuelles de chiffre d'affaires toutes taxes comprises, en millions d'euros, pour les ventes d'engins de déplacement personnel à moteur électrique.

Les chiffres sont disponibles en avril N+1, avant l'élaboration du compte semi-définitif de l'année N. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité (FP2M)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur du chiffre d'affaires des cycles et des composants entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 220,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité (FP2M).

HC30E0D BICYCLETTES (HORS VAE)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 30.92Z (Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
30.92.10	Bicyclettes et autres cycles, non motorisés
30.92.30	Parties et accessoires pour bicyclettes et autres cycles non motorisés et pour véhicules pour invalides

La consommation des ménages comprend l'ensemble des achats de bicyclettes.

Elle ne comprend pas les vélos à assistance électrique (classés en HC30E0B).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Union Sport et Cycle

L'Union Sport et Cycle fournit les données annuelles de chiffre d'affaires toutes taxes comprises, en millions d'euros, pour les ventes de vélos non électriques.

Les chiffres sont disponibles début avril N+1, avant l'élaboration du compte semi-définitif de l'année N. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 pour le code NAF 30.92Z (Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides) est sélectionné.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Union Sport et Cycle en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il comprend également les consommations intermédiaires des entreprises (flottes de vélos par exemple). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice retenu.

L'indice d'évolution en valeur du chiffre d'affaires des cycles et des composants entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 762,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Union Sport et Cycle.

HC30E0E VÉHICULES POUR INVALIDES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 30.92Z (Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
30.90.20	Véhicules pour invalides, à l'exclusion des parties et accessoires
30.92.30	Parties et accessoires pour bicyclettes et autres cycles non motorisés et pour véhicules pour invalides

La consommation des ménages comprend les dépenses en véhicules pour invalides avec ou sans moteur et leurs parties et accessoires tels que les fauteuils roulants.

Elle ne comprend pas les dépenses en véhicules de tourisme spécialement équipés pour invalides (classés en HC29A1A et HC29A1B).

Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU). Cette dernière correspond aux montants de dépense en véhicules pour invalides et leurs accessoires pris en charge par la Sécurité sociale (y compris la couverture maladie universelle et l'aide médicale d'État), comme par exemple les fauteuils roulants.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) fournit le montant en valeur toutes taxes comprises de la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) en véhicules pour invalides et leurs accessoires établie à partir du compte de la santé.

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé :

- Les données produites par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) relatives à la dépense remboursée, à la dépense remboursable et aux dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ;
- Les données produites par l'Insee relatives à la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et aux paiements partiels du secteur public hospitalier ;
- Les données produites par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) relatives au compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ;
- Le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) ;
- Et enfin des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles pour l'élaboration du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des remboursements en véhicules pour invalides et leurs accessoires par la Sécurité sociale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la dépense de consommation des ménages en véhicules pour invalides et leurs accessoires en valeur restant à la charge des ménages entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des APU dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale effective des ménages s'élève à 246,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019 dont 69,9 millions d'euros de dépense de consommation finale des ménages et 176,7 millions d'euros de dépense individualisable des APU.

Ce poste ne comprend pas les dépenses individualisables des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de la dépense de consommation finale effective des ménages de 2019 a été obtenu à partir de la source Drees.

HC30E0F LANDAUS ET POUSETTES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 30.92Z (Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides), qui se décompose du code CPF ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
30.92.40	Landaus et poussettes, et leurs parties

La consommation des ménages comprend les achats relatifs aux landaus, poussettes cannes et voitures similaires pour le transport des enfants, parties et accessoires de voitures d'enfant.

Elle ne comprend pas les achats de berceaux, parcs, tables à langer (classés en HC31Z2D), chaises hautes, sièges de bébés pour automobiles (classés en HC31Z2D) et autres équipements pour bébés (selon nature).

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Bilan démographique de l'Insee

Le département « Démographie » (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les données détaillées du bilan démographique de la France y compris DROM, comprenant en particulier le nombre des naissances.

Les données annuelles sont disponibles en début d'année N+1, avant l'élaboration du compte provisoire de l'année N. Elles ne sont révisées ensuite qu'au moment du compte définitif.

2.2 Source Panéliste GFK

L'Institut GFK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises et en quantité.

Les montants des ventes en milliers d'euros et en milliers d'unités sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GFK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur et en quantité pour l'ensemble des distributeurs.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte définitif mais pas pour le compte semi-définitif.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Nombre de naissances

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

A partir des données du nombre des naissances sur trois années, une moyenne mobile est appliquée pour évaluer le nombre d'enfants.

L'indice d'évolution du nombre d'enfants entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice obtenu est assimilé à un indice de volume.

On considère que l'indicateur obtenu évolue comme le nombre d'enfants, faisant l'hypothèse que la quantité de poussettes dépend uniquement de l'évolution du nombre d'enfants et qu'il n'y a pas d'effet qualité.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GFK en valeur

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de groupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 167,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source GFK.

31 - LA CONSOMMATION EN MEUBLES

HC31Z1A SIÈGES DE BUREAU ET DE MAGASIN

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 31.01Z (Fabrication de meubles de bureau et de magasin) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
31.00.11	Sièges avec bâti en métal
31.00.12	Sièges avec bâti en bois

La consommation des ménages comprend les dépenses en sièges de bureau et de magasin avec bâti en métal ou en bois, rembourrés ou non.

Elle ne comprend pas les dépenses en fauteuils et canapés (classées en HC31Z2C), sièges de cuisines (classées en HC31Z2A), sièges de camping, de jardin et chaises longues (classées en HC31Z2E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA)

L'Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA), association chargée de réaliser et publier des études et statistiques sur les marchés de l'ameublement diffuse, dans le « meubloscope », la production française annuelle des sièges professionnels et d'habitat (destinés aux ménages) rembourrés et non rembourrés hors taxes en millions d'euros, ainsi que les importations et exportations de l'ensemble des sièges rembourrés et non rembourrés en millions d'euros hors taxes.

Les chiffres sont disponibles pour le compte définitif.

2.2 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les Indices de la Production Industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 31.01Z sont sélectionnés.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 31.01Z est sélectionné.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPEA

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois sur les sièges d'habitat (hors siège en rotin, osier, bambou). On considère que les sièges d'habitat sont achetés exclusivement par les ménages. Par ailleurs, le champ de l'indicateur est plus large car il prend en compte l'ensemble des sièges y compris par exemple ceux de cuisine.

À partir des données de production des sièges professionnels et des sièges d'habitat, la part des sièges d'habitat dans la production française de sièges est calculée.

On estime alors les importations (respectivement les exportations) de sièges d'habitat en supposant que leur part dans les importations (respectivement les exportations) de sièges est équivalente à leur part dans la production française. La consommation des ménages est ensuite calculée en ajoutant à la production des sièges d'habitat les importations estimées des sièges d'habitat et auxquelles on soustrait les exportations estimées des sièges d'habitat. L'indice d'évolution de cette consommation en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources EAP et Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des sièges de bureau et de magasin disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 977,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA).

HC31Z1B MEUBLES DE BUREAU

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 31.01Z (Fabrication de meubles de bureau et de magasin) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
31.01.11	Mobilier métallique de bureau
31.01.12	Mobilier de bureau en bois

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- mobilier métallique de bureau (mobilier scolaire, mobilier fonctionnel ou de rangement comme les meubles à clapets, les armoires de classements, les bureaux, vitrines, les tables à dessin) ;
- mobilier de bureau en bois (bureaux et mobiliers de rangement associés).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA)

L'Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA), association chargée de réaliser et publier des études et statistiques sur les marchés de l'ameublement, diffuse, dans le « meubloscope », le montant de la consommation annuelle des meubles meublants en milliards d'euros toutes taxes comprises. Il fournit également la part des meubles de bureau dans les meubles meublants. Ces données sont issues d'une enquête auprès de consommateurs.

Les chiffres sont disponibles pour la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les Indices de la Production Industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 31.01Z sont sélectionnés.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 31.01Z est sélectionné.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPEA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le montant de la consommation des meubles de bureau est calculé en multipliant la part des meubles de bureau dans les meubles meublants par le total des meubles meublants. L'indice d'évolution de cette consommation en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des meubles de bureau disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 270,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA).

HC31Z2A MEUBLES ET SIÈGES DE CUISINE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 31.02Z (Fabrication de meubles de cuisine) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
31.00.11	Sièges avec bâti en métal
31.00.12	Sièges avec bâti en bois
31.02.10	Meubles de cuisine

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- meubles de cuisine en bois (tables, armoires, buffets, etc.) ;
- meubles de cuisine par éléments juxtaposables ou modulaires, en bois, à poser ou à suspendre ;
- meubles sous évier ;
- sièges de cuisine avec bâti en métal ou en bois.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA)

L'Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA), association chargée de réaliser et publier des études et statistiques sur les marchés de l'ameublement, diffuse, dans sa publication le « meubloscope », le montant de la consommation annuelle des meubles et sièges de cuisine en milliards d'euros toutes taxes comprises. Ces données sont issues d'une enquête auprès de consommateurs.

Les chiffres sont disponibles pour la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les Indices de la Production Industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 31.02Z sont sélectionnés.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 31.02Z est sélectionné.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPEA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation des meubles et sièges de cuisine en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des meubles et sièges de cuisine disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 3 668,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA).

HC31Z2B MATELAS ET SOMMIERS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 31.03Z (Fabrication de matelas) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
31.03.11	Sommiers
31.03.12	Matelas

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Elle ne comprend ni les dépenses en édredons et autres articles de literie rembourrés (classées en HC13Z3D), ni les dépenses en matelas pneumatiques en textile (classées en HC13Z3E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA)

L'Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA), association chargée de réaliser et publier des études et statistiques sur les marchés de l'ameublement, diffuse, dans sa publication le « meubloscope », le montant de la consommation annuelle de la literie (matelas et sommiers) en milliards d'euros toutes taxes comprises. Ces données sont issues d'une enquête auprès de consommateurs.

Les chiffres sont disponibles pour la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les Indices de la Production Industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 31.03Z sont sélectionnés.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 31.03Z est sélectionné.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPEA

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation en literie en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des matelas et sommiers disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 811,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA).

HC31Z2C SIÈGES D'AMEUBLEMENT D'INTÉRIEUR

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 31.09A (Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
31.00.11	Sièges avec bâti en métal
31.00.12	Sièges avec bâti en bois

La consommation des ménages comprend les dépenses en sièges d'ameublement d'intérieur : chaises, fauteuils, canapés, canapés-lits, tabourets, bancs...

Elle ne comprend pas les dépenses en sièges de bureau (classées en HC31Z1A), sièges de cuisine (classées en HC31Z2A), sièges de jardin et d'extérieur (classées en HC31Z2E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA)

L'Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA), association chargée de réaliser et publier des études et statistiques sur les marchés de l'ameublement, diffuse, dans sa publication le « meubloscope », le montant de la consommation annuelle des canapés, fauteuils, banquettes en milliards d'euros toutes taxes comprises. Ces données sont issues d'une enquête auprès de consommateurs.

Les chiffres sont disponibles et mobilisés dès le compte provisoire. Ils ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les Indices de la Production Industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 31.09A sont sélectionnés.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 31.09A est sélectionné.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPEA

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur retenu couvre un champ moins large que celui de la consommation des ménages car il n'intègre pas les chaises d'intérieur.

L'indice d'évolution de la consommation des canapés, fauteuils et banquettes en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des sièges d'ameublement d'intérieur disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 384,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA).

HC31Z2D MEUBLES MEUBLANTS ET MEUBLES DIVERS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 31.01Z (Fabrication de meubles de bureau et de magasin) et 31.09B (Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
31.00.13	Autres sièges
31.00.20	Parties de meubles (à l'exclusion des sièges)
31.01.12	Mobilier de bureau en bois
31.09.11	Meubles métalliques n.c.a.
31.09.12	Meubles en bois pour chambres à coucher, salles à manger ou salles de séjour
31.09.13	Meubles en bois n.c.a.
31.09.14	Meubles en matières plastiques ou autres (bambou, rotin, etc.)

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés. Elle ne comprend ni les dépenses en meubles de cuisine (classés en HC31Z2A), ni les dépenses en meubles d'extérieur (classés en HC31Z2E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA)

L'Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA), association chargée de réaliser et publier des études et statistiques sur les marchés de l'ameublement, diffuse, dans sa publication le « meubloscope », le montant de la consommation annuelle des meubles meublants en milliards d'euros toutes taxes comprises. Il fournit également la part des meubles de bureau dans les meubles meublants. Ces données sont issues d'une enquête auprès de consommateurs.

Les chiffres sont disponibles pour la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les Indices de la Production Industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 31.09B sont sélectionnés.

2.3 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 31.09B est sélectionné.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPEA

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation des meubles meublants et divers en valeur entre les années N-1 et N est calculée.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des meubles meublants et divers disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 046,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir des sources Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA) et GFK.

HC31Z2E MEUBLES ET SIÈGES DE JARDIN ET D'EXTÉRIEUR

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 31.09B (Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
31.00.13	Autres sièges
31.09.13	Meubles en bois n.c.a.
31.09.14	Meubles en matières plastiques ou autres (bambou, rotin, etc.)

La consommation des ménages comprend les dépenses en sièges de camping ou de jardin, chaises longues, ainsi que les dépenses en meubles d'extérieur en bois ou en matières plastiques ou autres (bambou, rotin, etc.).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA)

L'Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA), association chargée de réaliser et publier des études et statistiques sur les marchés de l'ameublement, diffuse, dans sa publication le « meubloscope », le montant de la consommation annuelle des meubles et sièges de jardin et d'extérieur en milliards d'euros toutes taxes comprises. Ces données sont issues d'une enquête auprès de consommateurs.

Les chiffres sont disponibles pour la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les Indices de la Production Industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 31.09B sont sélectionnés.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 31.09B est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPEA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation des meubles et sièges de jardin et d'extérieur en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas

en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 551,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement (IPEA).

32 - LA CONSOMMATION EN AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS

HC32A0A BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVRES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 32.12Z (Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
32.12.13	Articles de joaillerie et leurs parties articles d'orfèvrerie et leurs parties
32.12.14	Autres articles en métaux précieux articles de perles naturelles ou de culture et de pierres précieuses ou semi-précieuses

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- articles de bijouterie (colliers, bracelets, bagues...) en or, en platine, en argent, en plaqué, doublé de métaux précieux, ou comportant des métaux précieux, des diamants ou des perles ;
- articles d'orfèvrerie comme les plats, les couverts, les articles décoratifs ou religieux en métaux précieux ;
- perles, les diamants et les pierres précieuses ou fines (rubis, saphirs...) travaillés et non montés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Francéclat

Le comité Francéclat, comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table publie les ventes annuelles des bijoux (y compris bijoux fantaisie) dans tous les circuits de distribution (bijouteries, grands magasins, grandes surfaces, ventes à distance, ventes internet, etc.), en millions d'euros toutes taxes comprises. Les données sont issues d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs ».

Les chiffres de l'année sont disponibles et mobilisés dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 32.12Z est sélectionné.

Le CA3 dans le commerce de détail pour le code NAF 47.77Z est sélectionné.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Francéclat

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice retenu intègre en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

L'indice d'évolution de la consommation de l'ensemble des bijoux à laquelle on soustrait celle de bijoux fantaisie en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources EAP et Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des bijoux disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 3 864,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Francéclat.

HC32A0B BIJOUTERIE FANTAISIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 32.13Z (Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires) qui correspond au code CPF 32.13.10 Articles de bijouterie fantaisie et articles similaires.

La consommation des ménages comprend les dépenses en articles de bijouterie fantaisie c'est-à-dire les articles de parure en métaux communs argentés, dorés, platinés ou en toutes matières (émaux, bois, cuir, etc.) non précieuses, les boutons de manchettes, les colliers, les boucles d'oreilles, les bracelets de montre, etc.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Francéclat

Le comité Francéclat, comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table, publie les ventes annuelles des bijoux (y compris bijoux fantaisie) dans tous les circuits de distribution (bijouteries, grands magasins, grandes surfaces, ventes à distance, ventes internet, etc.), en millions d'euros toutes taxes comprises. Les données sont issues d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs ».

Les chiffres de l'année N sont disponibles dès la préparation du compte provisoire en février N+1 et ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 32.13Z est sélectionné.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Francéclat

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice retenu intègre en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

L'indice d'évolution de la consommation en bijouterie fantaisie en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources EAP et Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des bijoux fantaisies disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de groupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 060,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Francéclat.

HC32A0C INSTRUMENTS DE MUSIQUE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 32.20Z (Fabrication d'instruments de musique) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
32.20.11	Pianos et autres instruments à cordes à clavier
32.20.12	Autres instruments à cordes
32.20.13	Orgues à tuyaux, harmoniums et instruments similaires accordéons et instruments similaires harmonicas instruments à vent
32.20.14	Instruments de musique électriques et électroniques
32.20.15	Autres instruments de musique
32.20.16	Métronomes et diapasons mécanismes de boîtes à musique cordes harmoniques
32.20.20	Parties et accessoires d'instruments de musique

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.2 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 32.20Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources EAP et Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des instruments de musique disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 280,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC32B1 MATÉRIEL MÉDICO-CHIRURGICAL ET DENTAIRE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 32.50A (Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
32.50.13	Seringues, aiguilles, cathéters, canules et articles similaires instruments et appareils ophtalmologiques et autres n.c.a.
32.50.21	Instruments et appareils thérapeutiques ; appareils respiratoires
32.50.22	Articulations artificielles, appareils orthopédiques, dents artificielles, dentiers prothèses n.c.a.
32.50.23	Parties et accessoires de prothèses et appareils orthopédiques
32.50.30	Articles médicaux, chirurgicaux, dentaires ou vétérinaires, fauteuils de coiffeurs et sièges similaires, et leurs parties

La consommation des ménages comprend les dépenses en petit matériel médical :

- seringues ;
- aiguilles ;
- tensiomètres ;
- prothèses articulaires ou osseuses ;
- attelles ;
- béquilles ;
- cannes anglaises ;
- minerves ;
- chaussures ;
- semelles et corsets orthopédiques ;
- lits à mécanismes.

Elle comprend aussi l'entretien et la réparation des prothèses ainsi que les thermomètres médicaux.

Elle exclut les dépenses en prothèses dentaires (dent artificielle, couronne, bridge, ...) qui sont comptabilisées en HQ86M0E.

Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU). Cette dernière correspond aux montants de dépense en matériel médico-chirurgical et dentaire pris en charge par la Sécurité sociale (y compris la couverture maladie universelle et l'aide médicale d'État).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) fournit le montant en valeur toutes taxes comprises de la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) en matériel médico-chirurgical et dentaire établi à partir du compte de la santé.

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé :

- Les données produites par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) relatives à la dépense remboursée, à la dépense remboursable et aux dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ;
- Les données produites par l'Insee relatives à la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et aux paiements partiels du secteur public hospitalier ;
- Les données produites par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) relatives au compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ;
- Le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS)
- Et enfin des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles pour l'élaboration du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des remboursements (en valeur) par la Sécurité sociale en matériel médico-chirurgical entre les années N-1 et N est calculé. L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la dépense de consommation des ménages en matériel médico-chirurgical et dentaire en valeur restant à la charge des ménages entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des APU dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale effective des ménages s'élève à 6 793,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019 dont 1 249,7 millions d'euros de dépense de consommation finale des ménages et 5 544,0 millions d'euros de dépense individualisable des APU.

Ce poste ne comprend pas les dépenses individualisables des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la dépense de consommation finale des ménages a été obtenu à partir des sources Drees et NielsenIQ.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) a été obtenu à partir de la source Drees.

HC32B2A LUNETTES CORRECTRICES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 32.50B (Fabrication de lunettes) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
32.50.41	Lentilles de contact, verres de lunettes de tous matériaux
32.50.42	Lunettes, correctrices, protectrices ou autres
32.50.43	Montures de lunettes ou articles similaires
32.50.44	Parties et accessoires de montures de lunettes

La consommation des ménages comprend les dépenses en

- lunettes correctrices ;
- verres de lunettes finis pour la protection ou la correction de la vue ;
- lentilles et verres de contact ;
- montures de lunettes et leurs parties et accessoires.

Elle comprend aussi la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU). Cette dernière correspond aux montants de dépense en lunettes correctrices et verres de contacts pris en charge par la Sécurité sociale (y compris la couverture maladie universelle et l'aide médicale d'État).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) fournit le montant en valeur toutes taxes comprises de la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) en lunettes correctrices, verres de contact, montures et leurs accessoires établie à partir du compte de la santé.

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé :

- Les données produites par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) relatives à la dépense remboursée, à la dépense remboursable et aux dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ;
- Les données produites par l'Insee relatives à la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et aux paiements partiels du secteur public hospitalier ;
- Les données produites par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) relatives au compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ;
- Le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) ;
- Et enfin des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles pour l'élaboration du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de comptes : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des remboursements en lunettes et leur monture et verres de contact par la Sécurité sociale en valeur entre les années N-1 et N est calculé. L'indice d'évolution des remboursements (en valeur) par la Sécurité sociale des lunettes, des montures et des verres de contact entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la dépense de consommation des ménages en lunettes et leurs montures et accessoires et verres de contact en valeur restant à la charge des ménages entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des APU dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale effective des ménages s'élève à 6 760,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019 dont 6 514,2 millions d'euros de dépense de consommation finale des ménages et 246,3 millions d'euros de dépense individualisable des APU.

Ce poste ne comprend pas les dépenses individualisables des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de la dépense de consommation finale effective des ménages de 2019 a été obtenu à partir de la source Drees.

HC32B2B LUNETTES SOLAIRES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 32.50B (Fabrication de lunettes) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
32.50.42	Lunettes, correctrices, protectrices ou autres
32.50.43	Montures de lunettes ou articles similaires
32.50.44	Parties et accessoires de montures de lunettes

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés. Elle ne comprend pas les dépenses en lunettes correctrices (classées en HC32B2A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.2 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 32.50B est sélectionné.

Le CA3 dans le commerce de détail pour le code NAF 47.78A est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources EAP et Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des lunettes solaires disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 497,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC32C0A ARTICLES DE SPORT

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 32.30Z (Fabrication d'articles de sport) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
32.30.11	Skis et autres équipements pour sports de neige, à l'exclusion des chaussures patins à glace et patins à roulettes et leurs parties
32.30.12	Chaussures de ski et de sports de neige
32.30.13	Skis nautiques, planches de surf, planches à voiles et autres matériels pour sports nautiques
32.30.14	Matériels pour la gymnastique, la culture physique ou l'athlétisme
32.30.15	Autres articles et matériels de sports et de jeux en extérieur piscines et pataugeoires
32.30.16	Cannes à pêche, autres articles de pêche articles pour la chasse ou la pêche n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- tentes, articles pour le campement (classées en HC13Z3E) ;
- vêtements de sport (classées en HC14Z1I) ;
- chaussures de sport (classées en HC15Z0B) ;
- bateaux de plaisance (classées en HC30A2).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.2 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 32.30Z est sélectionné.

Le CA3 dans le commerce de détail pour le code NAF 47.64Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources EAP et Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (nom du produit) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 5 806,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC32C0B JEUX ET JOUETS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 32.40Z (Fabrication de jeux et jouets) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
32.40.11	Poupées représentant uniquement des êtres humains
32.40.12	Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines
32.40.13	Parties et accessoires pour poupées représentant des êtres humains
32.40.20	Trains-jouets et accessoires autres modèles réduits et jeux de construction
32.40.31	Jouets à roues pour enfants poussettes et landaus de poupées
32.40.32	Puzzles
32.40.39	Jeux et jouets n.c.a.
32.40.41	Jeux de cartes
32.40.42	Articles de billard, jeux de table et de société autres jeux, à pièces ou à jetons

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- consoles de jeux (classées en HC26D0B) ;
- patins à roulettes, pataugeoires, balançoires (classées en HC32C0A) ;
- jeux vidéo (classées en HJ58Z1F) ;
- jeux de hasard (classées en HR92Z0).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.2 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 32.40Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des jeux et jouets disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 327,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC32C0C BROSSERIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 32.91Z (Fabrication d'articles de brosse) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
32.91.11	Balais et brosses pour nettoyage
32.91.12	Brosses à dents, à cheveux et autres brosses de toilette pour usage personnel pinceaux d'artistes, pinceaux à écrire et pinceaux pour le maquillage
32.91.19	Autres brosses n.c.a.

La consommation des ménages comprend l'ensemble des dépenses en :

- articles de la brosse tel que les balais, plumeaux et brosses pour le nettoyage ;
- brosses à dents, à cheveux et autres brosses de toilette pour usage personnel ;
- pinceaux pour le maquillage et les cils ;
- blaireaux et brosses pour le rasage ;
- pinceaux à écrire et pour la peinture artistique ;
- brosses métalliques ;
- brosses, rouleaux, pinceaux et tampons pour la peinture ;
- dépoussiéreuses pour disques ;
- brosses à poncer, à cirer.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 32.91Z est sélectionné.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants ou dans les commerces spécialisés (de bricolage par exemple), ni les achats de certains produits comme les brosses à cheveux.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des grosses disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 670,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC32C0D STYLOS ET ARTICLES POUR ÉCRIRE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 32.99Z (Autres activités manufacturières non compris ailleurs) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
32.99.12	Stylos et marqueurs à feutre porte-mines
32.99.13	Stylos à dessiner stylos à plumes et autres stylos
32.99.14	Assortiments d'articles pour écriture, porte-stylos, porte-crayons et articles similaires et leurs parties
32.99.15	Crayons noirs ou de couleur, mines de crayon, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleur

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés. Elle ne comprend pas les dépenses en :

- cartouches d'encre pour stylos (classées en HC20C3F) ;
- compas et tire-lignes (classées en HC26E0A) ;
- tableaux et ardoises pour écrire (classées en HC32C0F).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.2 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 32.99Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources EAP et Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (nom du produit) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 526,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir du calcul de la moyenne entre les valeurs issues des sources de l'Enquête Annuelle de Production (EAP) - Douanes et Esane.

HC32C0E CERCUEILS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 32.99Z (Autres activités manufacturières non compris ailleurs) qui correspond au code CPF 32.99.59 Autres articles divers n.c.a. (comprenant les cercueils).

La consommation des ménages comprend les dépenses en cercueils.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Bilan démographique de l'Insee

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee établit le bilan démographique qui contient :

- la population de la France estimée au 1^{er} janvier de chaque année (depuis 1946 pour la France métropolitaine et depuis 1982 pour la France) ;
- l'évolution de la situation démographique (naissances, décès, mariages) ;
- les principaux indicateurs démographiques (fécondité, mortalité, nuptialité).

Les données sont disponibles pour l'élaboration du compte provisoire. Elles sont révisées pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 – Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Bilan démographique de l'Insee

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'information sur les achats de cercueils, l'estimation repose sur le nombre de décès.

L'indice d'évolution du nombre de décès entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (nom du produit) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

Ne disposant pas d'indice de prix à la consommation spécifique sur ce poste, un indice de prix composite est calculé. Il correspond à la moyenne géométrique de l'évolution de l'indice des prix du HC16Z4A et de l'évolution de l'indice des prix du HS96Z4.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 127,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir du calcul des sources Enquête Annuelle de Production (EAP) et douanes.

HC32C0F AUTRES PRODUITS MANUFACTURÉS NON COMPRIS AILLEURS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 32.99Z (Autres activités manufacturières non compris ailleurs) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
32.99.11	Casques de sécurité et autres produits de sécurité
32.99.16	Ardoises et tableaux à écrire cachets à dater, sceller ou numéroter et articles similaires rubans de machines à écrire et similaires tampons encreurs
32.99.21	Parapluies, parasols et ombrelles cannes, cannes-sièges et articles similaires
32.99.22	Parties, garnitures et accessoires pour parapluies, parasols, ombrelles, cannes, cannes-sièges et articles similaires
32.99.23	Bouton-pression et leurs parties boutons fermetures à glissière
32.99.30	Produits en cheveux ou en poils d'animaux articles similaires en matières textiles
32.99.41	Briquets et autres allumeurs pipes, fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties
32.99.42	Parties de briquets alliages pyrophoriques articles en matières combustibles
32.99.43	Recharges de gaz liquide ou liquéfié pour briquets, d'une capacité inférieure ou égale à 300 cm ³
32.99.51	Articles pour fêtes et divertissements, y compris matériel de prestidigitation et farces et attrapes
32.99.52	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures
32.99.54	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires
32.99.55	Fleurs, feuillages et fruits artificiels, et leurs parties
32.99.59	Autres articles divers n.c.a.
32.99.60	Travaux de taxidermie

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Elle ne comprend pas dépenses en :

- filets pour cheveux (classées en HC14Z1J) ;
- allumettes (classées en HC20C3B) ;
- guirlandes électriques, chandeliers et bougeoirs (classées en HC27B3E) ;
- tableaux noirs ou blanc (classées en HC28A8) ;
- cannes à pêches (classées en HC32C0A) ;
- panoplies et déguisements (classées en HC32C0B) ;
- stylos (classées en HC32C0D) ;
- cercueils (classées en HC32C0E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête Annuelle de Production (EAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee réalise l'EAP. Cette enquête permet de mesurer la production de biens et services industriels en valeur et en volume, selon un niveau plus ou moins fin de nomenclature de produits.

Les statistiques sont produites selon trois nomenclatures de produits : PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE), la classification des produits française (CPF) et au niveau PRODFRA (PRODUCTION FRANÇAISE).

Ces données utilisées sont celles en valeur, hors taxes dont les produits sont suivis au niveau PRODFRA.

Les chiffres ne sont pas disponibles pour le compte provisoire. Ils sont utilisés pour le compte semi-définitif et non révisés pour le compte définitif.

2.2 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 32.99Z est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit (nom du produit) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 272,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources dont celles décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés.

Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

33 - LA CONSOMMATION EN REPARATION ET INSTALLATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS

HC33Z1 RÉPARATION D'OUVRAGES EN MÉTAUX, DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENTS

1 - Définition

Ce poste correspond aux codes NAF suivants :

- 33.11Z (Réparation d'ouvrages en métaux) ;
- 33.12Z (Réparation de machines et équipements mécaniques) ;
- 33.15Z (Réparation et maintenance navale) ;
- 33.16Z (Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux) ;
- 33.17Z (Réparation et maintenance d'autres équipements de transport) ;
- 33.19Z (Réparation d'autres équipements).

Ils se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
33.11.14	Réparation et entretien d'armes et de munitions
33.11.19	Réparation et entretien d'autres ouvrages en métaux
33.12.12	inclut réparation de robinetterie
33.12.17	Réparation en entretien d'outillage à moteur incorporé
33.12.21	Réparation et entretien de machines agricoles et forestières
33.15.10	Réparation et entretien de navires et bateaux
33.16.10	Réparation et entretien d'aéronefs et d'engins spatiaux
33.17.19	Réparation et entretien d'autres matériels de transport n.c.a.
33.19.10	Réparation d'autres équipements

La consommation des ménages comprend les dépenses en réparation et entretien de serrures et ferrures, de motoculteurs, de matériel médicochirurgical, de bateaux de plaisance, d'avions et aéronefs, de véhicules pour invalides, d'appareils de jeux électriques, d'autres articles en textile.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 pour le code NAF 33.1 (Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements) est sélectionné.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 591,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

En l'absence d'information complémentaire, le niveau 2019 de la base 2014 a été reconduit pour la base 2020.

HC33Z2 INSTALLATION DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 33.20D (Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels) qui se décompose en code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
33.20.70	Installation d'autres produits non classés ailleurs

La consommation des ménages comprend les dépenses à l'installation d'instruments de musique.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 pour le code NAF 33.20D est sélectionné.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

L'IPC retenu est celui du HH49C2 (Déménagement).

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC33Z2, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui du déménagement (HH49C2).

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 9,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

En l'absence d'information complémentaire, le niveau 2019 de la base 2014 a été reconduit pour la base 2020.

35 - LA CONSOMMATION EN ELECTRICITE, GAZ, VAPEUR ET AIR CONDITIONNE

HD35A3A ABONNEMENT D'ÉLECTRICITÉ

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 35.13Z (Distribution d'électricité), code CPF 35.11.10 Électricité.

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Bilan énergétique de la France (SDES)

Le Service des Données et Études Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, publie chaque année le bilan énergétique de la France.

Ce bilan fait l'objet chaque année de trois publications. Dans le courant du printemps, des résultats provisoires relatifs aux grands agrégats de l'année précédente sont publiés. Une seconde publication synthétique, accompagnée de l'ensemble des données détaillées, paraît en fin d'année pour présenter les résultats définitifs. Un bilan détaillé est ensuite publié quelques semaines après.

2.2 Source Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) est l'autorité indépendante chargée de garantir le bon fonctionnement des marchés français de l'énergie au bénéfice du consommateur. Elle met à disposition des données sur le nombre d'abonnements sur sites résidentiels en fin de trimestre.

2.3 Source Indices des Prix à la Production (IPP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les Indices des Prix à la Production (IPP). Ces indices permettent de suivre les évolutions des prix sur différents marchés.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Bilan énergétique de la France (SDES)

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

La dépenses des ménages correspond au montant hors taxe des abonnements à l'électricité. Ce montant est ensuite taxé par le taux réduit de TVA (5,5 %).

L'indice de valeur est obtenu en divisant le montant de l'abonnement TTC de l'année n par celui de l'année n-1.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CRE

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. L'indice de volume est obtenu grâce à une moyenne annuelle calculée à partir des stocks du nombre d'abonnements en fin de trimestre des années N et N-1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en divisant la moyenne des indices mensuels de l'année N par la moyenne des indices mensuels de l'année N-1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 625,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Bilan énergétique (SDES).

HD35A3B CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 35.13Z (Distribution d'électricité) qui correspond au code CPF 35.11.10 Électricité.

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

La consommation des ménages regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU). Cette dernière correspond aux aides versées par les administrations publiques aux ménages pour les assister dans le paiement de leurs factures d'électricité (chèques énergie électricité).

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Bilan énergétique de la France (SDES)

Le Service des Données et Études Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, publie chaque année le bilan énergétique de la France.

Ce bilan fait l'objet chaque année de trois publications. Dans le courant du printemps, des résultats provisoires relatifs aux grands agrégats de l'année précédente sont publiés. Une seconde publication synthétique, accompagnée de l'ensemble des données détaillées, paraît en fin d'année pour présenter les résultats définitifs. Un bilan détaillé est ensuite publié quelques semaines après.

2.2 Source Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Le Réseau de Transport d'Électricité (RTE), entreprise filiale du groupe EDF, fournit les données annuelles de consommation finale française d'électricité par typologie de consommateurs (en terawatt-heure).

Les données du segment résidentiel sont mobilisées. Ce dernier correspond aux clients raccordés au réseau public de distribution pour un usage résidentiel et dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA.

Les données sont disponibles sur le site internet de RTE dès le compte semi-définitif et ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.3 Source base de données Dido (SDES)

Le Service des Données et Études Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, fournit via sa base de données Dido (Diffusion de données), les consommations mensuelles réelles de gaz naturel par les clients reliés au réseau de distribution (en terawatt-heure).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire et ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

La base de données Dido contient notamment les séries de données brutes (non CVS) relatives à la production et à la consommation d'électricité par les clients reliés au réseau de distribution (en TWh) et livrés

en électricité à basse tension (puissance ≤ 36 kVA). La base de données Dido couvre environ 95 % de l'ensemble des livraisons d'électricité en basse tension des clients particuliers et professionnels.

Les données sont disponibles sur le site internet du SDES dès le compte provisoire et sont révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

La Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) fournit le montant des aides distribuées par les administrations publiques aux ménages pour leur consommation d'électricité.

Les chiffres sont disponibles pour le compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indices des Prix à la Production (IPP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les Indices des Prix à la Production (IPP). Ces indices permettent de suivre les évolutions des prix sur différents marchés.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source RTE

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La dépense de consommation des ménages, correspondant au montant de la consommation finale annuelle d'électricité pour le résidentiel, est converti en gigawatt-heure.

L'indice d'évolution de la consommation d'électricité du résidentiel en quantité est calculé entre les années N-1 et N.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

L'indice de valeur est calculé en multipliant cet indice de volume par l'indice d'évolution des prix.

Le montant total des chèques énergie électricité/gaz, fourni par la DGFIP, est ventilé 60/40 en électricité/gaz grâce à une répartition transmise par la Direction générale de l'Energie et du Climat. Les montants obtenus sont ensuite retranchés de l'estimation de consommation des ménages en valeur pour éviter un double-

compte. Le retranchement de ces dépenses se traduit par une réduction des valeurs et des volumes de la dépense de consommation des ménages, sans effet sur les prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir base de données Dido (SDES)

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

La dépense des ménages correspond aux quantités annuelles électriques livrées en basse tension, obtenue en sommant les quantités mensuelles livrées (en gigawatt-heure).

L'indice d'évolution des quantités annuelles d'électricité livrées est calculé entre les années N-1 et N.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

Le montant total des chèques énergie électricité/gaz, fourni par la DGFIP, est ventilé 60/40 en électricité/gaz grâce à une répartition transmise par la Direction générale de l'Energie et du Climat. Les montants obtenus sont ensuite retranchés de l'estimation de consommation des ménages en valeur pour éviter un double-compte. Le retranchement de ces dépenses se traduit par une réduction des valeurs et des volumes de la dépense de consommation des ménages, sans effet sur les prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Bilan énergétique de la France (SDES)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La dépenses des ménages correspond aux données de consommation finale d'électricité dans le résidentiel (en gigawatt-heure).

L'indice d'évolution de la consommation finale d'électricité dans le résidentiel en quantité est calculé entre les années N-1 et N.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

L'indice de valeur est calculé en multipliant cet indice de volume par l'indice d'évolution des prix.

Le montant total des chèques énergie électricité/gaz, fourni par la DGFIP, est ventilé 60/40 en électricité/gaz grâce à une répartition transmise par la Direction générale de l'Energie et du Climat. Les montants obtenus sont ensuite retranchés de l'estimation de consommation des ménages en valeur pour éviter un double-compte. Le retranchement de ces dépenses se traduit par une réduction des valeurs et des volumes de la dépense de consommation des ménages, sans effet sur les prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source DGFIP pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la dépense individualisable des administrations publiques en chèque énergie (électricité) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en divisant la moyenne des indices mensuels de l'année N par la moyenne des indices mensuels de l'année N-1.

La consommation d'électricité n'est pas uniforme sur une année. Elle varie fortement selon les températures extérieures et les saisons. Une augmentation de prix en début, en milieu ou en fin d'année ne se traduira pas de la même façon sur l'évolution annuelle moyenne des prix.

Pour tenir compte de ce phénomène, l'indice de prix de l'électricité mensuel peut être pondéré par les quantités mensuelles d'électricité consommées par les clients (source Dido), afin d'obtenir un indice annuel. L'indice d'évolution des prix est calculé en rapportant l'indice annuel de l'année N à celui de l'année N-1.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

La consommation d'électricité n'est pas uniforme sur une année. Elle varie fortement selon les températures extérieures et les saisons. Une augmentation de prix en début, en milieu ou en fin d'année ne se traduira pas de la même façon sur l'évolution annuelle moyenne des prix.

Pour tenir compte de ce phénomène, l'indice de prix de l'électricité mensuel peut être pondéré par les quantités mensuelles d'électricité consommées par les clients (source Dido), afin d'obtenir un indice annuel. L'indice d'évolution des prix est calculé en rapportant l'indice annuel de l'année N à celui de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale effective des ménages s'élève à 23 792,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019 dont 23 375,0 millions d'euros de dépense de consommation finale des ménages et 417,0 millions d'euros de dépense individualisable des Administrations Publiques (APU).

Ce poste ne comprend pas les dépenses individualisables des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la dépense de consommation finale des ménages a été obtenu à partir des sources Bilan énergétique (SDES) et DGFIP.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) a été obtenu à partir de la source DGFIP.

HD35B2A ABONNEMENT DE COMBUSTIBLES GAZEUX PAR CONDUITES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 35.22Z (Distribution de combustibles gazeux par conduites) qui correspond au code CPF 35.22.10 Distribution de combustibles gazeux par conduites.

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Bilan énergétique de la France (SDES)

Le Service des Données et Etudes Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, publie chaque année le bilan énergétique de la France.

Ce bilan fait l'objet chaque année de trois publications. Dans le courant du printemps, des résultats provisoires relatifs aux grands agrégats de l'année précédente sont publiés. Une seconde publication synthétique, accompagnée de l'ensemble des données détaillées, paraît en fin d'année pour présenter les résultats définitifs. Un bilan détaillé est ensuite publié quelques semaines après.

2.2 Source Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) est l'autorité indépendant chargée de garantir le bon fonctionnement des marchés français de l'énergie au bénéfice du consommateur. Elle met à disposition des données sur le nombre d'abonnements sur sites résidentiels en fin de trimestre.

2.3 Source Indices des Prix à la Production (IPP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les Indices des Prix à la Production (IPP). Ces indices permettent de suivre les évolutions des prix sur différents marchés.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Bilan énergétique de la France (SDES)

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

La dépenses des ménages correspond au montant hors taxe des abonnements au gaz. Ce montant est ensuite taxé par le taux réduit de TVA (5,5 %).

L'indice de valeur est obtenu en divisant le montant de l'abonnement TTC de l'année n par celui de l'année n-1.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CRE

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. L'indice de volume est obtenu grâce à une moyenne annuelle calculée à partir des stocks du nombre d'abonnements en fin de trimestre des années N et N-1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en divisant la moyenne des indices mensuels de l'année N par la moyenne des indices mensuels de l'année N-1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 509,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Bilan énergétique (SDES).

HD35B2B CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES GAZEUX PAR CONDUITES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 35.22Z (Distribution de combustibles gazeux par conduites) qui correspond au code CPF 35.22.10 Distribution de combustibles gazeux par conduites.

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

La consommation des ménages regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU). Cette dernière correspond aux aides versées par les administrations publiques aux ménages pour les assister dans le paiement de leurs factures de gaz (chèque énergie gaz).

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Bilan énergétique de la France (SDES)

Le Service des Données et Etudes Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, publie chaque année le bilan énergétique de la France.

Ce bilan fait l'objet chaque année de trois publications. Dans le courant du printemps, des résultats provisoires relatifs aux grands agrégats de l'année précédente sont publiés. Une seconde publication synthétique, accompagnée de l'ensemble des données détaillées, paraît en fin d'année pour présenter les résultats définitifs. Un bilan détaillé est ensuite publié quelques semaines après.

2.2 Source base de données Dido (SDES)

Le SDES fournit via sa base de données Dido (Diffusion de données), les consommations mensuelles réelles de gaz naturel par les clients reliés au réseau de distribution (en térawatt-heure).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) fournit le montant des aides distribuées par les administrations publiques aux ménages pour leur consommation de gaz.

Les chiffres sont disponibles pour le compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices des Prix à la Production (IPP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les Indices des Prix à la Production (IPP). Ces indices permettent de suivre les évolutions des prix sur différents marchés.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Bilan énergétique de la France (SDES)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La dépenses des ménages correspond aux données de consommation finale de gaz naturel dans le résidentiel (en gigawatt-heure PCS).

L'indice d'évolution de la consommation finale de gaz naturel dans le résidentiel en quantité est calculé entre les années N-1 et N.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

Le montant total des chèques énergie électricité/gaz, fourni par la DGFiP, est ventilé 60/40 en électricité/gaz grâce à une répartition transmise par la Direction générale de l'Énergie et du Climat. Les montants obtenus sont ensuite retranchés de l'estimation de consommation des ménages en valeur pour éviter un double-compte. Le retranchement de ces dépenses se traduit par une réduction des valeurs et des volumes de la dépense de consommation des ménages, sans effet sur les prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources enquête sur la transparence des prix du gaz et Dido (SDES)

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

La dépense des ménages correspond aux quantités de gaz naturel consommées par les clients reliés au réseau de distribution (en terawatt-heure).

L'indice d'évolution des quantités annuelles de gaz naturel consommées est calculé entre les années N-1 et N.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

Le montant total des chèques énergie électricité/gaz, fourni par la DGFiP, est ventilé 60/40 en électricité/gaz grâce à une répartition transmise par la Direction générale de l'Énergie et du Climat. Les montants obtenus sont ensuite retranchés de l'estimation de consommation des ménages en valeur pour éviter un double-compte. Le retranchement de ces dépenses se traduit par une réduction des valeurs et des volumes de la dépense de consommation des ménages, sans effet sur les prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source DGFIP pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la dépense individualisable des administrations publiques en chèques énergie (gaz) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en divisant la moyenne des indices mensuels de l'année N par la moyenne des indices mensuels de l'année N-1.

La consommation d'électricité n'est pas uniforme sur une année. Elle varie fortement selon les températures extérieures et les saisons. Une augmentation de prix en début, en milieu ou en fin d'année ne se traduira pas de la même façon sur l'évolution annuelle moyenne des prix.

Pour tenir compte de ce phénomène, l'indice de prix de l'électricité mensuel peut être pondéré par les quantités mensuelles d'électricité consommées par les clients (source Dido), afin d'obtenir un indice annuel. L'indice d'évolution des prix est calculé en rapportant l'indice annuel de l'année N à celui de l'année N-1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

La consommation d'électricité n'est pas uniforme sur une année. Elle varie fortement selon les températures extérieures et les saisons. Une augmentation de prix en début, en milieu ou en fin d'année ne se traduira pas de la même façon sur l'évolution annuelle moyenne des prix.

Pour tenir compte de ce phénomène, l'indice de prix de l'électricité mensuel peut être pondéré par les quantités mensuelles d'électricité consommées par les clients (source Dido), afin d'obtenir un indice annuel. L'indice d'évolution des prix est calculé en rapportant l'indice annuel de l'année N à celui de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale effective des ménages s'élève à 8 945,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019 dont 8 667,5 millions d'euros de dépense de consommation finale des ménages et 278,0 millions d'euros de dépense individualisable des Administrations Publiques (APU).

Ce poste ne comprend pas les dépenses individualisables des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la dépense de consommation finale des ménages a été obtenu à partir des sources Bilan énergétique (SDES) et DGFIP.

Après arbitrage, le niveau de 2019 de la dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) a été obtenu à partir de la source DGFIP.

HD35B4 DISTRIBUTION DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 35.30Z (Production et distribution de vapeur et d'air conditionné) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code Cpf	Libellé Cpf
35.30.11	Vapeur et eau chaude
35.30.12	Production et distribution de vapeur et d'eau chaude par réseau
35.30.21	Glace, y compris glace pour usages frigorifiques (non alimentaires)
35.30.22	Production et distribution d'air et d'eau refroidis

La consommation des ménages comprend d'une part les dépenses en consommation de vapeur, d'eau chaude d'air et d'eau réfrigéré, servant en particulier pour le chauffage ou la climatisation ; et d'autre part, les dépenses en pains de glace ou glace en éclats. La consommation des pains de glace et glace en éclats est négligeable.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 35.30Z est sélectionné.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 – Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de groupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 115,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

En l'absence d'information complémentaire, le niveau 2019 de la base 2014 a été reconduit pour la base 2020.

36 - LA CONSOMMATION EN CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

HE36Z0 CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 36.00Z (Captage, traitement et distribution d'eau) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
36.00.11	Eau potable
36.00.12	Eaux non potables
36.00.20	Traitement et distribution de l'eau par conduites
36.00.30	Commerce de l'eau par conduites

La consommation des ménages comprend les dépenses en captage d'eau à partir de rivières, de lacs ou de puits, la collecte d'eau de pluie, le traitement de l'eau aux fins de la distribution d'eau, la distribution de l'eau par conduites, camions ou autres moyens de transport.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de la Production Industrielle (IPI)

Les indices de la production industrielle sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés pour le compte provisoire et révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 36.00Z sont sélectionnés.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 36.00Z est sélectionné.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages et les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 457,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

En l'absence d'information complémentaire, le niveau 2019 de la base 2014 a été reconduit pour la base 2020.

37 - LA CONSOMMATION EN COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

HE37Z0 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 37.00Z (Collecte et traitement des eaux usées) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
37.00.11	Évacuation et traitement des eaux usées
37.00.12	Vidange et nettoyage des puisards et fosses septiques

La consommation des ménages comprend les dépenses à l'exploitation de réseaux d'assainissement ou d'installations de traitement des eaux usées, la collecte et le transport des eaux usées ménagères et des eaux de pluie, la vidange et le nettoyage des puisards, des fosses septiques, des puits et des fosses, l'entretien des toilettes chimiques, le traitement des eaux usées au moyen de procédés physiques, chimiques et biologiques et l'entretien et le nettoyage des égouts et des canalisations.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 37.00Z est sélectionné.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de groupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 5 802,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

En l'absence d'information complémentaire, le niveau 2019 de la base 2014 a été reconduit pour la base 2020.

38 - LA CONSOMMATION EN COLLECTE, TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS ET RECUPERATION

HE38Z0 COLLECTE, GESTION DES DÉCHETS ; RÉCUPÉRATION

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 38.11Z (Collecte des déchets non dangereux), 38.21Z (Traitement et élimination des déchets non dangereux) et à une partie du 38.12Z (Collecte des déchets dangereux) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
38.11.19	Collecte des autres déchets recyclables non dangereux
38.11.21	Collecte des déchets municipaux non recyclables non dangereux
38.11.29	Collecte des autres déchets non recyclables non dangereux
38.11.39	Autres déchets non recyclables non dangereux
38.11.49	Véhicules automobiles, ordinateurs, téléviseurs et autres matériels obsolètes à démanteler
38.11.51	Déchets de verre
38.11.52	Déchets de papiers et cartons
38.11.53	Pneumatiques usagés
38.11.54	Autres déchets de caoutchouc
38.11.55	Déchets de matières plastiques
38.11.56	Déchets de matières textiles
38.11.57	Déchets de cuir
38.11.58	Déchets métalliques non dangereux
38.11.59	Autres déchets recyclables non dangereux n.c.a.
38.12.25	Huiles usagées
38.12.27	Déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques
38.21.23	Incinération des déchets non dangereux
38.21.29	Élimination d'autres déchets non dangereux
38.21.30	Déchets de solvants organiques
38.21.40	Cendres et résidus issus de l'incinération des déchets

La consommation des ménages comprend les dépenses à la collecte des déchets solides non dangereux au niveau local (y compris matériaux récupérables), l'élimination et le traitement avant élimination de déchets non dangereux, la collecte de déchets dangereux tels que les huiles et graisses de cuisson usagées et les piles usagées, l'utilisation de décharges pour l'élimination de déchets non dangereux, l'élimination de déchets non dangereux et le traitement des déchets organiques dans le but de les éliminer.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères (DGFIP et SDES)

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) centralise les données annuelles provenant des recettes des taxes liées aux ordures ménagères et au balayage des rues pour l'ensemble de la population et les recettes de la Taxe liée à l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) acquittées uniquement par les ménages.

Le SDES (Service des Données et Études Statistiques) qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports détermine la part de la TEOM revenant aux ménages.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils peuvent être révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le code NAF 38 est sélectionné.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source DGFIP et SDES

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Connaissant les recettes totales de la taxe liées à l'enlèvement des ordures ménagères et celles acquittées par les ménages, la part revenant aux ménages est déterminée. Ce pourcentage est ensuite appliqué au montant total de la taxe liée au balayage pour estimer les recettes inhérentes aux ménages uniquement. Les

taxes pour logements vacants qui sont à la charge des propriétaires, et celles pour redevances (qui concernent les structures d'hébergement collectif) sont enlevés.

Les montants annuels des deux taxes (taxes sur les ordures ménagères et taxe de balayage des rues) acquittés par les ménages uniquement sont additionnés. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 366,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le niveau de 2019 a été obtenu à partir du montant des recettes sur les taxes liées aux ordures ménagères et au balayage issu de la source Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et Service des Données des Etudes Statistiques (SDES) en appliquant la méthode décrite ci-dessus (cf. méthode 3.1)